

TABLE ANALYTIQUE

ET GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

Nota. — Les chiffres romains indiquent les volumes, les chiffres arabes les pages.

A

ABANDON. Celui du pécheur dans le péché, I, 67 ; III, 128. L'âme sainte qui se croit abandonnée de Dieu doit avoir recours à la prière, II, 405 ; IV, 207 ; X, 361, 479. Elle doit remplir exactement tous ses devoirs, IV, 205. La ferme résolution de ne commettre aucun péché est une preuve qu'on n'est pas abandonné de Dieu, IV, 207. Il faut s'abandonner entièrement à J.-C. en reconnaissance de ce qu'il a souffert pour nous, V, 19. J.-C. sur la croix, modèle de cet abandon parfait, V, 177, 286.

ABBESSE. Ses obligations, IX, 181.

ABÉLARD. Notice sur sa vie. Ses erreurs sur la sainte Trinité. Sa condamnation, XX, 320. Sa conversion et sa mort, 322. Ses autres erreurs, 322. Ses disciples, 323.

ABJURATION. Par qui elle peut être faite au nom de Dieu, XXIII, 295.

ABRAHAM. Sa vocation, XIX, 60. Promesses que Dieu lui a faites, 61, 63. Le sacrifice de son fils était la figure de celui de J.-C., 40, 62.

ABSOLUTION sacramentelle. En quoi elle consiste, XXV, 5. Sa forme, XIX, 453. Cas où un confesseur doit la refuser, XI, 311; XIX, 443. On ne peut pas la donner à une personne éloignée, 455. Sous condition, est-elle valide et licite? XXV, 8. Peut-on la donner sous condition à celui qui perd la raison dans l'acte du péché? 49. Peut-on la donner à plusieurs en même temps? 51. Quand peut-on la donner aux enfants? XXVI, 192, 359. Ne doit être donnée ordinairement qu'après la restitution faite, XXIV, 104. — *Précis sur l'ABSOLUTION*, XXVIII, 200, 208. *V. CONFESION.*

ABSTINENCE de viande. En quoi elle consiste, XXIV, 227, 231.

ABUS. Soin de saint Liguori à les corriger, XXII, 156.

ACCUSATEUR. Ses obligations, XXIV, 369.

ACCUSATION. Ses différentes espèces, et devoirs qu'elle impose, XXIV, 369.

ACCUSÉ. A quoi il est obligé devant les tribunaux s'il est coupable, XXIV, 379. Peut-il, pour se soustraire aux tourments, s'avouer coupable d'un crime qu'il n'a pas commis? 382. Peut-il imputer à son accusateur un crime faux? 383. S'il est coupable, peut-il faire résistance, prendre la fuite, etc., 383. Peut-il corrompre ses gardiens? Peut-on faciliter son évasion? 385.

ACÉPHALES. Leurs erreurs, XX, 217.

ACHAT. Règles de conduite pour acheter, XXIV, 155. A quoi oblige l'achat fait à un voleur, 49. S'il

y a doute, 77. Des acheteurs peuvent-ils s'entendre pour faire baisser les prix? 162. *Précis* sur cet article, xxvii, 277.

ACTES humains. Leurs espèces différentes, xxiii, 157. Obstacles à ces actes, 162. D'où ils empruntent leur honte et leur malice, 165. Si l'acte extérieur ajoute à la malice de l'acte intérieur, 165. S'il est des actes indifférents, 166. Peut-on satisfaire à plusieurs préceptes par un seul acte? 115, 157.

ACTES (Formules d') pour le matin, i, 395; pour le soir, 408. Actes du chrétien, 408; pour la confession, 398; pour la communion, 398; iv, 317, 328; pour la visite au saint sacrement, i, 406; iv, 239, 307, 328, 356; à la sainte Vierge, i, 406; iv, 243, 307, 312, 359; pour la communion spirituelle, iv, 90, 238, 312; d'amour de Dieu, i, 493; des vertus théologales, xxviii, 40. *V.* **ASPIRATION, CANTIQUES, FLÈCHES, SOUPIR.**

ACTION dans le discours, xv, 119 à 139.

ACTIONS. Dieu doit être la fin unique de nos actions, i, 275; iv, 62; ix, 111. Il faut les lui offrir, ii, 411; ix, 112. Elles doivent être bonnes de trois manières, ix, 116. Signes pour connaître si Dieu en est la fin unique, iv, 64; ix, 112. La pureté d'intention sanctifie les plus ordinaires, iv, 65; viii, 161. Il faut les faire avec détachement d'esprit, viii, 108.

ACTIONS de grâces; après la messe, xi, 28, 91, 200, 247; après la communion, iii, 449. *V.* **ACTES.**

ADAM. Il est le premier homme créé, xix, 14; dans quel temps, 22; à l'image de Dieu, dans l'état d'innocence, 20. Il fut placé dans le paradis terrestre, 21, 25. Son pouvoir sur les animaux, 21. Son péché,

26, 28, xv, 258. Sa pénitence et son salut, 29. Châtiment de son péché, 28, 46.

ADMINISTRATION. Maximes pour la bonne administration d'un royaume, vii, 403.

ADULTÈRE. Obligations qui en résultent, xxiv, 98.

ADVERSITÉ. Il faut être fidèle à Dieu dans l'adversité pour être heureux, i, 232. Nous devons la recevoir avec soumission à la volonté de Dieu, ii, 434. Dieu nous l'envoie pour notre avantage, xv, 300 à 308.

V. AFFLICTIONS, PEINES, SOUFFRANCES.

AFFECTION terrestre. Il faut en purifier le cœur pour plaire à Dieu, iv, 115. L'affection désordonnée pour ses parents est condamnée, 119. Les affections tendres sont dangereuses, viii, 261. Règles de saint Bonaventure pour connaître si l'affection n'est pas pure, 267.

AFFECTIONS ou prières ; pour la préparation à la mort, i, *passim* 1 à 373 ; pour les différents mystères de l'année, iii, 258 à 486.

AFFLICTIONS. Pourquoi Dieu nous en envoie, i, 203. Dieu nous console, 173, 176, 219. Il faut les recevoir avec patience, viii, 345, 366 ; avec joie, x, 428. Dieu nous les envoie pour nous détacher de la terre et nous faire penser au ciel, xv, 309.

AFFRONT. Attentat à l'honneur coupable devant Dieu, xxviii, 170.

AGAPES. Ce que c'était, xix, 492.

AGATHE (Sainte). Ouverture du couvent des religieuses de ce nom, x, 291 ; xi, 379.

AGGÉE. Sa prophétie sur la gloire que le Messie devait donner au second temple, xvii, 134 ; xviii, 175 ; xix, 57.

ALBIGEOIS. Leurs erreurs, xx, 330; leurs mœurs corrompues, 332; leur opiniâtreté, 333. Ils font un antipape, 334. Croisade contre eux, 335. Leur extinction, 336. Leur condamnation, 337.

ALCORAN. Plan de cet ouvrage, xvii, 366; xx, 236. Absurdités qu'il renferme, xvii, 229, 369; xviii, 12, 165; xx, 237.

ALEXANDRE le Grand. Epoques principales de sa vie, xix, 64, 83.

ALIÉNATION des biens ecclésiastiques. Comment elle peut être opérée, xxiv, 352.

AMAURI. Ses erreurs, xx, 339. Sa condamnation, 340.

AMBITION. Celui qui aime J.-C. n'a pas d'autre ambition que de le posséder, iv, 106 à 111.

ÂME. Ses belles prérogatives, xvii, 34. Qualités des âmes bienheureuses, xviii, 417. L'âme est immatérielle, xvii, 51, 291; xviii, 178. Elle subit les influences du corps, xvii, 71. Elle est immortelle, 280 à 303. — L'âme sainte s'afflige plus ici-bas des tentations qu'elle éprouve que de ses maux temporels, iv, 188. Quand Dieu veut s'unir une âme, il la fait passer par les souffrances temporelles et ensuite par les consolations spirituelles, 188. Souvent il lui enlève les consolations, 204. Beauté d'une âme en état de grâce, ii, 184. Amour de Dieu pour elle, i, 127. L'âme doit se donner entièrement à Dieu, 177. Folie de ceux qui ne songent pas à la sauver, 73. Malheur d'une âme en disgrâce avec Dieu, ii, 187. L'âme une fois perdue, tout est perdu, xiv, 119; pour toujours, 124. Zèle que les religieux doivent

avoir pour le salut des âmes, **IX**, 323. *V.* **JUGEMENT, PURGATOIRE, CIEL, ENFER.**

AME des bêtes. Sa nature, **XVII**, 292; **XVIII**, 189; **XXI**, 414.

AMI. Le véritable ami se fait connaître dans le temps de l'adversité, **VI**, 93.

AMITIÉ. Elle consiste dans l'union de deux volontés, **VIII**, 382. Quel bien est l'amitié de Dieu, **I**, 155; **II**, 181; **VIII**, 383. L'amitié s'entretient par la communication et l'union, **IV**, 179.

AMOUR de Dieu. Traité, **II**, 377 à 480. Obligation de ce précepte, **VIII**, 45; **IX**, 155 à 167. Nous devons l'aimer, **XIV**, 442. Pratique de l'amour de J.-C., **IV**, 1 à 219; **IX**, 1 à 180. Amour pour Dieu, **I**, 177; **XIV**, 441 à 452.

L'amour de Dieu pour nous est éternel, **II**, 328. Il triomphe de Dieu lui-même, **I**, 146. Il est pour nos âmes, 127; **II**, 395. Amour de Dieu le Père dans la création, **XIV**, 271; du Fils dans la rédemption, 273; du Saint-Esprit dans la sanctification, 277. Dieu s'est donné à nous par amour, **II**, 331. Il nous a donné son Fils par amour, **I**, 105; **IV**, 363, 393; **V**, 111, 296, 314; **XV**, 343. Par amour de préférence, Dieu m'a fait naître dans le sein de la véritable Eglise, **II**, 329. *V.* **DIEU.**

Jésus roi d'amour, **I**, 150. Amour de J.-C. pour nous, **III**, 308; **IX**, 162; **XIV**, 44. Amour de J.-C. dans la rédemption, **IV**, 361, 390; **V**, 13, 117, 314, 324, 397. Amour crucifié, **I**, 96, 364; **III**, 263; **V**, 14, 70, 297. Dieu meurt pour mon amour, **I**, 118; **II**, 334; **III**, 252, 260; **IV**, 365; **V**, 8, 117, 178; **IX**,

163. Amour de J.-C. dans l'institution de la sainte eucharistie la veille de sa mort, v, 37. Amour de J.-C. dans la sainte eucharistie, xiv, 293. ✓. JÉSUS-CHRIST, VERBE, EUCHARISTIE.

L'amour parfait pour Dieu produit l'union avec lui, vii, 370. Bonheur de posséder l'amour de Dieu, i, 155. L'amour divin triomphe de tout, i, 208, 289. C'est un feu qui enflamme, iii, 411; une lumière qui éclaire, 413; un breuvage qui désaltère, 415; une rosée qui féconde, 417; un repos qui délasse, 419; une vertu qui donne de la force, 421; un lien qui attache, 425; le trésor qui renferme tous les biens, 427; iv, 36. Il fait habiter Dieu dans nos âmes, iii, 423. Il est incompatible avec l'amour des créatures, iv, 115. Signes pour connaître si nous possédons l'amour de Dieu en nous, i, 487; ii, 464; iv, 39. Moyens pour obtenir l'amour de Dieu, i, 460, 484; iii, 429; iv, 10; ix, 167. Pour obtenir cet amour il faut se détacher des affections terrestres, ii, 384; ix, 168. Il faut méditer sur la passion de J.-C., ii, 386; v, 8, 372; ix, 172. Il faut se conformer en tout à la volonté de Dieu, ii, 388; ix, 170. Il faut se livrer à l'exercice de la prière, ii, 391; ix, 173. Il faut faire l'oraison mentale, ii, 390. Il faut s'exciter aux sentiments de cet amour de Dieu, v, 371; ix, 167. Nous devons avoir pour Dieu un amour de bienveillance, 173; de préférence, 174; un amour douloureux, 176. Qualités du parfait amour, xiv, 445. L'amour de Dieu qui est dans les âmes saintes sur la terre est de même nature que celui des saints dans le ciel, xxix, 12. Blessure d'amour que Dieu fit au cœur de sainte Thérèse, vii, 342. Amour de

sainte Thérèse pour Dieu, 317, 362. Amour de saint François de Sales, 390. Amour de Dieu que doit avoir une religieuse, VIII, 41; IX, 155. Combien l'amour de Dieu est nécessaire et avantageux pour un prêtre, XII, 537. Manière de prêcher sur l'amour envers J.-C. crucifié, XV, 225.

AMOUR du prochain. Dans les saints, il est l'effet de l'amour de Dieu, VI, 45. Péchés des enfants contre l'amour dû à leurs parents, XXIII, 357. *V. CHARITÉ.*

AMOUR-PROPRE. Il faut l'éteindre pour faire vivre en nous l'amour de J.-C., IV, 109. Il est de deux sortes, l'un bon, l'autre mauvais, VIII, 104. Il faut vaincre le mauvais, 105. Ravages de l'amour-propre, 125. Il est notre principal ennemi, XIV, 477.

AMOUR de la créature. Celui des plaisirs est condamné par J.-C. malheureux, XV, 416. Celui des richesses est condamné par J.-C. pauvre, XV, 428. Celui des honneurs est condamné par J.-C. humble, 439.

ANABAPTISTES. Leurs chefs, leurs erreurs, leurs révoltes et leurs défaites, XX, 413 à 420.

ANASTASE. Mort de cet empereur, XIX, 153.

ANDRÉ (Saint). Ses paroles au tyran qui le faisait torturer, V, 119.

ANECDOTES. Choix qu'on doit en faire dans les instructions, XXVIII, 4.

ANGE. Quand les anges ont été créés, XIX, 15. Anges qui apparurent au tombeau de J.-C., XVII, 218; ceux qui ornèrent le triomphe de Marie le jour

de son assomption, VII, 141. S'ils jugeront les hommes au jugement général, XVIII, 350.

ANGE gardien. Nous lui devons honneur, dévotion, confiance, VII, 392. Il conduit l'âme au purgatoire et au ciel, V, 215. Sujet de méditation pour la fête des anges gardiens, VII, 392.

ANGÉLIQUES. Leurs erreurs, XX, 42.

ANGELUS (l'). Sur cette prière, VI, 401.

ANGLICANISME. Histoire de cette hérésie, XX, 485 à 531.

ANGLO-CALVINISTES. Leurs erreurs, XX, 488.

ANNÉE. Commencement de la première année du monde, XIX, 14. Si du temps des patriarches elle était plus courte, XIX, 58.

ANNÉE sainte. V. **INDULGENCE.**

ANNONCIATION de Marie. Discours sur cette fête, VII, 65, 238. Méditation, 279. Marie s'abaisse autant qu'il lui est possible, 66. Dieu l'élève autant qu'elle peut être élevée, 74. Par son humilité, Marie devient la mère de son Créateur, 258. Le Créateur devient fils de la créature, 244.

ANTECHRIST, XVIII, 287 à 295. De qui et dans quel pays il naîtra, 287. Son éducation et son instruction, 288. Ses impiétés, 289. Ses faux miracles, 75, 290. Il soumettra les royaumes, 292. Il fera subir à l'Eglise la plus rude persécution, 293. Sa mort, 294. Après sa mort la paix sera rendue à l'Eglise, 295.

ANTICHRYSOS. C'est un contrat usuraire, XXIV, 165.

ANTI-TRINITAIRES. Leurs erreurs, xx, 532. Leur réfutation, xxi, 1 à 34.

APELLE. Ses erreurs, xx, 27.

APOLLINAIRE. Ses erreurs et sa condamnation, xx, 115.

APOLLONIUS de Thiane. Ses faux miracles, xvii, 243. Ses oracles, xviii, 69.

APOLOGIE du traité des gloires de Marie, vi, 323; xxix, 337; du probabilisme, xxviii, 249 à 462; xxxix, 351 à 495; contre l'auteur de la règle des mœurs, xxviii, 465 à 561; de quelques titres donnés à Marie dans les litanies, vi, 339; du sentiment que Marie est la distributrice des grâces de Dieu, vi, 323.

APOSTOLIQUES. Leurs erreurs, xx, 42.

APOTRES. Ils ne gardèrent pas leurs femmes, xix, 561. Quelle était leur instruction profane, xvii, 214. Ils n'ont pas pu être trompés sur le fait de la résurrection, 244. Ils n'ont pas pu tromper, 247. Changement que le Saint-Esprit a opéré en eux, 253. Obstacles à leur prédication, 180; xviii, 17 à 27; xix, 97. Leurs succès, xvii, 183; xix, 100. Leurs miracles confirment la foi, xvii, 255. Leur martyre prouve la divinité des Ecritures, 213. Ils seront aux côtés de J.-C. au jugement général, xviii, 347.

ARBITRE (Le libre). Réfutation de Jansénius sur ce point, iii, 151. Accord du libre arbitre avec la grâce, xvii, 275. Existence du libre arbitre, xxi, 204. *V.* LIBERTÉ de l'homme.

ARBRE de vie du paradis terrestre. Sa vertu, xix, 21. Arbre de la science du bien et du mal; pourquoi ainsi appelé, et son espèce, 22.

ARCHE de Noé. Sa construction, xix, 51. Ses proportions, 52. Elle était assez grande pour contenir de chaque espèce d'animaux, 53. Elle s'arrête sur une montagne de l'Arménie, 53.

ARIANISME. Il a semblé un moment devoir vaincre l'Eglise, xx, 5. Fin de cette hérésie, 111.

ARIENS. Leurs perfidies et leurs cruautés, xx, 51 à 111.

ARIUS. Son hérésie, xix, 138; xx, 51; xxi, 1 *et suiv.* Réfutation, xxi, 1 à 34. Sa vie, xix, 154; xx, 51. Sa mort, xix, 155.

ARMINIENS. Leurs erreurs, xx, 489.

ARNAUD de Bresce. Ses erreurs et sa condamnation, xx, 323. Fomente une sédition. Il est brûlé vif, 324.

ARNAULD. Ses propositions jansénistes sont condamnées, xx, 563.

ARRHES. Obligations qu'elles imposent, xxiv, 155.

ARTS. Ils ont une origine récente et connue pour la plupart, xvii, 26.

ASCODROGILIENS. Leurs erreurs, xx, 28.

ASPIRATIONS de foi vive, iv, 404; de confiance, 407; de repentir, 411; de bon propos, 412; d'amour, 415; de conformité à la volonté de Dieu, 419; à Dieu, 425; d'amour à J.-C., 433; au saint sacrement de l'autel, 328, 348, 356; pour la communion, 346; à Marie, 432; sur la passion de J.-C., v, 3, 129 à 182, 225 à 376. *V.* ACTES, FLÈCHES, SOUPIRS, CANTIQUES, INVOCATIONS, PRIÈRES.

ASSOMPTION de Marie. Discours pour cette fête, vii, 120, 158. Sujet de méditation, 283. Combien fut glorieux ce triomphe, 139. Combien est sublime le trône de Marie dans le ciel, 145.

ASSURANCE (Contrat d'), xxiv, 200; xxvii, 289.

ASTROLOGIE judiciaire. Elle est superstitieuse, xxiii, 250.

ATHANASE (Saint) au concile de Nicée, xx, 57; est élu patriarche d'Alexandrie, 65; est condamné par le conciliabule de Tyr, 70. Calomnies contre lui découvertes, son exil, 69. Constance le fait déposer, 75. Il est rendu à son siège, 76. Il en est chassé encore par Constance, 77.

ATHÉES. Quels furent les premiers, xvii, 27. Réfutation, 2 à 92; xviii, 135. Peuples et personnages taxés faussement d'athéisme, xvii, 548. S'il existe véritablement des athées, xviii, 134. *V.* **MATÉRIALISME.**

ATTACHEMENT (L') aux choses de la terre nous empêche d'être à Dieu, viii, 44; x, 466; est cause de la privation de la grâce et des chutes dans le péché, v, 549. Il rend la mort amère, vii, 421.

ATTENTION requise pour l'office divin, xi, 41; pour l'assistance aux offices de l'Eglise, xxiii, 336.

AUDIENS. Leurs erreurs, xx, 425.

AUGUSTIN (Saint) combat Pélage, xx, 434.

AUMONE. Elle est de précepte, xxviii, 49. Force de ce précepte, xxiii, 217, xxvii, 192. Obligation des pasteurs des âmes, xxiii, 399; des évêques, 424. Aumônes en l'honneur de Marie, vi, 421.

AUTEL portatif. Comment il doit être construit, xxiv, 545.

AUTEL privilégié. Ce que c'est, et grâces qui y sont attachées, xxvii, 85.

AUTEURS. Ils doivent être d'une réserve charitable en combattant leurs adversaires, xxiv, 209.

AVE MARIA. Explication de cette prière, VI, 399.

AVE MARIS STELLA. Marie aime beaucoup cette prière, VI, 409.

AVENT. Neuvaine pour ce temps, III, 221, 237.

AVERTISSEMENTS pour les fonctions d'abbesse, IX, 181 ; pour les autres dignitaires d'un couvent, 192 à 200 ; aux nouveaux confesseurs, XXVII, 41 à 51 ; aux prêtres qui assistent aux derniers moments des condamnés, 52.

AVEUGLE de Jéricho. Y en avait-il un seul ou plusieurs, XVII, 216.

AVOCAT. Ses devoirs, XXIV, 363.

AVORTEMENT. Il est défendu de le procurer, XXIII, 445 ; XXVIII, 125. Suites de ce péché, XXIII, 445.

B

BAGUETTE divinatoire. C'est une superstition coupable, XXIII, 231.

BAIL. Quand un bail d'un testateur peut être cassé par son héritier, XXIV, 182.

BAIUS Michel. Sa vie, ses erreurs, XX, 554. Paul V condamne soixante-dix-neuf propositions de Baius, 555, XXI, 303. Ces propositions condamnées, 290. Leur analyse, 298. Sa mort, XX, 557.

BALAAAM prédit l'étoile qui devait apparaître aux images, XIX, 36.

BALE (Concile de), XVII^e général, commencé à Bale en 1431, et continué à Florence, XVII *bis*, 65, 525, 586.

BANS de mariage. Comment et où ils doivent être publiés, **xxv**, 339. Quand l'évêque peut et doit dispenser de leur publication, 343. Quand elle peut être omise, 345.

BAPTÊME des Juifs, **xix**, 339; de saint Jean, 337. Hérésies sur ce sacrement, 343. Canons du concile de Trente, 337 à 349. Différentes sortes de baptême, **xxiv**, 395. Ancienne manière de le donner, **xix**, 342. Matière éloignée, **xxiv**, 396, 420. Matière prochaine, 298. Quels sont ceux qui peuvent être baptisés, 412. Peut-on baptiser un enfant dans le sein de sa mère, 399. Sur quelle partie du corps, 401. Faut-il trois ablutions, 402. Avortons et enfants des infidèles, 413. Opposition des parents, 415. Peut-on rendre aux infidèles leurs enfants après qu'ils ont été baptisés, 415. Enfants exposés, 417. Du baptême sous condition, 416, 418. Enfants baptisés par des laïques, 417; par des hérétiques, 418. De la forme, 402. Du ministre, 405, **xix**, 347. De l'ordre à observer entre ceux qui peuvent baptiser, **xxiv**, 406. Lieu où doit être conféré ce sacrement, 409, 420. Peut-on faire baptiser dans une maison particulière, 410. Où les étrangers doivent faire baptiser leurs enfants, 409. La même personne doit appliquer la matière et réciter la forme, 411. Combien de temps on peut différer, 410. Cérémonies, 420. Noms et tenue des registres, 421. Peines contre ceux qui rebaptisent, 412. Effets du baptême, **xix**, 346. Il nous fait enfants de Dieu, **v**, 351. Ce qu'on doit penser des enfants morts sans baptême, **iii**, 108; **xxiii**, 360; **xiv**, 223, 339. Obligations des curés pour tout ce qui regarde ce sacrement, **xxiii**, 400.

Précis sur toute cette matière, xxvii, 313; xxviii, 174.

BARDESANE, zélé défenseur de la foi; il tombe ensuite dans l'erreur, xx, 29.

BASILE (Saint) protégé de Dieu contre Valens, qui voulait l'exiler, xx, 97.

BASILIDE. Sa vie et ses erreurs, xx, 19.

BASNAGE. Ses erreurs contre la virginité de la sainte Vierge, xx, 130, 167.

BAYLE. Notice sur sa vie, xvii, 4, *note*. Il est le soutien du pyrrhonisme, 4, 16. Ses erreurs sur le mal moral, 269, 298; sur l'éternité des peines, 309, xviii, 197; sur les deux principes divins, xvii, 360; sur la révélation, xviii, 222. Il finit cependant par reconnaître la nécessité d'une révélation, xviii, 226.

BEGHARDS et BÉGUINES. Leurs erreurs condamnées, xx, 344.

BÉNÉDICTIONS (Formules de) *in articulo mortis*, xxvi, 519. Du petit habit du Mont-Carmel ou scapulaire, 521. Contre les animaux qui désolent les campagnes, xxvii, 133. Bénédiction des chevaux et autres animaux, 135.

BÉNÉFICE. Sur ce sujet, xxiv, 315 à 347; xxvii, 476 à 484. Notre saint veut qu'on en exclue un indigne, xi, 366. A qui ils peuvent et doivent être conférés, xxiv, 315 à 331. Obligation qu'ils imposent, 331. Manière de les perdre, 346.

BÉNÉFICIER (Le) a-t-il la propriété absolue des fruits? xxiv, 7. Celui qui reçoit indûment du bénéficié des fruits superflus est-il tenu à restituer aux pauvres? 9.

BERCLEY. Réfutation de son système contre l'existence de la matière, xviii, 177.

BERENGER. Notice sur sa vie et son hérésie, xx, 313. Ses condamnations et ses rechutes, 314. Sa conversion et sa mort, 316. Réfutation de ses erreurs sur l'eucharistie, xxi, 158.

BERNARD (Saint) prêche contre l'hérétique Henri, xx, 320; réfute Abélard, 321; combat Gilbert de la Poirée, 326.

BERRUYER. Condamnation de ses erreurs, xxi, 348. Son système, 351; sur la filiation de la seconde personne de la sainte Trinité, 353. Preuve que J.-C. n'a pas cessé d'être fils de Dieu pendant sa mort, 372. Erreurs sur les opérations et les souffrances de J.-C., 377. Du principe par lequel J.-C. opéra ses miracles, 394. Le Saint-Esprit a été envoyé sur les apôtres par le Père et le Fils, 397. Autres erreurs, 400.

BÈZE (Théodore de). Sa vie et sa mort, xx, 455. Sa doctrine, 455. Entretien avec saint François de Sales, 457.

BIENFAITS du christianisme. Triomphe de la vérité religieuse sur les erreurs du paganisme, xix, 90. Suppression des cruautés et des sacrifices humains, xvii, 95, 353; xviii, 161; xix, 104.

BIENS. Ce qui regarde les biens patrimoniaux, xxiv, 3, 6; les industriels, 3, 6; ceux de la femme, 5; des clercs, 6; des ecclésiastiques, 6; les biens parcimoniaux, 6. Formalités pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, xxiv, 352. Comment les religieuses doivent en disposer, x, 342. Notre saint ne veut pas que sa congrégation soit riche, xi, 305.

L'égalité des biens temporels est inadmissible pour le bonheur des hommes, xviii, 257. Combien ils sont vains, i, 46, 514; ii, 122; xiv, 532. Mépris que nous devons avoir pour eux, i, 258. La mort nous les enlève, xiv, 414. Il faut nous en détacher, i, 288. Pesons-les à la balance de Dieu, ii, 126. Ils ne peuvent satisfaire notre cœur, ii, 206; iv, 233. L'attachement à ces biens est souvent la cause de la perte de bien des grâces, v, 348. Nous devons les demander conditionnellement, iii, 215; ix, 130. C'est pour notre avantage spirituel que Dieu les refuse à nos prières, iii, 53. Dieu nous les enlève pour nous attacher plus étroitement à lui, iv, 201.

BIENS que le Messie a apportés à la terre, v, 229.

BILLET de commerce. La vente des billets-crédances est-elle légitime? xxiv, 163. — Billet de confession; dans quel cas un confesseur peut en donner, xxv, 218.

BLASPHEME, xiv, 516 à 524. En quoi il consiste et gravité de ce péché, xiv, 516; xxvii, 203; xxviii, 64. Rigueur du châtement divin, xiv, 523. Il est une des quatre portes de l'enfer, xv, 282. Comment il se commet, xxiii, 247. Questions que le confesseur doit faire sur ce vice, xxvi, 276.

BLESSURES. Elles tiennent de l'homicide, xxviii, 120.

BOËCE. Ministre probe de Théodoric, sa mort, xx, 108.

BOISSONS. Celles qui sont permises, hors du repas, les jours de jeûne, xxiv, 238.

BONHEUR. La révélation divine ne s'oppose pas au bonheur individuel des hommes, xviii, 232. Dieu

veut notre bonheur, 239; XIX, 5. Le bonheur est pour les âmes saintes, I, 275; II, 199, 400. Il est en Dieu, I, 273; dans la pratique de la prière, I, 274; II, 398, 400. De la conformité à la volonté de Dieu, II, 427. De la vertu, IV, 133; dans la conformité à la volonté de Dieu pour les adversités, 143.

BONTÉ. Celle de Dieu courant après les brebis égarées, VIII, 386. *V.* DIEU.

BORGIA (Saint François de). Sa conversion à la vue du cadavre d'Isabelle, II, 23.

BOUC émissaire. Il était la figure de J.-C. chargé de nos péchés, V, 232; XVII, 164; XIX, 40.

BOUCHE. Importance de la mortification de la bouche, VIII, 204.

BREBIS. Dieu court après celle qui est égarée, VIII, 386. Joie de J.-C. lorsqu'il l'a retrouvée, I, 152.

BREF de grâce et de justice. S'il expire à la mort du pape qui l'a accordé, XXVI, 11.

BUCER (Martin). Sa vie, ses erreurs, sa mort, XX, 432. Il est appelé en Angleterre par Sommerset, 514.

BULLES. Il faut en bien peser les expressions lorsqu'il s'agit de la concession de quelque privilège, XXVI, 7.

C

CALOMNIE. *V.* DÉTRACTION.

CAFFARO (R. P. D. Paul). Sa vie, XVI, 427 à 470.

CAIN. Son fratricide, et signe de sa réprobation, XIX, 46.

CALVIN. Sa vie, XVII, 391; XX, 436. Ses erreurs, 436, 474 à 485. *V.* GRACE, SACREMENTS. Ses mau-

vaises mœurs, xx, 451. Epouse une veuve, 445. Ses prétendus miracles, xvii, 594; xviii, 41. Fait brûler Michel Servet, xx, 447. Séditions et maux qu'il a occasionnés en France, 449, 460. Sa mort, xix, 461; xx, 450. Il est condamné par la Sorbonne, 446.

CALVINISME (Le) s'étend en Ecosse, xx, 464. Ses différentes sectes, 485.

CAMPAGNE. Comment doivent se conduire les confesseurs avec les gens de la campagne, xxvii, 139 à 537.

CAMPIAN (Edmond) meurt en Angleterre pour le catholicisme, xx, 526.

CANONISATION des saints. Autorité infaillible de l'Eglise sur ce point, xxiii, 271.

CANTIQUES spirituels d'une âme vers Dieu, v, 449 à 486; en l'honneur de sainte Thérèse, 468; pour la visite au saint sacrement, 469; pour la communion, 470; sur la passion, 477; à saint Joseph et à J.-C., 482; à la sainte Vierge, 487 à 500. Traduction des cantiques de l'office divin, xiii, *passim*.

CARLOSTAD, père des sacramentaires, ses erreurs, son mariage, compose une messe. Sa mort subite, xx, 420.

CARPOCRATE. Ses erreurs, xx, 22.

CARTHAGE (Concile de) en 548, xx, 50.

CAS réservés. Ce que c'est que la réserve, xxv, 173. Pourquoi des cas réservés, et sur qui tombe la réserve, xix, 443, 454. Différentes espèces de cas réservés, xxv, 176. La réserve est-elle toujours licite de la part du supérieur? 177. Péchés qui tombent sous la réserve, 177. Cas réservés aux évêques, xxvi, 45; ceux dont les réguliers peuvent absoudre leurs sujets,

99; quand l'inférieur peut absoudre, xxv, 178. Cas des voyageurs, 181. Sens de ces mots : *In fraudem reservationis*, 183. L'absolution reçue de bonne foi d'un simple prêtre est-elle valide? 186. Peut-on être absous par un simple prêtre d'un péché réservé qu'on a oublié dans une confession faite auparavant à un prêtre ayant juridiction? 187. Que penser si la première confession avait été invalide? 188. Si la réserve est douteuse, 189. Autres difficultés, 191. *Précis* sur cette matière, xxvii, 388. Cas réservés dans le diocèse de sainte Agathe, 537.

CASSIEN, auteur du Semi-Pélagianisme. Sa vie, xx, 142.

CASTRATION (La) des enfants est-elle permise, xxiii, 429.

CATAPHRYGIENS. Leurs erreurs, xx, 28.

CATÉCHISME. Manière de le faire aux enfants, xv, 69; au peuple, 82. Obligation de le faire réciter au peuple, xi, 309, 324. Obligation des parents, tuteurs, etc., d'y envoyer leurs enfants sous peine de refus d'absolution, 415. Manière d'y prêcher utilement, xxviii, 1 à 243.

CATHOLICISME. Exhortation à lui rester dévoué, xx, 583.

CAUTION (Contrat). En quoi elle consiste, xxiv, 200.

CÉLIBAT, xix, 558 à 570. Il n'est pas condamné par ces paroles de la création : *Crescite*, 25, 564. Il est d'obligation pour les clercs dans les ordres majeurs, 558, 592; xx, 63.

CENSURES, xxv, 406 à 512; xxvii, 454 à 471. Définition et division, xxv, 407. Leur imposition, *ibid.* De leur absolution, 420. Excommunication majeure,

426. Excommunication mineure et ses effets, 439. Excommunications non réservées, 453. Celles réservées au pape, 457. De la suspense, 501. De la déposition et de la dégradation, 506. De l'interdit, 507. De la cessation à *divinis*, 511. *V.* IRRÉGULARITÉ.

CENTURION vint-il lui-même ou envoya-t-il auprès de J.-C.? XVII, 217.

CERDON. Ses erreurs, XX, 26.

CÉRÉMONIES de l'Eglise. Pourquoi elles sont établies, XIX, 513. Leur antiquité, 514, 517.

CÉRINTHE. Sa mort, XIX, 158. Ses erreurs réfutées, XX, 17.

CERTIFICAT. On doit en refuser aux indignes, XXIII, 389.

CESSATION de la loi, XXIII, 146.

CHALCÉDOINE (Quatrième concile général de) en 451, XX, 191.

CHANGE. Ses différentes espèces, et quand il est licite, XXIV, 180.

CHANOINES (Les). A quelle résidence ils sont tenus, XXIV, 339. Peines portées contre les non-résidents, 340. Causes qui les excusent de l'assistance au chœur, 341. L'excommunié et l'irrégulier perdent-ils leurs distributions? 342.

CHANT (Le) peut être la cause de graves abus dans les couvents, IX, 190; X, 464. Le chant figuré en solo doit en être exclus, IX, 191; X, 467.

CHANTAL (Sainte Jeanne de). Ses découragements dans la piété, I, 285.

CHAPELLES oratoires. Décrets à ce sujet, XXIV, 543. Peut-on y donner la communion? 548.

CHAPITRES (Les trois). Leur condamnation, xx, 229.

CHARITÉ (La), iv, 40 à 182. Instruction sur cette vertu, xxviii, 37 à 45. En quoi elle consiste, xxiii, 209; xxvii, 189. Son objet, 209. C'est le même que celui du ciel, xxix, 12. On doit en faire souvent des actes, xxiii, 211. Sa pratique, i, 443. Ses caractères, iv, 40. Elle est patiente, 42; douce, 53. Elle ne porte point envie, 61; fuit la tiédeur et cherche la perfection, 69. Ne s'enorgueillit point, mais elle s'humilie, 97. N'a d'autre ambition que de posséder J.-C., 106. Aime à se détacher des objets créés, 111. Ne s'emporte jamais contre le prochain, 131. Ne veut que ce que veut J.-C., 140. Souffre tout pour J.-C., infirmités, indigence, mépris, 156. Croit à toutes les paroles de J.-C., 171. Espère tout de J.-C., 176. Aime J.-C. au milieu des tentations et des souffrances morales, 188. La foi est le fondement de la charité, et la charité perfectionne la foi, 172. La charité fait croître l'espérance, et l'espérance fait croître la charité, 176. Elle est requise pour la contrition sacramentelle, xix, 411. Charité de la sainte Vierge, vi, 359; de sainte Thérèse, vii, 317, 362. Celle de saint François de Sales, 390.

La charité est une chaîne d'or qui unit ensemble deux individus, iv, 180. Elle désire toujours la présence de l'objet aimé, 181. La charité envers le prochain est de précepte divin, vi, 367; viii, 314. Elle doit surtout exister dans les couvents, 315; ix, 347. Charité de la sainte Vierge, vi, 367. Charité envers le prochain en pensées, xiv, 281. Elle fait juger favorablement les actions du prochain, viii,

315. Charité en paroles, 323; XIV, 283; dans les actions, 288; VIII, 333. Instruction sur cette vertu, XXVIII, 45. En quoi elle consiste, XXVII, 190. Ordre à suivre selon les différentes classes de prochain, XXIII, 214. Comment il faut agir envers ses ennemis, 215. Du pardon, 215. De l'aumône, 217. Correction fraternelle, 218. Du scandale, 221. Sommes-nous obligés de secourir spirituellement le prochain malgré de grandes difficultés, XXIX, 14.

CHARLES Emmanuel, duc de Savoie. Sage et religieuse administration de ses Etats, VII, 416.

CHARLES-QUINT. Sa conduite à la diète de Worms, XX, 381. Ses édits contre Luther, 383. Edit en faveur de la religion catholique, 388. Il tombe dans l'erreur à la diète d'Augsbourg, 391.

CHASSE. Celle qui est interdite aux prêtres, XI, 291; XXIV, 68. A qui appartiennent les animaux pris à la chasse, *ibid.*

CHASTETÉ (La) est difficile à pratiquer, VI, 378. La sainte Vierge en donne l'exemple, *ibid.* Le jeûne, la fuite des occasions et la prière sont les moyens d'acquérir et de conserver cette vertu, 381. Elle est très-méritoire devant Dieu, VIII, 1. A quoi oblige le vœu de chasteté, XXIX, 299. Comment les religieuses doivent l'observer, IX, 445. Les rédemptoristes font ce vœu, XXII, 337.

CHATEL. Comment il a fondé en France la prétendue Eglise catholique française, XXI, 475.

CHATIMENT. Dieu nous menace pour nous faire éviter le châtement, XV, 249 à 258. Les pécheurs ne croient aux menaces de Dieu que lorsque le châtement les suit, 258 à 267. Dieu punit en cette vie

pour user de miséricorde dans l'autre, 308 à 320. La prière le détourne, 320 à 328. La sainte Vierge l'éloigne de nous, 328 à 337. Châtiments de Dieu sur le pécheur en cette vie, xvii, 268. Ces châtimens ne le dispensent pas des peines éternelles, 289.

CHEMIN de la croix. Son exercice, v, 421 à 433. Marie le faisait souvent, vii, 127, 128.

CHINOIS. Fausse antiquité de leurs dynasties royales, xvii, 115; xix, 13.

CHOCOLAT. Rompt-il le jeûne, xxiv, 240.

CHRÉTIENS (Les) sont les enfants de Dieu, v, 351. Ils étaient en très-grand nombre durant les persécutions, xvi, 7; xvii, 184, 194; xix, 105. Vie édifiante des premiers chrétiens, xviii, 20; xix, 102. Mauvaises mœurs des chrétiens modernes, xvii, 190; xviii, 23.

CHRONOLOGIE des papes, des empereurs, des conciles et des plus fameux hérésiarques du iv^e au xvii^e siècle, xx, 587.

CICÉRON. Saint Jérôme est repris pour avoir fait une lecture trop assidue de cet auteur, ix, 46.

CICLE de dix-neuf ans admis par l'Eglise, xx, 63.

CIEL (Le), xiv. Sermon, 153, xviii, 381 à 419. Il nous est ouvert par le sang de J.-C., xix, 42. C'est en J.-C. que nous avons l'espérance d'y arriver, v, 350. Il faut souffrir avec J.-C. pour le gagner, 351. Désir du ciel, i, 172, 246; iv, 183. Soupirs vers le ciel, i, 300; ii, 409. La mort nous en ouvre les portes, xiv, 111. Différence entre les récompenses du ciel et celles des hommes, iv, 181. Aussitôt après le jugement particulier, les justes vont au ciel, xviii, 269. Joie de l'âme en entrant dans le ciel, ii, 281; iv, 184; v, 215; xiv, 154. Le ciel est l'exemption de tous

les maux, II, 283, XIV, 154. Bonheur du ciel, I, 252; II, 279; IV, 181, 184; V, 213; XIV, 153; XVIII, 381; XX, 308. On y voit Dieu, V, 217. On ne craint pas de perdre Dieu, II, 287; V, 217. Si c'est le ciel empyrée qui est le séjour des bienheureux, XVIII, 401. En quoi consiste la béatitude éternelle, 404. Vision béatifique, 405. Amour béatifique, 411. Dons des âmes heureuses, 417. Propriété des corps. Auréole des bienheureux, 418. Consolation de rencontrer au ciel ses parents, ses amis, la sainte Vierge et J.-C., V, 216. Gloire immense des religieux, IX, 300.

CILICE (Le). Ses différentes sortes, XIII, 220.

CLERCS, XXIX, 315 à 372. Actes et fonctions qui leur sont défendus, 351, 363. Quel genre de commerce leur est interdit, 172. Quels jeux leur sont défendus, 188, 190. Peuvent-ils être accusateurs, XXIV, 371. Un clerc non prêtre peut-il absoudre des censures à l'article de la mort? XXV, 95.

CLERGÉ. Sollicitude de notre saint pour sa dignité, XXII, 155.

CLOTURE (La). Comment elle doit être pratiquée dans les couvents, IX, 430. Quel péché en est la transgression, XXIV, 299. Châtiment pour ce péché, X, 343. Les évêques peuvent se réserver tous les cas touchant la clôture, XXVI, 69. Ils peuvent donner aux religieuses des permissions sur ce point, XXIV, 304.

COEUR (Le) sacré de Jésus. Neuvaine, III, 463. Le cœur de Jésus est aimable, 460; aimant, 463; désireux d'être aimé, 467; douloureux, 470; compatissant, 472; libéral, 475; reconnaissant, 478; méprisé, 480; fidèle, 483.

Notre cœur ne peut rester vide d'amour, VIII, 43. Il est un jardin où croissent de mauvaises plantes qu'il faut arracher, 106.

COLÈRE. Il ne faut pas dire des paroles de colère, VIII, 328. Celui qui aime J.-C. ne s'emporte jamais contre son prochain, IV, 131 à 140. La colère non comprimée cause la ruine de l'âme, XIV, 321. Motifs de la réprimer, 325. Moyens de s'en garantir, IV, 134. Quelle est la colère permise, 137 ; VIII, 330.

COLLATION. Elle est permise les jours de jeûne, XXIV, 241. Quantité et qualité des mets permis, 242, 243.

COMÉDIE. Le saint condamne celles qu'on joue dans certains couvents, X, 349, 350. Il défend aux ecclésiastiques de jouer un rôle dans une pièce de théâtre, XI, 352 ; en punit sévèrement un qui s'était rendu coupable de cette faute, 397.

COMMANDEMENTS de Dieu. Explication, XXIII, de 203 à la fin ; XXIV, 1 à 226 ; pour les habitants de la campagne, XXVII, 186 à 305 ; pour le peuple, XXVIII, 20 à 172. Questions que le confesseur doit adresser à ses pénitents, XXVI, 167 à 179, 269 à 300. Et en détail pour chaque commandement :

	XXIII.	XXVII.	XXVIII.	XXVI.	
1 ^{er} C. pag.	203	186	20	167	269
2 ^e	247	203	61	170	273
3 ^e	319	211	77	171	281
4 ^e	356	219	95	172	283
5 ^e	426	228	120	174	286
6 ^e	458	234	127	176	290

	XXIV.	XXVII.	XXVIII.	XXVI.	
	—	—	—	⏟	
7 ^e	1	241	146	179	292
8 ^e	205	290	163	179	300

L'accomplissement des commandements de Dieu n'est pas au-dessus de nos forces, III, 18, 137; VIII, 60. Il devient facile avec la grâce de Dieu, XVII, 233; XVIII, 16, 119; XIX, 271, 309; XXI, 209. Leur observation fait notre bonheur, XVIII, 244. Il ne faut pas confondre les commandements avec les conseils évangéliques, XVII, 322.

COMMANDEMENTS de l'Eglise. Leur explication, XXIV, 226; XXVI, 180; XXVII, 294 à 305. *V.* **FÊTES, DIMANCHE, MESSE, CONFESSION, COMMUNION, JEUNE, ABSTINENCE.**

COMMERCE. Personnes auxquelles il est défendu, XXIV, 172.

COMMUNION sacramentelle. Il y a trois sortes de communions, XIX, 387. Elle est de précepte à Pâques, 388; XXIV, 271, 469. En quel temps ce précepte oblige, et où il doit être accompli, 272; XI, 310. Qui en est exempt, 275. A quel âge les enfants sont obligés, XI, 309, 325, 348; XIX, 478, 482, 485, 489; XXIV, 276; XXVIII, 186. Moyen pour s'assurer qu'on y satisfait, XI, 310, 326, 393. Elle est d'obligation à l'article de la mort, XXIV, 469. Conduite à tenir lorsque le malade vomit, 469. S'il tousse continuellement, 470. Le jeûne n'est pas d'obligation avant le viatique, 496. Combien de fois on peut donner le saint viatique dans la même maladie, 497. Doit-on le recevoir lorsqu'on avait fait une communion peu de temps auparavant? 497. Cérémonies du viatique,

499. Peut-on donner la communion aux insensés? 277. Obligation des curés de la donner à leurs paroissiens, xxiii, 382; aux moribonds, xxvi, 501. Le juge est obligé quelquefois d'accorder à un condamné le temps de la recevoir, 435. De la communion sous l'une et l'autre espèce, xix, 476, 479. Peut-on donner la communion dans les chapelles particulières? xxiv, 548. Les chrétiens doivent communier trois fois par an, xi, 511, 548. De la fréquente communion, i, 466; ix, 89. Règles pour la communion fréquente, iv, 87; x, 323, 425. Fausses excuses qu'on allègue pour s'en dispenser, iv, 89; ix, 96; x, 431. Apologie de la fréquente communion, xxvii, 87 à 127. Pratique des premiers chrétiens, xix, 489; xxvii, 89, 94. Usages aux différents siècles, ix, 89. Communion de tous les huit jours, 97, 114; même pour les personnes mariées, 108, 122. Avantages de la fréquente communion, iv, 101. Conduite du confesseur à cet égard, xxvi, 430; xxii, 339. Disposition du corps, xxiv, 485. Du jeûne naturel et heure où il commence, 487. Des fragments de nourriture restés dans la bouche, 488. De l'eau qu'on avale en serinçant la bouche, du sucre, etc., 490. Le tabac à priser et à fumer ne rompt pas le jeûne, 491. De l'eau qu'on prend par les narines, 495. Des cheveux, papier, etc., qu'on aurait avalés, 491. Messe de minuit, 495. Peut-on cracher après la communion? 495. Cas, outre le viatique, où le jeûne n'est pas d'obligation, 500. Autres dispositions du corps, 505. — Dispositions de l'âme. Nécessité de la confession, xxiv, 471. Que doit-on faire si après la confession on se souvient d'un péché mortel? 473. Cas qui dispensent de la

confession, 474. Que doit faire le prêtre qui pendant la messe se souvient d'un péché grave? 476. S'il manque de confesseur; si le péché est réservé? 478. S'il y a excommunication, 480. Ce qu'il doit faire après la célébration, 481; après la consécration, 482. Ce qu'on doit faire après un sacrilège, 483. Peut-on communier avec une conscience douteuse? 484. — Excellence de la sainte eucharistie sur les autres sacrements, IX, 85. Elle est l'œuvre de la puissance divine, V, 41. Amour que J.-C. nous y témoigne, II, 341; IV, 17; V, 37, 40; XIV, 293; XIX, 376. J.-C. a un grand désir que nous le recevions, II, 345; III, 444; IV, 17. Il veut être aimé, V, 45. Saints désirs de la communion, IV, 280; IX, 88. Dévotion de saint Liguori, XX, 9, 13, 19, 228, 242. La communion est nécessaire à la vie religieuse, VIII; 11, X, 373. — De la préparation à la communion, III, 449; IV, 88; VII, 374. Disposition de l'âme pour la préparation, IV, 315; IX, 93; XIV, 298. — De l'action de grâces, III, 449, IV; 88; VII, 374; IX, 95; XIV, 299. — Actes pour la communion, I, 400; XV, 59. — Effets de la sainte communion dans nos âmes, I, 391; III, 441; IV, 328. Union de J.-C. avec l'âme qui communie, III, 441; IV, 314; V, 39; VII, 374; IX, 86; X, 333. La communion est l'aliment de nos âmes, V, 39; est un remède contre le péché, IV, 20, 87. Elle nous donne l'amour de Dieu, IX, 87. Elle est un moyen de perfection, IV, 86. Elle nous obtient la persévérance dans la grâce, III, 447; IX, 86. Pourquoi elle ne produit pas toujours ces heureux effets, IV, 315.

COMMUNION spirituelle. En quoi elle consiste, IV, 236; IX, 103. Manière et temps de la faire, IV, 90,

237. Ses avantages, 90, 337; IX, 103. *V. EUCHARISTIE.*

COMPAGNIES. Nous devons fuir les mauvaises, XIV, 399 à 407; XXVIII, 140.

COMPASSION tendre de J.-C. pour les pécheurs, XIV, 169 à 177.

COMPASSION ou douleurs de la sainte Vierge. Discours, VII, 154, 248. — 1^{re} douleur. La prophétie de Siméon, VII, 173, 219. — 2^e. Fuite en Egypte, 179, 220. — 3^e. Disparition de J.-C. à l'âge de douze ans, 185, 220. — 4^e. Marie rencontre Jésus allant à la mort, 191, 224, 249. — 5^e. Mort de Jésus, 197, 221, 256. — 6^e. Le coup de lance, 205, 222; la descente de la croix, 208, 222, 251. — 7^e. Sépulture de Jésus, 212.

COMPENSATION. Conditions pour qu'elle soit légitime, XXIV, 22. Peut-on par compensation se dédommager d'une calomnie, 224.

COMPLICE (Le). Quand il est tenu à restitution, XXIV, 41. Dans quel ordre les complices doivent restituer, 56. Complices pour l'usure, 153. La crainte de faire connaître à son confesseur le complice du péché est-elle une excuse pour l'intégrité de la confession? XXV, 52.

CONCEPTION immaculée de la sainte Vierge. Discours, VII, 1; méditation, 289. Trois titres assurent à Marie ce privilège : 1^o comme fille du Père, 4, 289; 2^o comme mère du Fils, 7, 10, 39, 289; et 3^o comme épouse du Saint-Esprit, 19, 290. Témoignages des saints Pères, 23; celui du concile de Trente, XIX, 230 à 241. Croyance des fidèles, VII, 25. Etablissement de la fête, 26; XIX, 233. Grâces extraordinaires que Marie reçut à sa conception, VII, 33, 42. Si l'on

peut donner sa vie pour soutenir la doctrine de l'immaculée conception, XIX, 239.

CONCILE ŒCUMÉNIQUE. Il doit être convoqué par le pape, XVII (*bis*), 10, 390. En cas de doute sur le véritable pape, il peut être convoqué par les cardinaux et les évêques, 11. Le concile général est-il au-dessus du pape? 12, 43 à 95. Le concile général a le droit de déterminer les points de foi, XX, 305. Son autorité, XXI, 272. Liste des conciles généraux, XX, 590.

CONCUPISCENCE (La) est un obstacle à la liberté des actes humains, XXIII, 163.

CONDAMNÉS à mort. Conduite du confesseur à leur égard, XXVI, 305, 376 ; XXVII, 52. Le juge est obligé quelquefois de leur accorder le temps de recevoir la communion, XXVI, 435.

CONDUITE de la Providence dans le salut du monde, XIX, 1 à 169.

CONFÉRENCES ecclésiastiques. Les évêques doivent avoir soin de les établir dans leur diocèse, XXIII, 414. Zèle de notre saint sur ce sujet, XI, 351 ; XXII, 162. Manière de les diriger, XI, 351. Les prêtres doivent y assister exactement, XII, 590.

CONFESSEUR. Instruction pratique pour les confesseurs, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII *entiers*.

Le confesseur doit être nécessairement prêtre, XXV, 95 ; approuvé par l'évêque, 95, 99. Le choix des confesseurs demande le plus grand soin de la part de l'évêque, XXIII, 414. Les réguliers peuvent se confesser à un prêtre non approuvé par l'évêque, pourvu qu'ils en aient la permission de leur prélat, XXV, 95. L'approbation peut être limitée, 97. L'évê-

que peut soumettre le prêtre à un examen, 98. Jurisdiction curiale pour les confessions, 100. Un curé peut-il appeler un prêtre étranger pour l'aider dans les confessions? 100. De quel évêque on doit recevoir l'approbation, 101. Les réguliers peuvent-ils confesser dans un diocèse étranger? 102. Différentes juridictions pour la confession, 104 à 118. *V. JURIDICTION.* Les évêques et les prélats ont la faculté de se choisir un confesseur selon leur volonté, xxvi, 68. Celui des religieuses doit être approuvé par l'évêque, 69. Privilèges des confesseurs réguliers pour leurs sujets, 99. Pour les autres fidèles, 114. Les prêtres sont obligés de confesser, xi, 321, 348; xxv, 167. Conditions pour un bon confesseur, xxvii, 377. Il doit être saint, xxiii, 5. Ses obligations, xxvii, 381. Manière d'entendre les confessions, xii, 233 à 249. Son devoir de père, xxvi, 239; de médecin, 243. Remèdes qu'il doit employer, 249, 134. Son devoir de docteur, 259; xxiii, 5; xi, 331, 334, 386; xxv, 129; de juge, xxvi, 264. Il doit être charitable envers ses pénitents, 129; xxvii, 491; prudent, 133, 386; xxvii, 491. Il doit interroger, xxv, 133; porter un jugement équitable, 138; instruire les ignorants, 139. Quels avis il doit donner, 140. Sur l'ignorance, 142. Sur le mariage à cause des empêchements, 149. Sur la restitution, 151; xxiv, 105. Le confesseur, lié par le vœu de pauvreté, ne peut pas disposer à son choix des restitutions incertaines, x, 79. Les restitutions certaines ne peuvent pas être employées à dire des messes, xxiv, 105. *V. RESTITUTION.* Conduite selon la diversité des pénitents, xxvii, 495; avec les ignorants, 495; avec ceux qui

ont la conscience peu timorée, 503. De la confession des enfants, xv, 52. Conduite avec ceux qui ont quelque empêchement à leur mariage, xxvi, 351 ; avec ceux qui sont dans l'occasion prochaine de pécher, 137, 319 ; avec ceux qui ont de mauvaises habitudes, 149, 331. Des questions sur les péchés commis, 244. Prudence par rapport aux complices, x, 153. Peut-on en demander le nom? xxv, 54 ; par rapport au sixième commandement, 19. Il doit quelquefois défendre d'accuser certaines tentations, iv, 197. Questions sur les commandements, xxvi, 166, 268. Demandes à faire sur l'état et la condition, 180, 245, 304. Conduite avec les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles, 190, 357 ; xxvii, 504 ; avec les femmes, 509 ; xxvi, 219, 391 ; avec les personnes de piété, 197, 369, 394 ; xxvii, 510 ; avec celles qui aspirent à la perfection par les mortifications corporelles, iv, 201. Maximes de direction pieuse, 437. Conduite avec les personnes tentées d'impureté, viii, 285 ; xxiii, 179 ; avec les âmes scrupuleuses, xxvi, 364 ; à l'égard des sourds, xxv, 206 ; à l'égard des sourds-muets, xxvi, 200, 373 ; envers les moribonds, 201, 380, 500 ; s'ils ont demandé à se confesser avant de perdre l'usage de la parole, xxv, 46 ; s'ils n'ont donné aucun signe de repentir, 47. Envers les condamnés à mort, xxvi, 205, 376 ; xxvii, 52. *V. CONDAMNÉS.* Conduite envers les possédés du démon, xxvi, 207, 380 ; avec les pénitents qui sont sous le poids de quelque censure ou cas réservé, 348. *Quando, in partibus italicis, denunciandus, quando non*, xxv, 222, 229 ; xxvii, 398. Notre saint blâme les confesseurs trop indulgents, xxii, 96. Conduite avec le pénitent

qui interroge lui-même son confesseur, xxv, 153. Conduite du confesseur avec le pénitent qui a des opinions différentes des siennes, xxvi, 386. Si le pénitent admet l'opinion probable, xxv, 159. Disposition à exiger pour l'absolution, 154. Si le confesseur connaît un péché qu'on ne lui accuse pas, 161. Conduite du confesseur qui a commis une erreur envers son pénitent, 163; xxvi, 386. S'il ne l'a pas obligé à restituer, xxv, 164. Il ne faut pas exiger trop facilement des confessions générales, xxvi, 267. De la confession nulle du côté du confesseur, xxv, 56; du côté du pénitent, 57. Moyen de la revalider, 58. Obligations des curés sur la confession de leurs paroissiens, xxiii, 381. Du sceau de la confession, xxv, 194 à 222; xix, 454; xxvi, 389; xxvii, 392. Personnes tenues au sceau, xxv, 194. Le docteur consulté y est tenu, 197. Celui qui lit une lettre de confession, 199. Choses qui tombent sous le sceau; le péché du pénitent et du complice, 201. L'objet du péché, la pénitence, les circonstances adhérentes, les révélations, les vertus, les scrupules, les peines d'esprit, 202. Les défauts naturels, 204. Cas où il n'y a point d'obligation du sceau, 207. Cas où on le viole, 211. Du billet de confession, 218. Peut-on suivre l'opinion probable sur ce secret? 220. Peut-on avertir le pénitent sans sa permission, 166. Avertissements divers, xxvi, 450.

Nécessité d'avoir un directeur, ix, 67. Importance du choix qu'on doit faire, i, 466; ix, 67. Il faut se contenter de celui qu'on a quand on ne peut en avoir un meilleur, x, 307, 424. Quand les personnes pieuses peuvent en changer, xxvi, 198. Notre saint

veut que celui des religieuses soit changé tous les trois ans, x, 339. On ne doit point accorder aux religieuses de confesseur particulier ou extraordinaire plus souvent que la règle ne le permet, 481; xii, 397. On doit éviter toute affection désordonnée pour son confesseur, x, 456. Il faut compter sur la direction de Dieu lorsqu'il nous enlève notre confesseur, 387. Consolation sur la mort de son confesseur, viii, 364. L'obéissance au confesseur est un gage de salut, xiv, 232. La désobéissance expose à la damnation, 238. L'obéissance est un moyen de perfection, iv, 153; ix, 69. Les âmes scrupuleuses doivent avoir une obéissance entière, ii, 450, 460; ix, 74; xxiii, 15. Nous devons avoir recours au confesseur dans les tentations, iv, 196; viii, 379; x, 360. Il faut attendre la paix de l'âme, non du confesseur, mais de Dieu, x, 396, 347. Soumission de notre saint à son confesseur pour la composition de ses œuvres, v, 125. Il ne faut pas abuser de sa bonté à nous entendre, x, 141.

CONFESION. Décrets du concile de Trente, xix, 421 à 440. Sur la confession, i, 391; ix, 53 à 80; xiv, 160 à 167; xix, 386 à 465; xxiv, 266 à 278; 471 à 484; xxv, 34 à 60; xxvii, 364; xxviii, 191.

Nécessité de la confession, xxviii, 191. Sa nécessité pour la rémission des péchés, xix, 421. Si elle est indispensable avant la communion, 386; xxiv, 471 à 484. Quand faut-il se confesser, xix, 454. En quoi consiste le précepte ecclésiastique de la confession annuelle, xxiv, 267; xxvii, 302. Peines contre les transgresseurs, xxiv, 271. Le juge est obligé d'accorder à un condamné à mort le temps

de se confesser, xxiii, 435. De la confession pendant les premiers siècles, xix, 429. De la confession auriculaire, 433. Du ministre, 440 à 445, 449. Ancien mode de confession, 450, 453. Inviolabilité du secret de la confession, 454. Quand les personnes pieuses doivent se confesser, ix, 79. Utilité de la confession générale, 78. Avantages spirituels de la confession, i, 391. La confession est très-recommandée par les Pères de la vie spirituelle, ix, 53. Effets de la fréquente confession, 54; de l'examen de conscience, 55; de la douleur des péchés, 55; du ferme propos, 57. Il ne faut pas pécher en disant : Je m'en confesserai, ii, 221. La confession doit être vocale, xxv, 34; secrète, 35; vraie, 35; entière, xxviii, 241. Il faut dire les circonstances aggravantes, xxv, 36. Faut-il accuser les péchés douteux? ix, 63, *note*; xxv, 38. Si on doute de les avoir accusés, 42. Quelle est l'impuissance qui excuse de l'intégrité de la confession? 44, 50. Peut-on faire connaître son complice? 52. Il ne faut pas retenir ses péchés par honte, ix, 59; xiv, 160; par crainte de son confesseur, ix, 60; xiv, 164; par défaut de confiance en lui, ix, 61; xiv, 164. Ce qu'on doit faire lorsqu'on n'ose pas accuser un péché, ix, 62; xiv, 167. De la confession des âmes scrupuleuses, ix, 63, 78; x, 215, 216. Il n'est pas nécessaire d'accuser certains péchés d'enfance faits sans connaissance, ix, 65. Ce qui doit faire la matière des confessions des âmes pieuses, 65. Il faut éviter les discours inutiles, 66. Il ne faut pas revenir sur les confessions passées sans motifs, x, 437, 453. Obligation de répéter sa confession, xxv, 60. Grand nombre d'âmes se perdent en cachant des

péchés dans leurs confessions, xv, 237. La confession doit être humble, xxviii, 219. Elle doit être sincère, 224. Exemples de confessions sacrilèges, 236. *V.* CONTRIBUTION, SATISFACTION, PÉNITENCE, INDULGENCE.

CONFIANCE en Dieu, II, 397; VIII, 283; XIV, 40. Celle qu'on doit avoir pour la rémission de ses péchés, XIX, 267. Confiance en J.-C., I, 222; IV, 24: pour notre salut, v, 369; X, 429. Confiance en la sainte Vierge, IX, 330; XIV, 69 à 79; dans la prière, III, 76.

CONFIRMATION (Sacrement de). Canons du concile de Trente, XIX, 349 à 360. C'est un sacrement, XIX, 349, 352. Anciennement il était donné aussitôt après le baptême, 348, 355. De la matière éloignée, 353, 356; XXIV, 430. Le saint chrême doit être béni, et par qui, 432. Matière prochaine, 433. Comment on doit faire l'onction, 435. De la forme, 435; XIX, 354, 356. Du ministre, 349; XXIV, 437. Devoirs des évêques à ce sujet, 438. Obligation de recevoir ce sacrement, 442. Cérémonies, 443, 447. Du parrain, 444. On doit tenir un registre des chrétiens confirmés, 447. Effets de ce sacrement, 448. Précis sur la confirmation, XXVII, 320; XXVIII, 178.

CONFORMITÉ à la volonté de Dieu. Sa pratique, I, 451. *V.* VOLONTÉ de Dieu.

CONGRÉGATION du saint Rédempteur. Histoire de sa fondation, XXII, 53, 329. Ses constitutions et ses règles, 525. Vœux qu'elle impose, 335. Pratiques de piété obligatoires, 339.

CONGRÉGATION (Sacrée) de Rome. Si ses décisions ont force de loi, XXI, 121.

CONGRÉGATIONS pieuses. Elles sont approuvées par l'Eglise, VI, 416. Avantages qu'elles procurent, 417; XV, 176. Règlement de la congrégation secrète, VI, 418. Congrégations de la sainte Vierge, 419. L'évêque doit surveiller les congrégations dans ses visites diocésaines, XII, 409. Pratiques de dévotion à recommander, XV, 199. Règlement pour les filles de la congrégation, 200.

CONNAISSANCE de soi-même. Son importance, IV, 108.

CONSCIENCE, XXIII, 9 à 30; XXVII, 141 à 160. Ses différentes sortes, XXIII, 9; XXVII, 141. Conscience droite ou erronée, XXIII, 10; XXVII, 142; perplexe, XXIII, 14; XXVII, 142; scrupuleuse, XXIII, 15; XXVII, 143; douteuse, XXIII, 20; XXVII, 144; probable, XXIII, 28; XXVII, 148.

CONSEIL. Péché de celui qui conseille la détraction, XXIV, 220. Quand est-on tenu à restituer pour un mauvais conseil? 42, 153. Conseils de consolation et de confiance pour une âme désolée, II, 459.

CONSEILS évangéliques. Il ne faut pas les confondre avec les commandements, XVII, 322. Ils ne sont pas la perfection, mais des moyens pour y arriver, 234.

CONSOLATION (La) véritable n'est qu'en Dieu, II, 403; IX, 265. **V. SÉCHERESSE.** Il ne faut pas trop rechercher les consolations spirituelles, IV, 202; X, 354. Il faut les recevoir avec reconnaissance lorsque Dieu les envoie, IV, 203; X, 356. Souvent Dieu en prive les âmes qu'il veut unir plus intimement à lui, IV, 204. Les souffrances qu'elles endurent doivent les consoler, car elles sont une preuve que Dieu les aime, IV, 208. Les souffrances de la sainte Vierge

furent sans consolation, VII, 253. Nous devons consoler le prochain, XXVIII, 52.

CONSTANCE (L'empereur), arien, persécute les catholiques, XX, 75.

CONSTANCE (Seizième concile général de), en 1414, XVII *bis*, 52; XX, 349.

CONSTANTIN le Grand. Sage et religieuse administration de ses Etats, VII, 405. Il abolit l'idolâtrie, XVI, 9. Gloire de la foi sous son règne, XIX, 137. Sa conduite envers l'arianisme, XX, 54.

CONSTANTINOPLE (Conciles généraux de). Le premier en 381, 2^e général, XX, 114 à 116; le deuxième en 553, 5^e général, 231, 233; le troisième en 680, 6^e général, 250 à 252. En 786, commencement du septième concile général, 270. Conciliabule pour Photius, 281. Le quatrième concile, en 869, 8^e général, contre Photius, 290. Cette ville est prise par les Turcs; sa triste position religieuse, 310.

CONSTITUTION civile du clergé de France. Petite Eglise; réfutation par un des traducteurs, XXI, 451.

CONSTRUCTION. Obligations qu'entraîne celle qui est faite sur un terrain étranger ou avec des matériaux à autrui, XXIV, 11.

CONTEMPLATION. Conduite du confesseur avec une âme appelée à cet état, XXVI, 400. Ses différents degrés, 407.

CONTINENCE (Vœu de). *V.* MARIAGE. Son accomplissement est possible avec la grâce, XIX, 568; XXI, 209.

CONTRATS (Des) en général, XXIV, 121 à 164; XXVII, 270; en particulier, XXIV, 164 à 203; XXVII, 271. Différentes manières de les former, XXIV, 122.

Du défaut d'intention de s'obliger, 122. Du dol et de l'erreur, 123. Contrat fait par crainte, 124. Formalités requises, 125. Contrats usuraires, 164; de société, 195; d'assurance, 200; de fidéjussion ou caution, 200; de gage, 201. Hypothèque, 201. Tutelle et testament, 202. En matière de contrat, la faute juridique oblige-t-elle à restitution? 40.

CONTRITION. Sa nécessité et ses qualités, XIX, 395, 398 à 421. En quoi elle consiste, XXV, 41. Quels en doivent être les motifs, 42. Quand elle est d'obligation, 42; IX, 55. Si une douleur générale suffit, XXV, 44. De l'attrition, 46. La douleur doit-elle précéder la confession? 25. Combien de temps dure-t-elle moralement? 25. Doit-elle être faite à l'occasion de la confession? 26. En se confessant d'un péché oublié, faut-il renouveler l'acte de contrition? 26. Quelle douleur faut-il avoir des péchés véniels? 27. Motifs pour former l'acte de contrition, XV, 147. Abrégé sur cette matière, XXVII, 555; XXVIII, 194.

CONVERSATIONS. Règles de modestie à suivre, VIII, 200; IX, 242. Il faut éviter celles qui sont trop affectueuses, VIII, 261. Il faut peser ses paroles, IX, 44. En récréation, les conversations doivent être souvent pieuses, 12, 212. Les mauvaises sont défendues, XXVIII, 144. Mal que font aux autres les conversations trop libres, XIV, 382. Tort que se fait à lui-même celui qui les tient, 386.

CONVERSES (Lessœurs) doivent être humbles, obéissantes, ferventes et aimer la pauvreté, IX, 200.

CONVERSION. Nous devons ranimer notre foi pour opérer notre conversion, I, 168. Il ne faut pas la re-

mettre, II, 222; ni la différer au lendemain et de jour en jour, XIV, 226, 317, 504. Dieu donne communément au pécheur la grâce de conversion, III, 141. Conversion des gentils à la foi, XVI, 3. Celle du monde, XIX, 97. Moyen court d'opérer celle d'un infidèle, XVIII, 105.

COOPÉRATION au péché. Quand elle est permise, XXVII, 196; XXIII, 226. Peut-on faire enivrer son prochain? 432. De la coopération en général, XXVII, 251.

CORPS (Le) humain est matière, XVIII, 177. Il est une prison, I, 293. Sa structure est admirable, XVII, 32. Ceux des morts doivent être respectés, XXIII, 257. Ils ressusciteront au jugement dernier, I, 104.

V. RÉSURRECTION.

CORRECTION (La) fraternelle est de précepte, XXIII, 218; XXVII, 193; XXVIII, 31. Obligation des évêques et des curés sur ce point envers leurs ouailles, XXIII, 386, 422. Les évêques doivent faire la correction avec prudence, discrétion et charité, XII, 417. Un supérieur doit la faire avec sagesse, XII, 454. Les inférieurs doivent la recevoir avec humilité, VIII, 141.

COURAGE (Le) dans les souffrances nous est inspiré par J.-C. souffrant pour nous, V, 335.

COURONNE des cinq plaies de J.-C., V, 442. Des sept douleurs de Marie, VII, 219; de Marie immaculée, VII, 225.

COURTIERS. Comment ils doivent fixer le prix des choses, XXIV, 169.

COUTUME (La). Conditions pour qu'elle ait force de loi, XXIII, 153; XXVII, 176. Conditions pour la

désuétude, xxiii, 155. Si la loi révoque toutes les coutumes consacrées par l'usage, 156.

COUVENTS. Conditions pour en fonder de nouveaux, xxvi, 91. Crime de celui qui les diffame, xxiv, 220. Il ne faut pas en changer légèrement, x, 344. Privilèges des réguliers, xxvi, 74. Cas où ils sont soumis à l'évêque, 76. L'évêque doit les surveiller, xxiii, 419. Comment un évêque doit pourvoir à leur bonne administration, xii, 396. Notre saint s'en occupe avec zèle, xxii, 168. Fonctions des dignitaires d'un couvent, ix, 181 à 201.

CRAINTE (La) est un obstacle à la liberté des actes humains, xxiii, 164. Une personne excessivement affectée de la crainte de Dieu peut être dispensée d'assister aux sermons sur les sujets terribles, x, 211.

CRÉANCIER. Ordre dans lequel on doit lui restituer, xxiv, 107.

CRÉATION. Le monde a eu un commencement, xix, 12. Dans quel ordre les créatures ont été tirées du néant, 15; xvii, 329; xxviii, 21. Dans quelle saison la terre a été créée, xix, 22.

CRÉATURES. Il faut s'en détacher pour plaire à J.-C., iv, 111; x, 318, 324. Il faut voir Dieu dans les créatures, ix, 34. Elles nous disent d'aimer Dieu, xv, 408. Il est défendu de les maudire, xxiii, 247.

CRÉDIT. Peut-on faire payer plus cher ce qu'on vend à crédit? xxiv, 163.

CRITIQUE qu'on doit apporter dans l'examen des faits des vies des saints, xvi, 29.

CROIX. Exercice du chemin de la croix, v, 421 à

453. Plantation de la croix à la suite d'une mission, xv, 168. Marie a été la première à adorer la croix, vii, 215. Tourment de la croix infligé aux martyrs, xvi, 20. Croix miraculeuse trouvée au Japon, 308. La croix apparaîtra au jugement dernier, xviii, 339. Culte qui lui est rendu, xix, 661.

Eloges de la croix, xiv, 528; par saint Chrysostôme, v, 259. Pourquoi l'Apôtre déclare ne connaître que la croix de J.-C., 237. La croix renferme notre salut, i, 204; v, 259; viii, 347. Il faut l'aimer, i, 203; v, 237. Elle nous instruit, 11. Elle est le livre des saints, 227. Elle était l'objet des désirs de J.-C., 33, 80, 118. Elle a été l'instrument de notre rédemption, 83, 261. Nous devons porter les nôtres à la suite de J.-C., 83. Elle est une preuve du grand amour de Jésus pour nous, 119. Différence entre les croix des justes et celles des pécheurs, 260. Celle de J.-C. a vaincu la puissance du démon, 295. En elle est toute notre espérance, 328; viii, 351. Pourquoi Dieu nous charge de tant de croix, iv, 169. La croix bien portée donne la paix intérieure, v, 360. Il n'y a pas de sainteté sans croix, 361. Il faut la porter avec résignation, viii, 391. La sœur Thérèse de Liguori accepte les croix présentes, xvi, 474. Les croix de la vie religieuse sont adoucies par la grâce, viii, 31.

CULTE religieux envers les saints canonisés, xxiii, 271; envers ceux qui ne sont pas canonisés, 273. Le culte religieux doit être simple, x, 230. Enos a institué le culte public, xix, 47.

CURÉ. Ses obligations, xxvi, 460. Sa résidence xxiii, 370. Instruction à donner, 464. Obligation de

prêcher, 321, 392. Celui qui passe un mois sans prêcher est coupable de péché grave, xi, 325. Instruction au peuple sur le Décalogue et les sacrements, xxviii, 1 à 243. Administration des sacrements, xxiii, 381; xxvi, 462. Communion pascale, xi, 327. Sacrements des malades, 327; xxiii, 399. Ce qu'on entend par la présence du curé aux mariages, xxv, 365. Des empêchements, xxiii, 390. De la célébration de la sainte messe, 385. De la surveillance, xxvi, 462; sur les sages-femmes, xxiii, 399. De la correction, xxiii, 386, 422; xii, 454. Abus à détruire, xxvi, 466. Quand il peut accorder dispense, xxiii, 141. Il peut autoriser les œuvres serviles les jours défendus, 327. Des certificats aux indignes, 389. De l'aumône, 399. Du bon exemple, 399. Pratiques pieuses à introduire, xxvi, 469. Oraison mentale, 491. Il doit faire tous les ans une retraite spirituelle, xii, 371, 391. Autres obligations, 392. Abrégé de tous ces devoirs, xxvii, 222. Un curé peut-il entrer en religion? xxiv, 314. Caffaro, modèle d'un curé zélé, xvi, 432. Règlement de vie pour un curé, xi, 324, 356.

CYRILLE (saint). Son zèle pour la foi, xx, 151.

CYRUS. Quand il a régné, xix, 63. Isaïe avait prédit qu'il rétablirait le peuple de Dieu, 66.

D

DAMNATION. Dieu ne veut la damnation de personne, iii, 99; xxi, 255. Il ne prédestine jamais à la damnation sans avoir égard au péché, 254. On ne pourrait pas accepter, sans péché, la damnation éter-

nelle, pour se conformer à la volonté de Dieu, lors même que cette volonté serait connue par révélation, IV, 182. Comment la bonté de Dieu permet qu'il y ait des damnés, XVII, 273 ; XVIII, 201. Celui qui se damne se trompe sans remède, I, 98. Avenglement de dire : Je ne serai pas seul damné, 115. Les damnés ne seront pas anéantis, XVIII, 197. Leur état après le jugement général, 371. Choses qu'ils se rappelleront en enfer, 385. Si leur volonté est portée au mal, 387. Eternité de leurs peines, 393. Ils souhaiteront la mort ardemment, mais inutilement, II, 268. Leurs remords, I, 127, 349 ; XIV, 80 à 86. Ils seront tourmentés en pensant, 1° au néant des choses pour lesquelles ils se sont damnés, II, 271 ; XIV, 83 ; 2° au peu qu'il fallait faire pour se sauver, II, 274 ; XIV, 81 ; et 3° au grand bien qu'ils ont perdu, II, 276 ; XIV, 85.

DANIEL. Ses prophéties sur le Messie, XVII, 125 ; XVIII, 170 ; XIX, 35. Défense des rabbins de compter les années des soixante-dix semaines, 137.

DAVID. Ses prophéties sur le Messie, XVII, 121 ; sur la passion de J.-C., 161, 172 ; XIX, 32 ; sur son ascension, XVII, 251 ; sur la dispersion des Juifs, 145 ; sur la conversion des gentils, 177.

DÉBITEUR. Ordre à suivre en payant ses créanciers, XXIV, 109, 117. Un débiteur ne peut pas entrer en religion, 311.

DÉCOURAGEMENT (Le) dans les voies de la perfection est très-dangereux, VIII, 73.

DÉCRÉTALES d'Isidore (Les) ne sont pas toutes authentiques, XVII *bis*, 321.

DÉFAUTS (Les) corporels doivent être supportés avec résignation, VIII, 393.

DÉFENSE (La) légitime de soi-même permet de tuer son adversaire, XXVIII, 124.

DÉFIANCE (La) de soi-même est nécessaire pour le salut, XIV, 37. Celle de nos propres forces est aussi nécessaire pour dompter nos vices, VIII, 103, 283.

DÉGRADATION, comme censure ecclésiastique, XXV, 506.

DÉISTES. Leurs différentes sectes, et réfutation de leurs erreurs, XVII, 92 à 317; XVIII, 155 à 264.

DÉLECTATION (La) morose est criminelle, XXIII, 183. Celle des choses défendues par les lois positives est-elle toujours défendue? 190.

DÉLÉGUÉ. Etendue du pouvoir délégué, XXVII, 172. Quand un délégué peut dispenser de la loi, XXIII, 142. Quand il peut subdéléguer, 144.

DÉLIT. Peut-on divulguer un délit pour sa propre défense? XXIV, 216.

DÉLUGE. Epoque à laquelle il arriva, XIX, 52. S'il a été universel, 54. S'il a couvert les plus hautes montagnes, 55. Si tous les hommes qui ont péri alors sont damnés, *ibid.* Ce châtement n'est pas une cruauté, *ibid.*

DÉMARCHE. Modestie qu'il faut garder dans sa démarche, VIII, 200.

DÉMON (Le) se faisait adorer dans les idoles, XVII, 236. *V.* IDOLATRIE, DIEUX. Si les géants de l'Écriture étaient des démons, XIX, 50. Il a existé dans tous les siècles des possédés du démon, XVII, 237, *note.* Les chrétiens peuvent le chasser, 237. Le démon est acharné à notre perte, II, 303. Il nous tend

des pièges pour nous entraîner dans le péché, I, 102 ; II, 221. Nous pouvons le vaincre par la prière, III, 16.

DÉNONCIATION juridique et évangélique. Leur différence et leurs obligations, XXIV, 370. Dénonciation des hérétiques, 375.

DÉPOSITION. Censure ecclésiastique, XXV, 506.

DÉPÔT. En quoi il consiste et à quoi il oblige, XXIV, 155.

DÉSESPOIR. Ce vice est opposé à l'espérance chrétienne, XXIII, 208.

DÉSINTÉRESSEMENT de saint Liguori, XXII, 76, 140, 249.

DÉSIR (Le) d'un acte mauvais est mauvais lui-même, XXIII, 14. Il est défendu de désirer du mal au prochain, XXVIII, 125.

Nous devons avoir le désir de la sainteté, I, 180 ; IV, 73 ; VIII, 58. Les bons désirs sont d'un grand mérite auprès de Dieu, 65. Ils doivent être ardents, 66.

DÉTRACTION (La). Quand elle est coupable, XXIV, 212. Solution de différents cas, 213. Péché de celui qui la conseille, 220. Peut-on s'en dédommager par compensation? 224. Abrégé sur ce sujet, XXVII, 291.

DEVOIRS de quelques professions, XXIV, 278 à 386 ; XXVII, 484.

DÉVOTION. V. EXERCICES, PRATIQUES. Dévotion au sacré cœur de Jésus, III, 453 ; à la sainte Vierge, I, 27 ; VI, 323, 337. Cette dévotion est nécessaire à un prêtre, XII, 359. Principaux dévots à Marie, VI, 426. Sainte Thérèse, VII, 337. Dévotion à saint Joseph, VI, 499. Sainte Thérèse, VII, 338. Maximes de dévotion, IV, 437. Les pratiques de dévotion faites en état de péché mortel disposent à la justification, VI, 343.

DÉVOTS (Les). Il ne faut pas les empêcher d'aller consulter un autre confesseur que le leur, xxvi, 370.

DIACRE. Il peut donner la communion avec délégation spéciale, xxiv, 458, 459.

DICIONNAIRE philosophique. Sa réfutation, xxi, 437.

DIEU. Son existence est prouvée : 1° par l'existence des créatures, xvii, 18 à 29; xviii, 147; 2° par l'ordre et la disposition du monde, xvii, 29 à 36; xviii, 152; 3° par la contingence des créatures, xvii, 37 à 40; 4° par le mouvement, 41 à 51; 5° par l'existence des âmes, 51. Dieu est unique, 345, xviii, 111, 150. Il est infini dans ses perfections, 153. L'idée de Dieu ne vient pas de l'éducation, 148; ni de la politique des princes, 149. Dieu se propose sa propre gloire dans ses œuvres, xix, 5. Il se propose aussi le bonheur de l'homme, 5. Ses attributs et ses perfections, xxviii, 21.

Dieu aime tous les hommes, iii, 89. Son amour pour nos âmes, i, 127; ii, 395. Il veut le salut de tous les hommes, iii, 89, xxi, 255. Il nous a aimés de toute éternité, iv, 2. Par amour, il nous comble de bienfaits, 2. Il nous a donné son Fils, i, 105; iii, 287; iv, 4; v, 111; xv, 343. Il est toujours près de nous, ii, 400. Il parle au cœur aimant, 410. Il se donne sans réserve à celui qui se donne à lui sans réserve, i, 140; iv, 4. *V.* AMOUR de Dieu.

Dieu à l'égard du pécheur. Il le menace pour ne pas le punir, i, 33. Il veut le salut de tous ceux qui veulent se sauver, 64. Sa miséricorde invite le pécheur à la pénitence, i, 57; ii, 406. Abus de sa miséricorde, i, 14. Sa patience à attendre le pécheur,

6. La patience se lasse, I, 54. Il recherche les pécheurs, 76; II, 157. Qui sait s'il m'attendra encore, I, 85. Il accueille avec amour le pécheur repentant, 101; II, 407. Il oublie ses péchés, *ibid.*

Dieu aimé. Dieu veut être aimé, II, 380, 393. Il est digne d'être aimé par-dessus toutes choses, I, 174. Il n'était pas aimé avant la venue de J.-C., XV, 343. L'amitié de Dieu est un bien inappréciable, I, 155. Dieu fait le bonheur de ceux qui l'aiment, II, 207, 383, 398. Manière de converser familièrement avec Dieu, 394. Moyens d'élever sa pensée et son affection vers Dieu, II, 413. *V.* AMOUR de Dieu.

DIEUX. Les dieux du paganisme se divisent en trois classes, XVII, 349. Hommes honorés comme dieux, 356; XVIII, 158. Ce qu'étaient ces dieux, 7, 116; XIX, 111. Ce qu'ils étaient à la venue de J.-C., 90. *V.* IDOLATRIE, PAGANISME.

DIFFAMATION par libelle. En quoi elle consiste, et quand elle fait encourir l'excommunication, XXIV, 225.

DIGNITAIRES. Leurs devoirs et obligations, XXII, 345.

DIMANCHE. Pourquoi il est le jour de repos, XXVIII, 77. Le précepte de sa sanctification est-il divin ou simplement ecclésiastique, XXIII, 319. Manière de sanctifier le dimanche, XXVIII, 77. Y a-t-il obligation d'entendre la prédication? XXIII, 321. Obligations des enfants, 322. OEuvres défendues, 323. Causes qui les rendent permises, 326. Obligation d'entendre la sainte messe, 335. Le péché commis le dimanche est-il double? XXIII, 321; XXVII, 212. *V.* MESSE.

DIOCLÉTIEN. Sa mort, XIX, 149.

DIOSCORE. Ses injustices contre saint Flavien, **xx**, 172 à 183. Il préside le brigandage d'Ephèse et dépose saint Flavien, 184. Il est cause de la mort de saint Flavien, 186. Sa mort, 198.

DIRECTION spirituelle. Maximes pour la direction d'une âme qui veut aimer parfaitement J.-C., **iv**, 437 ; **x**, 320, 324, 337, 338, 367, 421.

DISCIPLINE. Cet instrument de pénitence a été employé par la plupart des saints modernes, **viii**, 221. Il faut s'en abstenir en maladie, **x**, 345, 379, 428.

DISPENSE. Si la cause de dispense doit être juste, **xxiii**, 129. Si elle est obreptice, 130. Si elle peut être demandée par un tiers, *ibid.* Dispense tacite, 131. Motifs de dispense, *ibid.* Dans le doute faut-il demander dispense? *ibid.* Le supérieur est-il obligé de l'accorder? 132. Est-elle valide si elle a été accordée sans motifs, 133 ; par crainte, 134. Ceux qui peuvent dispenser : 1^o le pape, 135 ; les évêques, 136 ; les curés, 141 ; les prélats réguliers, *ibid.* Du pouvoir délégué, 142. Quand le délégué peut-il subdéléguer? 143. Quand cesse l'effet de la dispense, 144. La dispense délivre de l'observation du précepte, **xxvii**, 172. La dispense diffère du privilège, **xxvi**, 2. Communication des privilèges, 7. Dispenses pour les ordres sacrés, 48 ; pour l'homicide, 51. Dispenses des interstices, 57 ; pour la messe, 58 ; pour la clôture religieuse, 68. Privilèges des réguliers, 109 ; pour le mariage, 53. Qui peut accorder cette dispense, **xxv**, 384. Causes qui la légitiment, 385. Comment il faut rédiger la supplique, 387, 391. Des clauses de la concession, 389. Formule pour exécuter la sentence de dispense, 392. — Par qui doit être accor-

dée celle du jeûne ou de l'abstinence, et jusqu'ou elle s'étend, xxiv, 231. Causes qui dispensent du jeûne ecclésiastique, 251. Qui peut l'accorder, *ibid.* Impossibilité physique, 253. Impossibilité morale, 254. Les enfants, 255; les vieillards sont-ils dispensés par leur âge? *ibid.* Le travail, 257. Quels sont les états qui dispensent? 258. Les voyageurs en sont-ils dispensés? 258. Quelle étendue de chemin à pied donne lieu à l'exemption? 259. Ceux qui voyagent à cheval ou en voiture sont-ils aussi exempts, 260. Les artisans riches sont-ils exempts, 261. Si les ouvriers qui peuvent jeûner sans inconvénient sont tenus au précepte, 261. S'ils se chargent d'un travail sans motifs? 262. Les œuvres de piété plus importantes que le jeûne, comme le soin des malades, un pèlerinage extraordinaire, la fatigue des prédicateurs, des chantres, des avocats, lorsqu'ils seraient dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions, sont des causes d'exemption, 264.

DISTRACTIONS (Les) dans la prière doivent être rejetées avec calme, ix, 205; xi, 43. Celles qui sont occasionnées par les fonctions d'un emploi ne sont pas coupables, x, 378.

DIVINATION. Celle des idoles n'était que mensonges, xvii, 354. Ses différentes espèces, *ibid.* Ses ambiguïtés, 356. Artifices trompeurs, 357.

DIVORCE (Le) en général est défendu, xix, 574, 584. Justes causes de séparation des époux, 585, 592. Trois cas où le divorce est permis quant au lien, xxv, 393. Cas où il est permis *quoad torum*, 396. S'il peut se faire d'autorité privée, 404. Quel est l'époux ainsi divorcé qui peut se faire religieux ou prêtre, 405. Abrégé sur cette matière, xxvii, 451.

DOCTRINE (La) de J.-C. est divine, xvii, 226; elle est confirmée par ses miracles, 235; elle est sainte, xviii, 1 à 17. Ses dogmes sont toujours uniformes, 28. Instructions sur la doctrine chrétienne, xxviii, 1 à 243. Abrégé, xxvii, 3.

DOMESTIQUES. Des vols commis par eux, xxiv, 35. Peuvent-ils recevoir le salaire d'un maître qui n'a pas payé ses dettes? 112. Doivent-ils être payés de leurs gages pour le temps de leurs maladies? 184. Abrégé de leurs devoirs, xxviii, 116.

DOMICILE. Quand le droit en est-il acquis? xxiv, 409.

DOMINIQUE (Saint) combat les Albigeois, xx, 354.

DOMMAGE. A quelle restitution il oblige, xxiv, 73. Du dommage naissant, 142. Dommage dans l'objet constitutif d'une rente, 183. Celui qui cause un dommage doit le réparer, xxviii, 151. Peut-on le désirer à quelqu'un? xxiii, 189.

DON. L'âme sainte doit se donner à Dieu, i, 177. Trois moyens de se donner à Dieu, 179. Combien est chère à Dieu l'âme qui se donne entièrement à lui, ix, 307. Marie modèle du don de soi-même fait à Dieu, vii, 50 à 61. Marie fait don à Dieu de la vie de son fils, 104 à 115.

DONAT (Les deux). Leurs erreurs réfutées par saint Augustin, xx, 43 à 50.

DONATION. Personnes à qui elle est interdite, xxiv, 127. Donation entre époux, 128; entre père et fils, 128. Donation non acceptée, *ibid.*; faite par courrier ou par lettre, 130; avec intention pieuse, 131. Donation au-dessus de la fortune, 132. Quand la donation est révocable, 133. Donation à cause de

mort, 134. La tradition de l'objet perfectionne la donation, 132.

DOUCEUR (La) consiste à supporter le mépris sans se plaindre, IX, 217. Douceur envers les pauvres, IV, 54 ; envers les malades, *ibid.* ; envers les inférieurs pour leur correction, 55 ; celle de J.-C. envers les Samaritains, 56. Douceur de J.-C. pendant sa vie, 152. J.-C. aime celui qui aime la douceur, 53 à 61. Avantages de la douceur, 57, 132. Elle est un des fruits de la charité, 53 ; VIII, 327. Elle s'acquiert par la prière, IV, 136 ; par la patience, 47. Combien elle est nécessaire à un prêtre, XII, 284 ; à un religieux, IX, 327. Il faut se traiter soi-même avec douceur dans les tentations, IV, 195 ; même après les fautes commises, 59.

DOULEURS (Les) de la sainte Vierge. *V.* **COMPASSION.** Couronne des sept douleurs de Marie, VII, 219.

DOUTE. Ses différentes espèces, XXIII, 20. Doutes de conscience, XXVII, 144. Si le doute tombe sur la loi, XXIII, 22, 110. Sur les vœux, 23. Sur l'obéissance, 25. Sur le jeûne et la communion, *ibid.* Sur les empêchements au mariage, 20. Si dans le doute on doit toujours prendre le parti le plus sûr, 73 ; XXIX, 216 à 247.

DROIT. Abrégé sur les questions de droit, XXVII, 241.

DUEL (Le) est défendu par les lois ecclésiastiques et civiles, X, 298 ; XXIII, 437, 451. Deux cas où il est permis, 452. Peines contre les duellistes, XXVII, 232.

DYNASTIES égyptiennes et chinoises. Fausseté de leur antiquité, XVII, 113 ; XIX, 13.

E

EAU bénite. Comment elle remet les péchés véniels, xxviii, 192.

EBION. Ses erreurs, xx, 19.

ECCLÉSIASTIQUES. Privilèges dont ils jouissent, xxvi, 18. Etats qui leur sont défendus, xxiv, 351, 363. Administration de leurs biens, 6. Saint Liguori est leur modèle, xxii, 29. ✓. **CLERCS, SÉMINARISTES.**

ECLIPSE. Celle qui eut lieu à la mort de J.-C. est attestée par Phlégon et Thallus, xvii, 109.

ECOLAMPADE. Sa vie et sa mort, xix, 161.

ÉCRITURE SAINTE. Les principaux faits des temps primitifs furent connus des païens, xvii, 23. Pourquoi elle est appelée **TESTAMENT**, 104. Respect des Juifs pour elle, 105. Preuves de sa vérité et de sa révélation, 105; xviii, 164. Elle n'a pas pu être altérée, xvii, 106, 207, 221; xviii, 58, 228; xix, 142. Ses différentes versions, xvii, 110; xix, 205, 697. Divinité de l'Ancien Testament prouvée par les miracles, xvii, 114; par les prophéties sur le Messie, 119, 139 à 154; par la conversion des gentils, 175. Vérité des Ecritures du Nouveau Testament, 198 à 264. Différents noms donnés aux livres de l'Écriture selon leur authenticité, 206. L'Écriture ne peut être un principe de foi par elle-même, 395; xviii, 46. L'Église est juge infallible du sens de l'Écriture, xvii, 404. Il existe une correspondance parfaite entre les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, xviii, 226; xix, 141. L'Ancien Testament est une prophétie continuelle du Messie futur, 30. Miracle

de la conservation des Ecritures par les Juifs, 144. Le concile de Trente a décidé quels sont les livres vraiment canoniques, 179, 184, 193, 617. La Vulgate est l'édition authentique, 190. Différents sens, 190, 203, 698. Dans quel sens elle est inspirée, 200. Saint Vincent refuse de livrer les livres sacrés, xvi, 44. Les religieuses ne doivent pas lire l'Ecriture sainte, x, 397.

EDOUARD VI, roi d'Angleterre. Son règne, xx, 513 à 519.

EDUCATION. Importance d'une bonne éducation pour les enfants, xiv, 342.

EGLISE. Elle triomphe par les martyrs, xvi, 1 à 418 ; par la réfutation des hérésies, xx et xxi *entiers*. Son attention à conserver le dépôt des Ecritures, xvii, 206. Elle nous enseigne la doctrine pure de J.-C., 226. Son unité, 325, 373, xvii *bis*, 359 ; xix, 680, 692 ; xx, 7. La véritable Eglise est prouvée par les miracles, xvii, 329 à 338 ; par la constance des martyrs, 339, par la fausseté du paganisme, 345 ; par la fausseté de la secte des manichéens, 359, par la fausseté de la religion juive, 361 ; par la fausseté du mahométisme, 365. L'Eglise catholique romaine est la seule véritable, 373 ; xvii *bis*, 7 ; xviii, 122 ; xix, 681 ; xx, 3, 6, 64. Elle n'a point failli, xvii, 375 ; xviii, 42 ; xix ; 683, xx, 9. L'Eglise ne peut pas être invisible, xvii, 376 ; xviii, 44 ; xix, 683. L'Eglise juge du sens des Ecritures, xvii, 404 ; xviii, 48 ; xx, 9. Elle juge du sens de la tradition, xvii, 411. Elle a le pouvoir de faire des lois, xix, 389. Elle juge des points de foi, xxi, 269. Le culte qu'on rend aux reliques doit être approuvé par elle,

XXIII, 270. Son gouvernement est monarchique, **XVII bis, 344** ; elle subsiste à travers les chutes des empires, **XIX, 67**. Elle s'est accrue par la violence des persécutions, **XX, 4**. Elle a eu beaucoup à souffrir des hérésies, **5**.

Eglise gallicane. *V. Pape pour les quatre articles* ; tout le volume **XVII bis** ; surtout contre Fébronius, **273 à 415**.

Eglise de Châtel, XXI, 475.

Eglise matérielle. Sa forme ancienne, **XIX, 451**. Pourquoi on enterrait dans les églises, **XXIII, 259**. Saint Liguori surveille le matériel de ses églises, **XXII, 149**. Il défend leurs droits et leurs privilèges, **151**.

EGYPTIENS. Fausse antiquité de leurs dynasties royales, **XVII, 115** ; **XIX, 13**.

ELECTIONS. Les religieuses sont entièrement indépendantes dans les élections de leurs supérieures, **XXIV, 304, 306**.

ELIE. Dans quel lieu Dieu a transféré ce prophète, **XIX, 48**. Sa venue à la fin du monde, et sa mort, **XVIII, 298**.

ELISABETH (Sainte). Grâces qu'elle reçut le jour de la visitation, **VII, 88**.

ELISABETH, reine d'Angleterre, se déclare hérétique, **XX, 522**. Elle persécute les catholiques, **524** ; confisque les biens ecclésiastiques, **525**. Sa mort, **528**. Ses successeurs au trône, **530**.

ELOCUTION, XV, 119 à 139. *V. PRÉDICATION, STYLE.*

ELOGES. Il faut les recevoir avec humilité, **VIII, 393**.

ELVIDIUS. Ses erreurs, **XX, 126**.

EMPÊCHEMENTS au mariage. L'Eglise a le pouvoir l'en mettre, **XXV, 335**. Leurs différentes espèces,

ibid. Empêchements empêchants, *ibid.* Obligation de les dénoncer, 340. Empêchements dirimants, 345. Comment et quand on peut revalider un mariage nul, 376. De la dispense, 384. Les curés sont obligés de prendre des informations, xxiii, 390. Mariages douteux à cause des empêchements, 26. Qui peut dispenser des empêchements, xxvi, 53. Conduite du confesseur sur ce point, 351. Formule pour demander dispense, 355. Formule pour obtenir de Rome dispense pour un empêchement secret, xxvii, 51. Abrégé sur cette matière, 435. *V.* DISPENSE.

EMPHYTÉOSE. En quoi consiste ce contrat et quand il est licite, xxiv, 184.

EMPLOIS. Soin de saint Liguori pour la nomination aux emplois, xxii, 159. Une religieuse ne doit pas rechercher ceux qui sont honorables, viii, 294. Les occupations de son emploi ne doivent pas l'empêcher de faire la communion, x, 366. Les distractions données par un emploi ne sont pas coupables, x, 378.

ENCAN (Vente à l'). Si l'achat est légitime, xxiv, 461.

ENFANT. L'enfant Jésus dans la crèche, iii, 277; iv, 369. Parole de l'enfant prodigue, i, 137; xiv, 173; xv, 55. Les hommes naissent enfants de colère, vii, 31. Obligations des Juifs touchant leurs enfants premiers-nés, 104. Sort des enfants morts sans baptême, iii, 408. Ceux qui sont morts avant l'âge de raison comparaitront-ils au jugement général? xviii, 359. Ceux qui sont morts dans le sein de leur mère y comparaitront-ils aussi? 360. Peine des enfants morts sans baptême, *ibid.* Devoirs des enfants envers leurs parents, xxvii, 219; xxviii, 95. Importance d'une bonne éducation, xiv, 342. En quoi

elle consiste, 345. De la confession des enfants, xv, 52. Quand on peut leur donner l'absolution, xxvi, 192, 359. Questions sur leurs devoirs envers leurs parents, 172, 283. Péchés contre l'amour dû aux parents, xxiii, 357; contre le respect, 358; contre l'obéissance, 358. Quand doivent-ils se préparer à la première communion? 383. Jusqu'à quel âge ils sont dispensés du jeûne, xxiv, 255. De l'instruction chrétienne pour les enfants, xv, 69. En quoi elle consiste, 70. Modèle d'un petit sermon sur la mort pour les enfants, 79. Peut-on rendre eunuques les enfants pour conserver leur voix? xxiii, 429.

ENFER. Sa situation, xviii, 373. Dieu a créé l'enfer pour nous forcer à l'aimer, ii, 379. La haine, le blasphème, le vol et l'impureté sont les quatre portes de l'enfer, xv, 278 à 291. Aussitôt après le jugement particulier, le pécheur ira en enfer, xviii, 269. Les peines de l'enfer d'après le concile de Florence, xx, 308. Elles sont les seules véritables, i, 94. Grandeur de ces peines, 244, 376; v, 317; xiv, 94. Si elles sont égales pour tous les damnés, xviii, 381. Peines des sens, ii, 251, 254; xviii, 376. Peines du dam, i, 254; ii, 257; xiv, 463 à 472; xviii, 383. Eternité de l'enfer, ii, 261; xiv, 482 à 492; xviii, 393 à 400. Il faut une peine éternelle pour la punition du péché mortel, ii, 265; xiv, 489. Choses que les damnés se rappelleront, xviii, 385. La mort délivre le juste de la crainte de l'enfer, xiv, 111.

ENNEMIS. Il faut avoir de la charité pour eux, viii, 340. Il faut les aimer, xxviii, 46. Ce devoir est prescrit par le premier commandement, xxvii, 191.

ENVIE. L'âme qui aime J.-C. ne porte pas envie aux grands de la terre, mais seulement à ceux qui aiment J.-C. plus qu'elle, *iv*, 61 à 69.

EPHÈSE (Troisième concile général en 431 tenu à), *xx*, 155 à 164.

EPICURE. *v*. **LUCRÈCE.** Réfutation de ses erreurs sur le mouvement essentiel à la matière, *xvii*, 41; sur la faculté de penser inhérente à la matière, 63.

EPIPHANE. Ses erreurs, *xx*, 24.

EPIPHANIE. Neuvaine pour ce temps, *iii*, 371.

EPOUX. Leurs devoirs, *xxiii*, 367; *xxvii*, 222; *xxviii*, 117.

ERASME de Rotterdam a été le précurseur de Luther, *xx*, 365. Son mérite littéraire, 366. Sa doctrine n'est pas digne d'éloges, 366.

ESCULAPE. Prétendues guérisons opérées miraculeusement par ce Dieu, *xvii*, 241.

ESPÉRANCE. Définition de cette vertu, son objet et vices qui lui sont opposés, *iv*, 180; *xxiii*, 207. Elle fait croître la charité, et la charité fait croître l'espérance, *iv*, 176. En quoi elle consiste, *xxvii*, 188. Son objet principal est la possession de Dieu, *iv*, 178; *v*, 335. Motifs d'espérer en la miséricorde divine, *xxvi*, 485. Celui qui aime J.-C. espère tout de lui, *iv*, 176 à 188. Notre espérance est fondée sur la mort et le sang de J.-C., *v*, 101, 328; *xix*, 41. Sur ses promesses, *xxi*, 330. Espérance du pardon de nos péchés, *v*, 336. C'est par J.-C. que nous espérons arriver au ciel, 351. L'espérance peut être placée en une personne ou comme cause principale ou comme cause médiate, *vi*, 107. Espérance de la sainte Vierge, 375; de sainte Thérèse, *vii*, 312; de

saint François de Sales , 389. Instruction sur cette vertu, XXVIII, 33 à 37.

ESPRIT (**Le SAINT-**) procède du Père et du Fils , XX , 305. Preuves de sa divinité , XXI , 49. Il a été envoyé par le Père et le Fils le jour de la Pentecôte , XXI , 397. Prodige de sa descente sur les apôtres , XVII , 252.

ESPRIT humain. Ses avidités , I , 283.

ÉTAT. Devoirs particuliers de quelques états , XXIV , 355 ; XXVII , 484. États défendus aux ecclésiastiques , XXIV , 351 , 363. Maximes pour le bon gouvernement d'un Etat , VII , 403. La révélation divine n'est pas contraire à la tranquillité des Etats , XVIII , 249 à 262.

ÉTAT ecclésiastique (**L'**) ne doit pas être embrassé dans des vues d'intérêt humain , IV , 125.

ÉTERNITÉ (**L'**). Il faut y penser , I , 11 , 167. La mort nous y conduit , 36 , 70 , 321. Maison de l'éternité , 243. Eternité des récompenses et des peines de la vie future , XVII , 303 à 317 ; XVIII , 191. Eternité de l'enfer , I , 81 , 378 , XVII ; 304. *V.* **ENFER**.

ETHELBERT, roi d'Angleterre (**Saint**). Sage et religieuse administration de ses Etats , VII , 414.

ETIENNE (**Saint**) de Hongrie. Sage et religieuse administration de ses Etats , VII , 411.

ÉTOILE des mages. Chalcidius , auteur païen , en parle , XVII , 205.

EUCARISTIE (**Le sacrement de l'**). Sa définition et son essence , XXIV , 448. Sa nécessité , 450. Matière et consécration , 451 ; XXI , 195. En Occident on emploie le pain sans levain , XX , 298 , 307. Cas où l'on peut consacrer une seule espèce , XXIV , 452. Hérésies , XIX , 363 ; XX , 326. Décrets du concile de Trente ,

XIX, 361 à 389. De la transsubstantiation, XXI, 176. De la manière dont J.-C. est dans l'eucharistie, 185. Présence réelle, XIX, 363 à 383; XXI, 161 à 176. Présence réelle sous chaque hostie, XIX, 385. Ancienneté de ce dogme, XXI, 158. Culte de latrerie, XIX, 383. Il faut visiter J.-C. au saint sacrement, XXVI, 469. Anciennement on donnait la sainte eucharistie de suite après le baptême, XIX, 348. Usages qu'on en faisait autrefois, 494; XXI, 193. Récit du miracle des hosties enlevées, XVI, 509. Effets de la sainte eucharistie, XXIV, 453. La grâce augmente tant que l'hostie se conserve dans l'estomac, 454. Péché de celui qui communie avec un péché véniel, 455. Les prêtres seuls peuvent l'administrer, 457. Comment on doit la conserver, *ibid.* A qui on doit la donner, 458. Les diacres peuvent la donner par délégation, *ibid.* Par qui le saint viatique peut être donné, 459. Si un prêtre peut se donner la communion à lui-même par dévotion, 460. Comment doit être donné le saint viatique, 461. Avec quels doigts la sainte eucharistie peut être touchée, 462. Si elle peut être donnée sous l'espèce de vin, avec une portion de la grande hostie, 463. A qui on doit la refuser, 464; XXIII, 392. On peut la donner à une messe de *requiem*, 465. A quelle heure, 466. Y a-t-il des jours prohibés? 466. Le prêtre peut prendre les saintes parcelles, 467. Abrégé sur ce sacrement, XXVII, 324; XXVIII, 181. Abrégé sur ce sujet, XXVII, 324; XXVIII, 181. V. COMMUNION, SAINT SACREMENT.

EUNUQUES. S'il est permis de rendre eunuques les enfants pour conserver leur voix, XXIII, 429.

EUSÈBE de Césarée, arien, XX, 61. Sa conduite au

concile de Tyr, 68. — de Nicomédie, xx, 61. Il est exilé, 65.

EUTICHÈS. Son hérésie, xix, 139 ; xx, 172 à 198. Ses sectateurs, 201, 210. Sa mort, 198. Réfutation de ses erreurs sur la nature de J.-C., xxi, 128.

EVANGÉLISTES. Leur témoignage est digne de foi, xvii, 198. A quelle époque et dans quel lieu ils ont écrit, 200, 202. Faux évangelistes repoussés par l'Église, 202. Le témoignage des vrais évangelistes est confirmé par les Juifs et les païens, 203. Leurs prétendues contradictions sont réfutées, 215. Pourquoi quelques évangelistes ont été rejetés par les hérétiques, 220. Corrections de l'empereur Anastase, *ib.* Leur morale comparée à celle des philosophes, 322.

EVE. Comment et dans quel endroit elle a été créée, xix, 25. Son péché, 26, 28. Est-elle sauvée? 29.

EVÊQUE. Règlements pour le bon gouvernement d'un évêché, xi, 287 à 420. Réflexions pour l'administration du diocèse, xii, 379 à 416. Obligations, xxiii, 310 à 327, 401 à 425. Privilèges, xxvi, 30 à 75. Ce qu'on entend sous le nom d'évêque, xxvi, 31. Motifs de refuser l'épiscopat, xxii, 119. La consécration se fait par trois évêques, xx, 64. L'évêque est inférieur au pape, xvii *bis*, 358 ; supérieur aux prêtres, xix, 535, 553. Jusqu'à quel point l'obéissance lui est due, x, 31. Motifs légitimes de renoncer à l'épiscopat pour la solitude, xi, 372. Un évêque peut-il entrer en religion? xxiv, 313. Obligations au sujet des ordinations, xii, 385 ; xxiii, 401. Des séminaires, 408 ; xii, 382, 425. Des prêtres, 389. De

l'élection des curés, 391 ; xxiii, 411. Des congrégations de filles , 413. Du choix des confesseurs, 414. Des conférences, *ib.* Des congrégations des ecclésiastiques, 415. De la célébration de la messe , *ib.* Des visites épiscopales, 416. De la surveillance des monastères, 419 ; xii, 396. De la résidence, 421. De la correction, 422. Des aumônes, 423. De la messe , 424. Des audiences, *ib.* Des vicaires généraux, xii, 394. Il doit recevoir favorablement les curés, 392, 415. Sa maison doit être pieuse, 395. Il doit être saint, 400 ; homme de prière, 401 ; d'oraison, xxiii, 425 ; donner le bon exemple, xii, 401 ; être doux, xxiii, 424 ; aimer la pauvreté , *ib.* Il est obligé de prêcher, 321. Observation de la résidence, xii, 404. Il doit faire la visite de son diocèse, 404 ; lui procurer des missions, 410 ; assembler le synode, 413 ; avoir un conseil bien composé et le consulter, 414 ; donner audience facilement à tout le monde , 415 ; corriger avec prudence et charité, 416. Sa vie sera toujours une vie de peines et de croix, 418. Quels jeux lui sont défendus, xxiii, 327. Abrégé de ses devoirs, xxvii, 227. Saint Liguori est son modèle, xxii, 133. L'évêque peut autoriser les œuvres serviles les jours de fête, xxiii, 327. Ses privilèges dans les dispenses, 135 ; pour l'irrégularité, xxvi, 30, 40. Il peut déléguer dans ce cas, 35. Il peut absoudre des cas réservés , 36 , 45. Peut-il dispenser pour les ordres ecclésiastiques? 48 ; pour l'homicide, 51 ; pour le mariage, 53 ; des interstices? 57 ; pour différents cas touchant la messe, 58. Il peut se choisir un confesseur, 68. Les ordres réguliers sont exempts de sa juridiction, 74.

EXAMEN de conscience. Sur le défaut dominant , VIII, 102 ; IX, 214. Examen pour la confession , IX, 55 ; XXVIII, 188.

EXAMEN pour les ordinations , XI, 292. Examen des prêtres par l'évêque dans ses visites diocésaines , XII, 407.

EXCOMMUNICATION. Ce qu'on entendait autrefois par ce mot , XXVII, 92. Excommunication majeure , XXV, 426 ; mineure et ses effets , 459. Celles non réservées , 453. Celles réservées au pape , 457. L'excommunication est-elle encourue par l'homicide ? XXIV, 83. Abrégé sur cet article , XXVIII, 458.

EXEMPLE (Le bon) est de précepte , XXVIII, 53 ; surtout pour les pasteurs des âmes , XXIII, 399, 423. Saint Liguori le donnait à ses inférieurs , XXII, 83. Les exemples des saints doivent nous porter à la pratique de la vertu , VIII, 54, 74. Ceux de quelques reines ont augmenté la gloire de Dieu et la piété parmi leurs sujets , VII, 400.

EXEMPLES. Sainte Marguerite de Cortone ou le regret de ses péchés , I, 155. Benoît XII répond que, n'ayant qu'une âme, il veut la sauver , I, 87. Crainte du jugement dernier , I, 45, 93. La mort détruit les grandeurs de ce monde : Philippe II, roi d'Espagne, et Alexandre le Grand , II, 20. Saint François de Borgia se convertit à la vue du cadavre de l'impératrice Isabelle , II, 23. L'heureux mendiant rencontré par Taulère , II, 429. Le lépreux qui chante en voyant son corps tomber en pourriture , II, 446. Saint Liduvial modèle de patience au milieu des souffrances corporelles et spirituelles , II, 476. Sainte Jeanne de Chantal modèle de patience dans les souff-

frances spirituelles, IV, 208. Ferveur de plusieurs saints devant le saint sacrement, IV, 231, 235. Dévotion de plusieurs saints envers la sainte Vierge, IV, 235. Exemples de protection de la sainte Vierge, VI, 451 à 475 ; VII, 29. Grande pécheresse sauvée par la protection de Marie, VI, 29. Mort consolante, VI, 41. Autre d'une bergère qui faisait ses délices de couronner de fleurs une statue de la sainte Vierge, VI, 57. Le rosaire, VI, 80. Marie Egyptienne convertie par la sainte Vierge, VI, 90. Mort du pécheur et d'une enfant de Marie, VI, 102. Résurrection d'une morte par la protection de Marie, VI, 115. *L'Ave Maria*, VI, 129, 200, 253, 288 ; VII, 82. Saint François de Sales délivré d'une tentation de désespoir par la protection de la sainte Vierge, VI, 142. Théophile, par l'entremise de Marie, rentre en possession du billet par lequel il s'était donné au démon, VI, 184. Marie remplit les fonctions de Béatrix au couvent de Fontevault pendant les quinze années des égarements de cette religieuse, VI, 211. Combien le nom de Marie est redoutable à l'enfer, VI, 303. Punitons de confessions sacrilèges, XV, 90.

EXERCICES de piété. Sur la passion de J.-C., V, 421 à 444. Envers Marie, VI, 397 à 431. A saint Joseph, VI, 499. Exercices qu'il faut pratiquer, I, 395. Fruits qu'on en retire, X, 495. Pour les prêtres, XII, 7, 372. Ceux qu'on doit le plus conseiller, XV, 199. Fidélité de sœur Thérèse de Liguori à les remplir, XVI, 477. *V. ACTES, ASPIRATIONS.*

EXORCISMES. Par qui ils peuvent être faits, XXIII, 294.

EXTRÊME-ONCTION. Décrets du concile de Trente,

xix, 457 à 475. Définition et essence, xxv, 244. Son institution, xix, 457. Sa matière, 458, 460 ; xxv, 246, 248. L'onction des cinq sens est-elle nécessaire ? 249. Sa forme, 250 ; xix, 462. Du ministre, 466 ; xxv, 252. Obligation des curés, xxiii, 383. Du sujet qui peut la recevoir, xxv, 254. Peut-on la donner aux personnes saines ? xix, 470. Il faut la donner quand le malade *gravi morbo laborat*, 466, 473 ; xi, 327. Quand peut-elle être réitérée ? xxv, 257. A quel âge on peut la recevoir, 258. Peut-on la donner aux fous, aux soûls, aux impénitents, aux muets, etc., 259. Y a-t-il obligation grave de la recevoir ? 261. Dispositions pour la recevoir, 258 ; xix, 472. Cérémonie de l'administration, xxv, 262 ; xxvi, 505. Ses effets, xxv, 244 ; xix, 465. C'est un grand crime de mépriser ce sacrement, 474. Abrégé sur cet article, xxvii, 403 ; xxviii, 230.

F

FAMILIARITÉ (La) avec Dieu n'est pas un manque de respect, ii, 394.

FAUTE (La) théologique et juridique ; leur différence. Elle oblige quelquefois à restituer, xxiv, 38, 39. La faute de fragilité humaine est inévitable jusqu'à un certain point, iv, 69. Elle s'efface facilement, 70. Celle de propos délibéré est à craindre, 71. Il ne faut pas s'irriter contre soi-même après ses fautes, 59. De l'accusation particulière des fautes dans les couvents, ix, 429.

FÉBRONIUS Justin. Réfutation de ses faux prin-

cipes sur l'autorité du pape, xvii *bis*, *en latin*, 157 à 272 ; *en français*, 273 à 413.

FEMME (La) dort moins que l'homme ; cinq ou six heures de repos lui suffisent, viii, 222. Ce qu'étaient les femmes des patriarches, xix, 582. De l'administration des biens de la femme, xxiv, 5. Des vols faits par elle à son mari, 34. Saint Liguori défend de laisser entrer les femmes dans ses maisons sans sa permission expresse, x, 110. Sa sagesse dans leur direction, 141, 150. Elles doivent avoir une mise décente, xxviii, 55.

FÉNELON. Son explication des maximes des saints est condamnée par Innocent XII, xx, 581.

FERVEUR. Exhortation à la ferveur, ix, 375. Il faut faire promptement et sans délai le bien possible, iv, 79.

FÊTES. Obligation de les sanctifier, xxiii, 320. Qui peut les instituer, 321. OÈuvres défendues ces jours-là, 323. Causes qui les autorisent, 326. Obligation d'entendre la messe, 335. Manière de les sanctifier (*troisième commandement*), xxviii, 77. Pourquoi Dieu les a instituées, 78. Fêtes d'obligation dans le royaume de Naples, 83. Le péché commis un jour de fête est-il double? xxiii, 321 ; xxvii, 212.

FEU du purgatoire, de l'enfer, de la fin du monde, xviii, 305.

FIANÇAILLES. Ce que c'est, xxv, 272. A quel âge et avec quelle intention on peut les faire, 272. Conditions qu'elles doivent avoir, 273. Péchés des fiancés, 280. Leurs obligations, 281. Dégagement des fiançailles, 288. Abrégé sur ce sujet, xxvii, 421.

FIDÉLITÉ (La) est due à Dieu dans la prospérité, II, 405. Les sujets fidèles à Dieu le sont aussi à leur roi, VII, 397.

FIEF. En quoi il consiste et à quoi il oblige, XXIV, 185.

FIGURES de la passion de J.-C. dans l'Ancien Testament, V, 232; XVII, 162; XIX, 39 à 43. Moïse, figure de J.-C., 75. *V.* SERPENT, ABRAHAM; BOUC ÉMISSAIRE, SACRIFICES SANGLANTS.

FILS de famille. Peuvent-ils entrer en religion lorsque leurs parents sont dans la nécessité? XXIV, 307. Celui qui gère les affaires de commerce de son père peut-il se payer de sa peine? 198. Cas où les fils de famille sont dispensés de restituer pour les objets prêtés, 138. Quand on doit leur restituer l'argent gagné au jeu, 187.

FIN du monde. *V.* MONDE, JUGEMENT DERNIER.

FISC. Quand on est obligé à lui restituer, XXIV, 58. *V.* IMPÔTS.

FLAGELLANTS. Leurs erreurs, XX, 342.

FLAVIEN (Saint). Son concile contre Eutichès, XX, 173. Sa déposition au conciliabule d'Ephèse et sa mort, 184.

FLÈCHES de feu ou amour de J.-C. dans la rédemption, IV, 361 à 405. *V.* ACTES.

FLORENCE. Concile général en 1441, XX, 305.

FOI, traités, XVII, XVII bis, XVIII. — Définition, XVIII, 1; XXIII, 203. Son objet matériel, 204. Son sujet, 205. On doit en faire souvent des actes, 211. Abrégé des vérités de la foi, XXVII, 3; XXVIII, 11 à 19. Instruction sur cette vertu, 22 à 33. Elle est évidente, 3; XVII, 9. Ses signes de crédibilité, sont : 1^o la révé-

lation , 92; la véracité infaillible de Dieu, xviii, 5; la sainteté de la doctrine, 7 à 17; xvii, 226. 2° La conversion du monde , xvi, 7; xvii, 175, xviii, 17 à 27; xix, 97, 100. 3° La stabilité toujours uniforme des dogmes, xviii, 25 à 57. 4° Le témoignage des prophètes, 57 à 70; xvii, 119; celui des miracles, 235, 255; xviii, 70 à 81; la constance des martyrs, 82 à 88. Il faut vivre selon ses préceptes, 92. Moyens de triompher des tentations contre la foi, 96. Maximes de foi, 98. Pratiques de foi à la vue des choses terrestres, 102. Moyen court de convertir un infidèle, 105. Il faut ranimer sa foi pour vaincre ses passions, I, 168. La foi est le fondement de la charité, et la charité perfectionne la foi, iv, 172. Le manque de foi vient des mauvaises mœurs, 172. Foi languissante de la plupart des chrétiens, 174. Celui qui aime J.-C. croit à sa parole, 171 à 176. Foi de la sainte Vierge, vi, 370; de sainte Thérèse, vii, 306; de saint François de Sales, 389. L'intelligence doit acquérir la certitude de la foi, et non la raison de la foi, xvii, 8; xviii, 2. Elle honore Dieu, *ibid.* La raison nous conduit à la foi, xvii, 10, 316; xvii *bis*, 125 à 131; xviii, 24, 88, 105. Elle fait notre bonheur ici-bas, xvii, 13. Il faut qu'elle ait un côté obscur, xviii, 2. Elle est exempte d'erreur, xvii, 233. Elle doit être accompagnée des bonnes œuvres, xix, 252; xxi, 216, 227. Dans le doute, il serait prudent et raisonnable de croire, xvii, 311. Causes de nos doutes, 314. La définition de l'Eglise est la règle de la foi, 404. La vraie foi ne se trouve que dans l'Eglise dont le chef descend par une légitime succession de l'apôtre saint Pierre, xvii *bis*, 3. Ce qu'elle prescrit,

XXVII, 186. Exhortation à rester attaché à la foi catholique, XX, 583. Exhortation à prendre sa défense, XVII *bis*, 132.

FONDATEURS. Comment doivent être appliquées les messes de fondations, XXIV, 523. Quand et par qui peut être diminué le nombre de ces messes, 528. Conditions pour la fondation des couvents, XXVI, 91.

FORMULES pour demander les dispenses de mariage, XXVII, 51, 450. Formules des actes de foi, d'espérance et de charité, XXVIII, 40. Formules de bénédictions contre les animaux nuisibles, XXVII, 133; pour les chevaux, 135.

FRATERNELLES OU FRÉROTTS. Leurs erreurs et leur condamnation, XX, 343.

FRÈRES. Leurs obligations réciproques, XXIII, 363; par testament, XXIV, 204.

FROMAGE. Est-il permis pour la collation? XXIV, 245.

FRUITS des biens. Obligations des bénéficiers, XXIV, 335. Le bénéficié en a-t-il la propriété? 7. Celui qui reçoit indûment d'un bénéficié des fruits superflus est-il tenu à restitution? 9. Quels sont ceux qu'on doit restituer, 70.

FUNÉRAILLES. Leur sainteté, XXIII, 260.

G

GAGE. Ce que c'est, XXIV, 201. Doit-il être payé au serviteur infirme? 184.

GAGEURE. Conditions pour la rendre licite, XXIV, 185; XXVII, 285.

GAULOIS. S'ils furent chassés de Delphes par un miracle, xvii, 244.

GÉANTS. Ce qu'étaient ceux de l'Écriture sainte, xix, 49.

GÉNÉALOGIE de J.-C. Accord des deux évangélistes, xvii, 215 ; xix, 59.

GENSÉRIC, roi des Vandales, arien, persécute les catholiques d'Afrique, xx, 101.

GENTILS (Les) ont connu les principaux faits des temps primitifs, xvii, 95. Fausseté de leur religion, xvi, 2, 3 ; xvii, 94. Ils se laissaient conduire par leurs sens dans toute sorte de vices, xiv, 476. Ils traitaient la croix de J.-C. de folie incroyable, v, 25. Leur cruauté, xvii, 95. Prodiges de leur conversion au christianisme, xvi, 3 ; xix, 97. Leur conversion prouve la vérité de la religion chrétienne, xvii, 175 ; xix, 144.

¹¹¹**GERMAIN d'Auxerre (Saint)** va combattre l'erreur de Pélage en Angleterre, xx, 141.

GILBERT de la Poirée. Ses erreurs combattues par saint Bernard, et sa rétractation, xx, 325.

GISCALE (Jean de) offre à Josèphe le secours de quatre cents voleurs pour la guerre des Juifs contre les Romains, xix, 118. Sa coopération à la défense de Jérusalem, 120 à 129.

GLOIRES (Les) de Marie, *traité*, vi, 1 à 319 ; vii, 1 à 361. Apologie de cet ouvrage, vi, 323 ; xxix, 337.

GNOSTIQUES. Leurs erreurs, xx, 22.

GOTESCALCH. Ses erreurs, xx, 145.

GOURMANDISE (La). Nécessité de la vaincre, viii,

205. Elle entraîne dans beaucoup d'autres vices, 208.

GOUVERNEMENT (Le) monarchique est le plus parfait, xvii, 342.

GRACE de Dieu. En quoi elle consiste, xix, 258. Sa nécessité, iii, 43; xxi, 83 à 89, 95. Son prix, ii, 184. Elle est un trésor infini, vi, 214. Elle est gratuite, xxi, 87, 89. La mesure en est fixée, i, 117. Il ne faut pas en abuser, 145. L'abus conduit à l'impénitence finale, ii, 21, 49. Grâces de salut, i, 311. Pourquoi Dieu en accorde à l'un plus qu'à l'autre, xvii, 275. Marie est la trésorière des grâces de Dieu, vii, 86 à 100. Nous l'obtenons par l'intercession des saints, i, 190. Dieu donne communément la grâce nécessaire à tous les justes pour observer les préceptes et à tous les pécheurs pour se convertir, iii, 111. Nécessité de la grâce prévenante, xix, 248; xxi, 96. La grâce de prière ne manque jamais, iii, 153, 163; xvii, 276; xix, 306; xxi, 102. Il faut coopérer à la grâce, viii, 52. Moyens de se maintenir dans la grâce de Dieu, i, 387. Moyen de recouvrer la grâce perdue, xix, 276. L'état de grâce est nécessaire pour rendre méritoire l'accomplissement d'un précepte, xxiii, 114. La grâce ne détruit pas le libre arbitre, xvii, 275; xxi, 95. En quoi consiste la grâce suffisante, xix, 311. En quoi consiste la grâce efficace, *ibid.*; xvii, 275. Systèmes sur la coopération de la grâce : les thomistes, xix, 283; Molina, 288; les congruistes, 294; Thomassin, 295; les augustinien, 296; le P. Berti, 298; le cardinal Novis, Tournely et saint Liguori, 306.

GRACES surnaturelles, comme les dons d'extase, de vision, de révélation, etc. Ce serait un défaut de les

désirer, II, 448. Elles ne sont pas nécessaires pour arriver à la sainteté, III, 60. Elles doivent porter à l'humilité ceux qui les reçoivent, IV, 97.

GRECS schismatiques (Les) ont varié dans leur croyance, XVIII, 29. Leur schisme, XX, 276 à 310. Leur punition par la prise et le sac de Constantinople, 310. Réfutation de leur hérésie sur le Saint-Esprit, XXI, 68.

GREFFIERS. Leurs obligations, XXIV, 361.

GRÉGOIRE, évêque constitutionnel de Blois. Sa correspondance avec l'archevêque de Paris, à l'article de la mort, sur la constitution civile du clergé de France, XXI, 455.

GUERRE (La). Conditions qui la rendent juste, XXIII, 454; XXVII, 235. Elle permet de tuer les soldats ennemis, XXVIII, 124. Peut-on renverser du trône un prince qui le possède de bonne foi, XXIII, 454. Peut-on réclamer le secours des infidèles et des hérétiques? 455. Un soldat peut-il combattre avec le doute de la légitimité de la guerre? 456.

GUYON (Madame), auteur du molinisme en France, XX, 581.

H

HABILLEMENT. Modestie qu'il exige, VIII, 199, 241, 299. Grandeur du péché de scandale causé par les habillements immodestes, XXIII, 225.

HABITUDES de péché (Les) sont un fardeau qui nous empêche de monter au ciel; elles aveuglent l'esprit, endurecissent le cœur, affaiblissent nos for-

ces, et conduisent à l'impénitence finale, II, 210; XIV, 187. Funestes conséquences de l'habitude du péché véniel volontaire, VIII, 81. Moyens d'en sortir, 100. Comment le confesseur doit se conduire avec les pécheurs d'habitude, XXVI, 149, 331.

HAINÉ (La) est une des portes de l'enfer, XV, 278.

HELVETIUS. Réfutation de son livre DE L'ESPRIT, XXI, 413. Ses erreurs sur le principe de nos pensées, 414; sur le fondement de la morale, etc., 419, 427.

HÉNOCH. S'il est mort, et dans quel lieu Dieu l'a transféré, XIX, 47. Sa prophétie sur le jugement dernier, 49. Sa venue à la fin du monde et sa mort, XVIII, 298.

HENRI VIII, roi d'Angleterre, écrit en faveur des sept sacrements, XX, 401. Ses mariages; il se déclare chef de l'Eglise. Ses persécutions, ses articles de foi, ses remords pendant sa maladie, sa mort, 492 à 512. Ses successeurs au trône, 465.

HÉRACLIUS, empereur. Son hecèse a été condamnée par Jean IX, XX, 244.

HÉRÉSARQUES. Liste des plus fameux, XX, 491.

V. HÉRÉTIQUES.

HÉRÉSIE. Ce que c'est, XXIII, 207. Histoire et réfutation des hérésies, XIX, 138 à 144; XX, XXI *entiers*. Les hérésies viennent des mauvaises mœurs, IV, 173. Elles leur ouvrent la voie, XVIII, 25. Elles sont suscitées par le démon, XIX, 138. Elles ont fait beaucoup souffrir l'Eglise, XX, 5. Cependant elles sont nécessaires, 6.

HÉRÉTIQUES. Traités contre eux, XVII, XVIII *entiers*. Contre les prétendus réformés, XIX, 177 à 708; ils n'avaient pas de mission divine, XVIII, 39. Héré-

tiques chez les anciens Juifs, saducéens, pharisiens, esséniens, hérوديens, XIX, 83, 136. Tous ont prêché le relâchement des mœurs, 99. Hérétiques de l'Eglise, 158; XX, 491. Leur mort malheureuse, XIX, 154. Ils auraient été de mauvais catholiques s'ils étaient restés dans la véritable Eglise, XX, 4. Ils se sont unis contre la véritable foi, 8.

HERMOGÈNE. Ses erreurs, XX, 30.

HÉRODIENS. Origine de cette secte chez les Juifs, XIX, 136.

HIERARCHIE ecclésiastique. Décrets du concile de Trente sur ce point, XIX, 547.

HISTOIRE de la création à J.-C., XIX, 6, 12 à 88; de la création à la fin des temps, 163 à 169.

HOBBS. Notice sur sa vie, XVII, 67. Il dit que tout est matière, 51, 285; que la pensée naît du mouvement de la matière, 64, 67.

HOMICIDE. Grandeur de ce crime, XXVIII, 121, 123. L'homicide est permis par autorité publique, XXIII, 434. Le prince peut l'ordonner directement si l'on craint une sédition en livrant le coupable à la justice, 435. Il est permis pour sa propre défense, 436. Quand l'est-il contre un voleur? 438. Il est licite contre celui qui veut ravir la pudeur, s'il n'y a pas d'autre moyen de l'en empêcher, 444; pour la défense de son prochain, *ibid.* Peut-on livrer un innocent à un tyran? 444. Restitution qu'entraîne l'homicide, XXIV, 79; si c'est pour sa propre défense, 87.

HOMMAGES envers Marie, VI, 397 à 475.

HOMME (L') naît libre, mais non indépendant, XXIII, 51. Sa création et sa nature, XIX, 20. Sa triste condition sur la terre, XVIII, 191. Il désire être heureux,

XVII, 290. Désordres qu'on rencontre en lui, 98. Il n'est rien devant Dieu, II, 141. Il ne peut rien sans Dieu, III, 15. Il est conduit à la foi par la raison, XVII, 516; XVII *bis*, 125 à 151; XVIII, 24, 88. Portrait d'un homme qui vient d'expirer, I, 109.

HONNEUR. On doit réparation pour avoir blessé l'honneur d'autrui, XXIV, 207, 222.

HONORIUS, pape. Son erreur sur le monothélisme, XX, 141. Il ne fut pas condamné comme hérétique, 251.

HORLOGE de la passion de J.-C., v, 5.

HUMILIATIONS (Les) font les saints, I, 254; IV, 102. Celles que nous éprouvons de la part des autres sont préférables aux volontaires, VIII, 505. Il faut les aimer à l'exemple de J.-C., IV, 101.

HUMILITÉ (L') est le fondement et la sauvegarde de toutes les vertus, VI, 551. Humilité d'esprit et de jugement, VIII, 280; de volonté ou d'affection, 289. Elle est nécessaire dans les tentations, 578. Elle est un remède contre l'impureté, XXVIII, 135. Avantages de l'humilité, VIII, 271. Sa pratique, I, 456; IV, 105. Ses motifs, III, 55; IV, 97, 108. Les grâces particulières que Dieu nous accorde doivent nous porter à l'humilité, 98. J.-C. nous l'enseigne, VIII, 275; XV, 439 à 448. Celui qui aime J.-C. s'humilie et se réjouit d'être humilié par les autres, IV, 97 à 106; X, 310. Combien l'humilité est nécessaire à un prêtre, XII, 265, 340; XV, 217; à un religieux, IX, 328. Elle a été la vertu favorite de la sainte Vierge, VI, 551; VII, 67, 238. L'humilité de sainte Thérèse, VII, 550; de saint Liguori, XXII, 84, 253; de sœur Thérèse de Liguori, XVI, 483.

HUNERIC, roi des Vandales, arien, persécute les catholiques, **XX**, 104.

HUS, Jean. Ses erreurs, **XX**, 355. Il est cité au concile de Constance, et y est condamné, 360. Il périt sur un bûcher, 361 ; **XIX**, 160.

HUSSITES (Les) font la guerre, sont défaits et se convertissent, **XX**, 363.

HYPOTHÈQUE. En quoi elle consiste, **XXIV**, 201.

I

ICONOCLASTES. Principes de leur hérésie, **XX**, 254. Leurs persécutions, 255, 269. Martyrs qu'ils ont faits, 266. Concile de Rome contre eux, 262.

V. **IMAGES**.

IDOLATRIE. Son commencement, **XIX**, 47, 51, 60. Sa marche chez les anciens, **XVII**, 348, *note*. Son état à la venue du Messie, **XIX**, 90. Moyen court de convertir un infidèle, **XVIII**, 105. *V.* **PAÏENS, PAGANISME**.

IDOLES. Les païens croyaient qu'il y avait quelque vertu divine en elles, **XIX**, 665. **J.-C.** prouve leur faiblesse et leur impuissance, **XVII**, 236. Elles deviennent muettes à la naissance de **J.-C.**, **XIX**, 109.

V. **DIVINATION**.

IGNORANCE des préceptes naturels, **XXIII**, 11. Peut-elle être invincible sur le droit naturel? **XXVIII**, 465 à 561 ; **XXIX**, 37 à 73. Elle est un obstacle aux actes humains, **XXIII**, 162. Celle qui excuse de péché, 169. Celle qui excuse de l'observance des lois, **XXVII**, 170.

ILLUSIONS. Il est bon de les craindre, x, 311.

IMAGES. Leur utilité, xix, 662; pour l'instruction, xxii, 5. Vénération qui leur est due, xix, 656. Est-il permis de représenter Dieu et la Trinité sous une forme corporelle? 659.

IMMODESTIE (L') dans les habillements rend coupable de péché, xxiii, 225.

IMMORTALITÉ de l'âme prouvée, xvii, 280 à 303; xviii, 178; par les conciles et l'Écriture sainte, xvii, 281; xviii, 187; par la Providence, xvii, 284; par la justice de Dieu, 285; xviii, 184; parce que la satisfaction de la vertu et le remords du vice ne sont pas suffisants, xvii, 286; par l'insuffisance des châtimens légaux, 289; par le désir d'être heureux, 290; xviii, 186; par le sentiment unanime des peuples, xvii, 295; xviii, 183; par le désir de s'éterniser, 184.

IMPÉNITENCE, xiv, 504 à 515. Danger de se perdre, 504. Remèdes contre l'impénitence, 512. Impénitence finale, ii, 21.

IMPÔT. A quoi est tenu celui qui fraude, xxiv, 77.

IMPURETÉ (L') est un grand péché, xiv, 430. Dieu le punit sévèrement, 437. L'impureté est une des quatre portes de l'enfer, xv, 287. Différentes espèces de ce péché, xxiii, 183, 458 à 478, *latin*. Remèdes contre ses tentations, 178; xxviii, 136. Sixième commandement, xxviii, 127.

INCARNATION du Verbe (L') est une merveille infinie, iii, 225, 249, 252. Amour que Dieu nous y témoigne, 229, 238, 240, 319. Elle doit être un motif de confiance et d'amour pour Dieu, 225, 243. C'est un bonheur pour nous d'être nés après l'accomplis-

sement de ce mystère, 227, 246. *V.* ANNONCIATION, JÉSUS-CHRIST.

INCRÉDULITÉ (L') est de trois sortes, xxiii, 306. *V.* FOI.

INDES (Les). Pourquoi elles ont été appelées si tard à la foi, xvii, 195.

INDIFFÉRENCE en matière de religion (L') répugne à la raison, xvii, 93; xviii, 126, 156, 250. Elle ruine la foi, xvii, 385; xviii, 251.

INDULGENCES. Erreurs de Luther réfutées, xx, 376. L'Eglise a le pouvoir d'en accorder, xix, 666. Elles remettent la peine temporelle due au péché, 668. Pour cela l'Eglise puise dans ses trésors, *ibid.* Si c'est un paiement ou une remise de la dette, 675. Par qui elles sont accordées dans l'Eglise, 676. Pour quelles causes, 677. Dispositions pour les gagner, 678. Définition de l'indulgence, xxv, 84. Conditions pour la gagner, *ibid.* Ses différentes espèces, 85. L'indulgence plénière n'exige pas l'exemption du péché véniel, *ibid.* Conditions pour gagner le jubilé, 86. Temps pour accomplir ses conditions, 88. Une confession invalide enlève-t-elle la réserve des péchés et les censures? 89. Celui qui a été absous pêche-t-il s'il n'accomplit pas les œuvres prescrites? 90. Du péché réservé oublié, *ibid.* De celui qui pêche en se confiant aux grâces du jubilé, 91. Faut-il avoir réparé le dommage avant l'absolution? 92. Cas et censures dont on peut être absous, 93. De l'année sainte, *ibid.* Indulgences attachées à diverses prières et actes de dévotion, ii, 412; vi, 425; aux actes des vertus théologiques, xxviii, 41; pour l'examen de conscience, ix, 215; au chemin de la croix,

v, 424 ; à l'Angelus, vi, 404 ; au rosaire, 407 ; ix, 149 ; aux litanies de la sainte Vierge, vi, 409, 425 ; au scapulaire, 415 ; à d'autres pratiques en l'honneur de la sainte Vierge, *ibid.* ; à la couronne des sept douleurs de Marie, vii, 415. Formule de l'indulgence *in articulo mortis*, xxvi, 519.

INFÉRIEURS. Saint Liguori leur donnait bon exemple, xxii, 83 ; les surveillait, 86, 226 ; les traitait avec douceur, 90, 225.

INFIDÈLES. En quoi consiste leur erreur, xxvii, 187. Elle est de trois sortes, xxiii, 206. Ils ont eu la grâce suffisante, xxi, 103, 326. Leur conversion, xix, 137. Peut-on leur rendre leurs enfants après qu'ils ont été baptisés ? xxiv, 415. *V.* IDOLATRIE.

INGRATITUDE des pécheurs envers J.-C., iii, 274, 305.

INJURE (L'). En quoi elle consiste et quel en est le péché, xxvii, 290. Elle est plus sensible aux esprits élevés que les douleurs corporelles, v, 52.

INSTRUCTION pratique pour les missions, xv, 7 à 241 ; pour les confesseurs, xxiii, xxiv, xxv, xxvi, xxvii *entiers* ; sur le Décalogue, xxviii, 1 à 172 ; sur les sacrements, xxviii, 173 à 248. Nécessité d'instruire les peuples, xi, 308, 325. Les instructions doivent être courtes, xi, 325 ; plus fréquentes en carême, 347. *V.* PRÉDICATION.

INTENTION nécessaire pour les sacrements, xxiv, 387. Celle de faire l'œuvre du précepte suffit sans l'intention formelle de satisfaire au précepte lui-même, xxiii, 114, 355 ; xxvii, 167. Pureté d'intention, i, 297. Sa pratique, 454 ; ix, 41, 114. Elle sanctifie nos actions les plus ordinaires, iv, 65. En

quoi elle consiste, signes pour la reconnaître, etc., IX, 111 à 122.

INTERCESSION des saints nécessaire pour obtenir les grâces de Dieu, III, 21. Nous devons y recourir, 29.

INTERDIT et autres peines ecclésiastiques, XXVII, 469.

INTERPRÉTATION de la loi, XXIII, 148. Doctrinale, 150. Règles de l'interprétation, 151. L'usage est une interprétation, 156. Privilèges de l'interprétation, XXVI, 4.

INTOLÉRANCE. En quoi consiste celle de l'Eglise catholique, XVIII, 250.

IRRÉGULARITÉ, XXV, 512 à 574. Définition, 512. Ses espèces, 513. Ses effets, 514. Comment on l'encourt, 516. Irrégularité par délit, 525; par homicide, XXIV, 84; par défaut, XXV, 546. Pouvoir de la sainte pénitencerie, 570. Si l'évêque peut en dispenser, XXVI, 50, 40, 50. Abrégé sur ce point, XXVII, 472.

IRRÉLIGION. En quoi elle consiste, XXVII, 198. Ses différentes espèces, XXIII, 235. Abrégé, XXVIII, 60.

ISAÏE prédit les souffrances de la mort du Messie, V, 240; XVII, 165; XIX, 33. L'aveuglement des Juifs, XVII, 147. La conversion des gentils, 175.

IVROGNERIE (L') est défendue comme péché, XXIII, 430; XXVIII, 123. Est-elle permise comme remède? XXIII, 431; pour éviter d'être tué? 432. Peut-on engager quelqu'un à s'enivrer? 432. Quelles fautes peuvent être imputées à l'ivrogne, 433.

J

JACOB. Sa prophétie sur le Messie, xvii, 122; xviii, 169; xix, 31. Il s'établit en Egypte et y meurt, 70.

JANSÉNISME (Le) a enfanté le tutorisme, xxix, 6.

JANSÉNIUS. Vie des deux Jansénius, xx, 558. Réfutation du système de Corneille Jansénius, xxi, 312. Ses erreurs sur la grâce, iii, 113; xvii, 276; xix, 242. Sur la délectation relativement victorieuse, iii, 133; xix, 298; xxi, 312. Condamnation de son livre par Urbain VIII, xx, 560. Ses cinq propositions sont condamnées par Innocent X, xx, 561. Réfutation et condamnation de la première, iii, 136; xix, 316; xxi, 316; de la deuxième, 319; de la troisième, iii, 145; xxi, 320; de la quatrième, 321; de la cinquième, 322. Alexandre VIII déclare qu'elles sont contenues dans le livre de Jansénius et condamnées dans le sens de l'auteur, xx, 563; xxi, 315; xxix, 10. Du silence religieux, xx, 564.

JANUS. Explication de ses deux visages, xvii, 23.

JANVIER (Saint). Miracle de son sang, xvii, 335; xviii, 78.

JAPON. Histoire de ses martyrs, xvi, 308 à 418. Leur constance, xvii, 343.

JEAN BAPTISTE (Saint) fut purifié de la tache originelle le jour de la Visitation, vii, 87. Dans le ciel il remercie Marie de ce bienfait, 143.

JEAN L'ÉVANGÉLISTE (Saint) repose sa tête sur le sein de J.-C. pendant la dernière cène, v, 139. Marie lui est donnée pour mère au pied de la

croix, 278. Il reçoit les derniers adieux de Marie au lit de mort, VII, 131.

JEAN de Leide, chef de la révolte des anabaptistes, XX, 417. Il se fait couronner roi, *ib.* Sa mort, XIX, 159. Son repentir, XX, 418.

JÉRÉMIE. Ses prophéties sur la passion, XIX, 34.

JÉROME (Saint) est repris pour avoir trop aimé à lire Cicéron, IX, 45.

JÉROME de Prague. Ses erreurs, et sa mort sur un bûcher, XX, 362.

JÉRUSALEM. Alexandre le Grand y fait son entrée, XIX, 82. Entrée de Pompée, 87. Daniel prédit sa destruction, XVII, 125, 132. J.-C. pleure sur elle, V, 155; XVII, 134; XIX, 119. Autres prophéties sur sa destruction, 115. Elle est assiégée par les Romains, 120 à 131. Concile de Jérusalem, XVII *bis*, 43; XXI, 279.

JÉSUITES (Les) expulsés d'Espagne, X, 288.

JÉSUS-CHRIST. Son amour pour nous dans la rédemption, IV, 361 à 403; V, 3 à 444. Obligation de l'aimer, IX, 155 à 180. Pratique de cet amour, IV, 1 à 319. Aspirations d'amour vers J.-C., IV, 403 à 422, 431, 435. Prédiction de l'incarnation du Verbe, triomphe du monde, XIII, 215. Généalogie éternelle du Verbe, son sacerdoce, sa passion, 484. Prédiction de son règne, 24; de sa passion et de sa résurrection, 114. Prophéties sur sa vie, XVIII, 61. Ses prophéties sont authentiques, 67. Nécessité de l'incarnation pour réparer le péché, V, 228, 231. J.-C. seul pouvait satisfaire la justice et la miséricorde de Dieu par son incarnation, XV, 345. Comment par sa création il est l'image de Dieu, XIX, 20. Dans quel

état il trouve le monde, 90. Preuves de sa divinité, XXI, 1 à 49. Il n'y a qu'une seule personne en J.-C., 106; mais il y a deux natures, 106, 128; et deux volontés, 147. Voyage à Bethléem, III, 311; VI, 507. Sa naissance dans l'étable, III, 333, 337; XV, 448 à 457. Jésus naît enfant, III, 340; IV, 369. Cantiques à Jésus enfant, V, 474. Jésus emmaillotté, III, 343; allaité, 346; couché sur la paille, 349. Il dort, 552. Il pleure, 355. Sa solitude dans l'étable, 361. Son occupation, 364. Sa pauvreté, 367; XV, 428. Sa circoncision, 277, 393. Nom de Jésus, 358, 397; XV, 457 à 468. Adoration des mages, III, 371, 395. Présentation au temple, 373. Fuite en Egypte, 329, 376; V, 230; VI, 510, XV, 431. Séjour en Egypte, III, 331, 379. Retour en Judée, 382. Séjour à Nazareth, 331, 385. Jésus dans le temple, 390; VI, 513. Exemples de Jésus enfant, III, 399. Sa vie pauvre, 321; humble, 322; XV, 439; obéissante, VI, 485, 501; affligée, III, 324; VI, 516; désolée, V, 386. Divinité de sa doctrine, XVII, 226. Ses miracles la confirment, 235; XVIII, 74; XIX, 92. Principe de ses miracles, XXI, 394. Ses opérations et ses souffrances, 377. Il est maltraité par les Juifs, XIII, 284. Sa douceur, IV, 132, 380; VI, 283. Il entre à Jérusalem, V, 134. Il souffre pour se faire aimer, IV, 36, 371, 387; VI, 519; XV, 418. Il est un homme de douleur, I, 71; III, 263, 269; IV, 371; V, 21, 66, 242, 381. Sa mort douloureuse, IV, 382; V, 47; XV, 386. Il était innocent; 384 à 394. Sa prière dans le tombeau, XIII, 57. Manière de compter les jours qu'il passa dans le tombeau, XVII, 219. Il n'a pas cessé d'être Dieu pendant sa mort, XXI, 372. Il est

mort pour le salut de tous, I, 51, 62, 96; III, 89; IV, 4; XXI, 260, 328, 334. Il a satisfait pour nos péchés et pour la peine éternelle et temporelle qu'ils méritaient, XIX, 668. Témoignage des auteurs païens sur sa vie, XVII, 203. Témoignage de Joseph, XVIII, 71. Il est honoré comme Dieu par Adrien, Alexandre Sévère et Tibère, XVII, 206; XIX, 111; IV, 113. Preuves de sa résurrection, XVII, 244; de son ascension, 250. J.-C. au jugement dernier, XVIII, 342. — Dieu nous a tout donné en J.-C., III, 284; V, 236. J.-C. a aimé les hommes plus que lui-même, V, 25. Combien est grand l'amour qu'il nous a témoigné, XIV, 44. Une personne divine pouvait seule satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés, V, 228. J.-C. est notre pontife sur la croix, 303, 339. Il est notre caution, 379. Il est le dernier des hommes dans la passion, 383. Il a payé nos dettes, I, 154; III, 266; V, 13, 102, 234. Il pouvait nous sauver sans souffrir, V, 21. Il a souffert pour nous exciter à l'aimer, II, 393; IV, 1, 390; V, 7, 20, 397. Il a offert l'œuvre de la rédemption pour le salut de chaque homme, III, 103. Amour qu'il nous témoigne dans la rédemption, IV, 361; IX, 160. Il est victime volontaire, III, 299. Sa tendre compassion pour les pécheurs, XIV, 169 à 177. Sa joie lorsqu'il retrouve la brebis égarée, I, 152. Nous devons avoir confiance en lui, 222; IV, 24; V, 369. Espérance que nous devons avoir en lui pour la rémission de nos péchés, V, 336. Reconnaissance que nous lui devons pour sa passion, 321. Il est notre médiateur, 340. Le prêtre de la nouvelle loi, 341. Par lui nous espérons notre persévérance finale, 344. Nous atten-

dans le paradis, 354. Il est un exemple de patience pour acquérir le ciel, 355. Il est notre pasteur, I, 248; IV, 397; V, 18; XIII, 19. Notre espérance, V, 101. Il est un roi d'amour, I, 130; IX, 156; XV, 348. La vue de ses souffrances doit encourager le pécheur, II, 407. Nous avons en lui trois sources de grâces, une de miséricorde, une d'amour et une de paix, III, 279, 334. Il est notre médecin, 282; notre avocat, IV, 400; V, 102. Amour qu'il nous témoigne dans la sainte eucharistie, IV, 13. J.-C. est un Dieu jaloux, IV, 115. Combien nous sommes obligés de l'aimer, IV, 33, 390; V, 19; IX, 155; XIV, 49. Amour que nous lui devons en retour du sien, IX, 314. On connaît le véritable amour pour J.-C. à la résignation dans les souffrances, IV, 148; V, 312. Pressantes exhortations à une religieuse pour avancer dans l'amour de J.-C., IX, 375.

JEU. Quel est celui qui est prohibé, XXIV, 186, 188. Doit-on restituer aux fils de famille, aux femmes et aux religieux l'argent qu'on leur a gagné au jeu? 187. La fraude oblige à restitution, 188. Jeux défendus aux clercs, 188, 190; aux religieux, 191; aux évêques, 193; aux ecclésiastiques, XI, 364, 367. Le jeu ne leur est permis que dans les maisons particulières comme distraction, XI, 393. Abrégé, XXVII, 286.

JEUDI SAINT. Messe et consécrations de ce jour, XIX, 354.

JEUNE ecclésiastique. En quoi il consiste, XXIV, 227, 247. Ceux qui y sont obligés, 228. La dispense de la viande ne dispense pas du jeûne, 235. Peut-on prendre d'autres aliments ou boissons en forme

de médecine ou pour d'autres besoins sans rompre le jeûne? 257, 258, 239. On doit dire au confesseur comment on y a manqué, 246. Causes qui en dispensent, 251; xxvii, 399. Que faut-il faire si l'obligation du jeûne est douteuse? xxiii, 25. Un évêque peut-il en dispenser un voyageur? 126. Abrégé sur le jeûne, xxvii, 294. Il fait triompher des tentations, vi, 381. Il est dangereux de faire des jeûnes forcés, viii, 216. Un confesseur ne doit pas obliger à jeûner tous les jours celui qui croit satisfaire au précepte par deux ou trois jeûnes dans la semaine, s'il prévoit qu'une telle obligation ne porte ce pénitent à ne plus jeûner du tout, xxiv, 266. En quoi consiste le jeûne des vigiles, xxviii, 95. Des jeûnes en l'honneur de la sainte Vierge, vi, 409.

JEÛNE eucharistique. Son importance, xix, 516. Commence à minuit, xxiv, 487. Que doit-on penser des restes de nourriture de la veille qu'on sent dans la bouche un jour de communion? 488. Que penser du tabac à priser? 490; du tabac à fumer? 491; d'autres objets, 495. Cas où il n'est pas d'obligation, 496, 501.

JEUNESSE. Il ne faut pas s'excuser sur sa jeunesse pour pécher, ii, 228.

JOB. Le Rédempteur futur lui est révélé, xix, 51. Ses vertus. Son existence est véritable; il est saint, 71.

JONAS est cause de la tempête, xv, 291. Dieu le fait réveiller pour son avantage, 305, 308.

JOSEPH (Saint) a coopéré à l'œuvre de la rédemption, vi, 487. Il va à Bethléem, et son amour pour l'enfant Jésus, 507. Il va en Egypte; son obéissance,

510. Jésus perdu dans le temple. Souffrances de Joseph, 513. Ses conversations avec Jésus sur sa passion, 516. Son amour pour Jésus et Marie, 519. Sa mort, 523. Sa gloire dans le ciel, 527. Sermon en son honneur. 1^o Combien nous devons l'honorer à cause de sa dignité. 2^o Combien nous devons nous confier en sa protection à cause de sa sainteté, 483 à 497. Méditations, 499 à 529. Cantique de saint Joseph à J.-C., v, 482. Il a porté le titre de père de Jésus, vi, 484. Jésus lui était obéissant, 485, 501. Trois privilèges spéciaux de saint Joseph, 490. Il était juste, *ibid.* Ses autres mérites, 491. Son pouvoir dans le ciel, 493, 499, 502. Il faut l'invoquer pour la bonne mort, 500. Dévotion de sainte Thérèse pour saint Joseph, vii, 338.

JOSEPH, fils de Jacob, vendu et emmené en Egypte. Son élévation et sa mort, xix, 70.

JOSÈPHE, historien juif. Son témoignage sur J.-C. xvii, 203. Il assure que le Messie devait venir de son temps, xix, 407. Il parle des prodiges précurseurs de la ruine de la Judée, 415. Il est gouverneur des deux Galilées pendant la guerre contre les Romains, 418. Vaincu, il se rend, 419. Il devient le favori de Vespasien et de Titus, 421. Il est envoyé par Titus à Jérusalem pour engager les Juifs à se rendre, 425.

JOURS. Manière de compter les jours pendant lesquels J.-C. resta dans le tombeau, xvii, 219.

JOVIEN, empereur, protège la religion chrétienne, xx, 95.

JOVINIEN. Ses erreurs, xx, 128.

JUBILÉ. Les réguliers et les religieuses peuvent

choisir leur confesseur pendant le temps du jubilé, **XXVI, 117.** *V.* **INDULGENCE.**

JUDA (Royaume de). Quand il commença, **XIX, 80.** Quand il finit, **85.**

JUDAS livre J.-C., **v, 53, 137.**

JUDÉE. Sa destruction prédite et accomplie, **XIX, 119 à 131.**

JUGE. Ses obligations, **XXIV, 355.** Peut-il recevoir des présents, **359,** Peut-il garder le prix d'un jugement injuste, **360.**

JUGEMENT téméraire. En quoi il consiste et quel est ce péché, **XXIV, 206; XXVII, 290; XXVIII, 171.**

JUGEMENT particulier, **XVIII, 267 à 275.** Il est de foi et décide de l'éternité, **I, 21, 374; XVIII, 267.** Il faut se préparer à rendre compte de ses actions, **I, 23.** Comment nous rendrons ce compte, **68, XIV, 357.** Les saints ont craint le jugement, **I, 199, 344.** Accusation, examen et sentence, **II, 231 et suiv.** L'âme comparait devant son juge, **I, 59; XIV, 355.** Terreur quand elle sera examinée, **XIV, 357.** Compte à rendre pour n'avoir pas suivi sa vocation, **IX, 291.** Aussitôt après le jugement les pécheurs sont précipités en enfer, **XVIII, 269.** A quel moment a lieu ce jugement, *ibid.* L'ange gardien et le démon y assistent, **270.** En quel lieu il est rendu, *ibid.* Pour qui il est rendu, **271.**

JUGEMENT général, **XVIII, 334 à 366.** Preuves de la vérité de ce jugement, **XVIII, 334.** Ce sera un jour de terreur pour le réprouvé et de joie pour le juste, **I, 93, 374.** Les saints l'ont craint, **199.** Résurrection des corps, **104.** Gloire des martyrs, **XVI, 11.** Différentes circonstances du jugement, **II, 240; XIV, 19.**

Temps du jugement, xviii, 336. Endroit où il aura lieu, 337. Vallée de Josaphat, i, 114; xiv, 20. Du signe de la croix, xviii, 239. De la venue de J.-C. comme juge, 342. S'il sera seul juge, 346. Des comptes qui devront être rendus, 351. Examen des péchés, i, 125; xiv, 22. Arrêt prononcé sur tous les hommes, xviii, 355. Sentence des réprouvés, i, 148, 375; xiv, 25; celle des élus, i, 149; xiv, 25. Si tous les hommes indistinctement comparâient au jugement, xviii, 358. Des enfants morts avant l'âge de raison, 359. De ceux morts sans baptême, 360. Des infidèles, 361. Les anges bons et mauvais, 362. De quelle manière chacun reconnaîtra ses œuvres, 363. *V. MONDE.*

JUIFS. Leur histoire depuis la création jusqu'à leur ruine, xix, 5 à 169. Les anciens Juifs croyaient à l'immortalité de l'âme, xvii, 299. La révélation n'a pas été complète chez eux, xviii, 165. Ils sont un témoignage de la vérité de l'Écriture sainte, xix, 143. Leurs vices, 92. Ils sont traités en esclaves dans l'Ancien Testament, v, 351; xvii, 320; ils avaient une fausse idée du Messie, v, 229; xvii, 154; xix, 136. Ils méprisent la doctrine de J.-C., 95. Leurs conciliabules contre lui, v, 136; xix, 95. Leur religion a été réprouvée après la venue du Messie, xvi, 3; xvii, 107, 144, 151. Ils se révoltent contre les Romains, xix, 114. Leur châtement à la prise de Jérusalem, xvii, 134, *note*; xix, 113 à 132. Divers massacres, 117, 119. Dieu les a abandonnés, xvii, 143; xix, 113, 144. Leur dispersion, xvii, 145; xviii, 65; xix, 134, 144. Leur aveuglement, xvii, 147, 228, 240; xviii, 32; xix, 106,

154. Pourquoi Dieu les conserve, xvii, 107, 144, 151. Absurdités de leur Thalmud, xvii, 229, 263. Ils se convertiront à la fin du monde, xix, 133.

JULIEN l'Apostat persécute les chrétiens, xx, 93, 94. Ses vains efforts pour reconstruire le temple de Jérusalem, xix, 135. Sa mort, 148 ; xx, 94.

JUREMENT. Sa définition et ses différentes espèces, xxvii, 205.

JURIDICTION (La) pour la confession est de deux sortes, xxv, 104. Si la juridiction déléguée expire à la mort de celui qui l'a donnée, 105. Elle doit être positive, 107. Celui qui absout avec une juridiction douteuse pèche, 108. Qui peut se choisir un confesseur, *ibid.* On peut se confesser à tout prêtre approuvé, 110. Il faut excepter les religieux, iii; les religieuses, 113. Du titre vraisemblable et de l'erreur commune, 115. Peut-on absoudre avec une juridiction probable? 116. Tout prêtre peut absoudre à l'article de la mort, 118. Le peut-il en présence d'un prêtre approuvé? 121. En présence de l'évêque, peut-on absoudre des cas réservés au pape, 126. Les réguliers sont exempts de la juridiction épiscopale, xxvi, 74. Cas exceptés, 76. V. CAS RÉSERVÉS.

JURIEN, calviniste. Réfutation de ses points fondamentaux, xvii, 379 ; xviii, 51, 259 ; xix, 687.

JUSTE (Le). Que signifie un homme juste? vi, 490. Modèle dans saint Joseph, *ibid.* Dieu donne au juste la grâce nécessaire pour observer ses préceptes, iii, 111, 154. Le juste est heureux, xviii, 254. Comment les justes seront heureux dans le ciel malgré la connaissance de leurs péchés, 363.

JUSTICE. Ses différentes espèces, xxvii, 241 ; xxiv, 1. Ses droits, 2 à 16. Saint Liguori rend bonne justice à tous, xxii, 151.

JUSTIFICATION. Doctrine du concile de Trente sur ce point, xix, 242 à 282.

L

LAITAGE et aliments qui renferment du lait : comment ils sont défendus les jours de jeûne , xxiv, 228. Peut-on en user à la collation? 245.

LARD. Est-il permis d'en faire usage les jours d'abstinence? xxiv, 230.

LATRAN (Quatrième concile de) en 1215, xx, 337.

LECTURE spirituelle, i, 390 ; ix, 43 à 52. Elle nous mène à l'oraison et à la pratique des vertus, 43. Ses avantages, 44. Conversions opérées, 48. *V. LIVRES.*

LÉGISLATEURS. Les premiers législateurs du monde, xvii, 27.

LEGS pieux (Les) doivent être acquittés de part et d'autre, xi, 328.

LETTRES. Il est défendu de lire les lettres d'autrui, xxiv, 208. A qui cela est permis, *ibid.* Celui qui lit une lettre de confession est tenu au secret, xxv, 200. Les lettres des religieux doivent être examinées par leur supérieur, x, 81.

LETTRES de saint Liguori, x *entier* ; xi, 287 à 494. Autres sur divers sujets de morale, xxix, 1 à 16. Autre sur le probabilisme adressées au saint, 307 à 354.

LEVAYER. Son pyrrhonisme, xvii, 5.

LIBELLE ou sous-emphyteuse. En quoi consiste ce contrat, **XXIV**, 185.

LIBELLE diffamatoire. En quoi il consiste et quand il fait encourir l'excommunication, **XXIV**, 225.

LIBÈRE, pape, exilé par Constant. Sa chute. Il tient ferme pour la formule de Sirmium qui n'était pas hérétique, **XX**, 77 à 96.

LIBERTÉ (La) de l'homme est-elle inconciliable avec l'efficacité de la grâce, **III**, 151. Liberté de l'église gallicane. **V. PAPE.**

LIGUORI (Saint). Sa vie, **XXII**, 1 à 520. Son père et sa mère, **XXII**, 4, 14, 16, 39. Sa naissance, 5. Son éducation chrétienne, 6. Sa première communion à dix ans, 9. Ses progrès dans les sciences, 11. Il entre chez les pères de l'Oratoire, 14. Ses soins pour les malades des hôpitaux, 15. Il se distingue au barreau, 17; y conserve sa piété, 18. Sa probité d'avocat est mise à l'épreuve, 21. Sa vocation à l'état ecclésiastique, 22. Obstacles de la part de son père, 23. Il cède son droit d'aînesse, 26. Il aimait beaucoup la musique, **IX**, 191. Il consacre à la gloire de Dieu ce talent et celui de la poésie, **XXII**, 50. Il a passé vingt-cinq ans dans le monde, **IV**, 235; **X**, 142. Ses admirables commencements dans la vie ecclésiastique, **XXII**, 29. Sa promotion aux ordres sacrés, 33. Zèle et succès dans la prédication, 35, 38, 45, 144, 210. Il prêche quoique malade, 199, 226. Succès au tribunal de la pénitence, 39, 110. Ses pratiques de mortification, 42, 78, 141, 228. Marie lui apparaît dans un tableau, 48. Son zèle pour la fondation de la congrégation du saint Rédempteur, 53. Obstacles à surmonter, 57. Ses tribulations, 61. Il s'en con-

sole, x, 108, 156. Règles qu'il trace pour le bien de sa congrégation, x, 53. *V. RÈGLES, MISSIONS.* Son désir que les jeunes gens aillent chez les infidèles, x, 106. Sa pauvreté dans son ameublement et son vêtement, xxii, 71, 135, 217, 231; dans ses actions, 85. Son désintéressement, 76, 140, 219. Sa charité envers les pauvres, 97, 220. Sa nourriture commune et peu abondante, 77, 137, 148, 229. Sa piété, 18, 78, 218, 222. Son humilité, 44, 233. Sa soumission aux règles, 86, 217. Son esprit de prière, 7, 13, 24, 32, 50, 79, 126, 141, 152. Il est l'exemple de ses inférieurs, 83. Il les surveille, 86, 226. Il est doux envers eux, 90, 225. Son zèle pour favoriser les vocations religieuses, 91. Il exigeait de ses prêtres la préparation pour la chaire, 93. Il condamnait le luxe d'élocution, 94, 108. Il veut que ses prêtres aient la science, 96, 157. Il blâme la trop grande indulgence des confesseurs, 96. Son zèle pour les missions, 99. Ses succès à Amalfi, 114. Il lit les œuvres de Nonotte, x, 295. Il emploie à composer des ouvrages le temps qui lui reste, 88, 113. Dans ce travail il n'a en vue que le bien, x, 61. Pour cela il soumet ses œuvres au jugement de son confesseur, v, 125. Il se recommande aux prières de ses lecteurs, et promet de prier pour eux, vi, 428. Son éloignement pour l'épiscopat, x, 105. Il le refuse et enfin il accepte, xxii, 119. Il accepte par obéissance, x, 119. Il refuse le titre d'honneur, 315. Il ne veut pas acheter un carrosse pour ses visites, xi, 316. Pendant une disette il vend celui qu'il avait, 344. Malgré l'épiscopat, il reste toujours supérieur de la mission par décision de ses prêtres, xxii, 125. Voyage à Rome et à Lo-

rette, 125. Flatteuse réception qu'on lui fait à Rome, 127. Sa consécration épiscopale, 128. Son arrivée dans son diocèse, 130. Sa vie exemplaire, 133. Sa conduite dans l'administration de son diocèse, XI, 373. Il observe exactement la résidence, XXII, 143. Il continue ses prédications, 144, 210. Il accueille favorablement tout le monde, 146. Il visite son diocèse, 146. Sa surveillance pour le matériel des églises, 149. Il travaille malgré ses souffrances, 141. Pendant son rhumatisme, il a analysé le concile de Trente, XIX, 178. Il défend les droits et les privilèges de l'église, XXII, 151. Son zèle pour administrer la confirmation, 150; pour rendre à tous bonne justice, 151. Son exactitude à dire ou à faire dire la messe pour son diocèse les jours d'obligation, 153. Sa fidélité aux rubriques de l'office, *ibid.* Sa sollicitude pour la dignité de son clergé, 155. Il corrige les abus, 156. Son zèle pour les mœurs, XI, 311, 319, 395. Son attention dans la nomination aux emplois, aux dignités, aux bénéfices, XXII, 159. Il refuse les présents, 161. Il établit les conférences ecclésiastiques, 162. Soin du séminaire, 163. Il s'occupe des cloîtres, 168. Il en bannit la musique, IX, 190; X, 464, 467. Zèle pour son troupeau, XXII, 172. Contre le duel, 175. Contre les scandales publics, 176, 234. Il chasse les comédiens, 179. Zèle contre l'hérésie, 179. Soins pour instruire son troupeau, 180. Sa charité dans les besoins temporels de ses diocésains, 186, 275. Ses grandes aumônes, 191. Sa conduite dans une émeute pour la disette des grains, XI, 344, 345, 346. Pendant la famine de 1764, il vend son argenterie, XXII, 192. Il sauve le

syndic dans une émeute populaire, 196. Ses maladies ne ralentissent pas son zèle, 198, 206. Sa patience, 256, 297. Il veut plusieurs fois démettre de l'évêché, x, 393; xi, 371, 372, 394. Il renonce à l'épiscopat, xxii, 206. Il remercie Pie VI de l'avoir déchargé du fardeau de l'épiscopat, xix, 4. Il retourne à sa congrégation, xxii, 214. Il en est l'édification, 217. Il obtient la pluie, 223. Sa sollicitude spirituelle pour ses parents, 230. Il éprouve des tentations, 232, 239. Sa foi, 237. Sa dévotion à la sainte eucharistie, 9, 13, 19, 228, 242. Il attribue aux visites du saint sacrement la grâce d'être sorti du monde, iv, 233. Sa dévotion à la passion de J.-C., xxii, 247; v, 227; au sacré cœur de Jésus, xxii, 253; à la sainte Vierge, 254; vi, 4, 15, 323. Il reconnaît devoir à Marie les grâces de conversion et de vocation à la vie retirée du monde, 4. Sa dévotion à saint Joseph, xxii, 259; à sainte Thérèse, 260. Son obéissance et son respect pour le souverain pontife, 260. Il soumet ses ouvrages au saint-siège, ii, 3; vi, 7; x, 288. Son espérance en Dieu, xxii, 263. Son amour pour Dieu, 267. Son horreur du péché, 268. Son amour pour le prochain, 271; pour ses frères de la congrégation, x, 65, 94. Sa discrétion pour le secret des autres, 95. Son zèle pour les âmes du purgatoire, xxii, 273. Il combat son caractère, 277. Son amour pour ses ennemis, 279. Sa bonté à pardonner, x, 65, 285. Sa chasteté, xxii, 280. Son humilité, 284. Dons surnaturels qu'il reçut, 290, 211, 234. Il était asthmatique, xi, 371. Ses souffrances corporelles, x, 154, 369, 375, 376, 381, 394, 426. Il demande des prières pour obtenir une bonne mort, 433, 437,

444, 447. Sa dernière maladie et sa mort, **XXII**, 297. Ce qui arriva après sa mort, **303**. Miracles opérés, **306**, **308**. Actes de sa béatification et de sa canonisation, **315**. Sa théologie fut approuvée, **317**. Motifs qui l'ont porté à la composer, **XXIX**, **338**. Elle lui avait coûté quinze années de travail, **XXIII**, **4**. Apologie de sa dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable, **x**, **60**; **XXVIII**, **249** à **462**. Il ne répond pas aux invectives de ses adversaires au sujet du probabilisme, **306**; **XXIX**, **23**. Il ne censure pas même ceux qui l'avaient chargé d'injures, **I**, **225**. Dans la pratique, il suit les décisions communes, **x**, **52**, **60**. Son apologie contre l'auteur de la Règle des mœurs. **XXVIII**, **465** à **564**.

LIGUORI (Sœur Thérèse-Marie de). Notice sur sa vie et sur sa mort, **XVI**, **473** à **495**.

LITANIES de la sainte Vierge. Explication des titres qu'on y donne à Marie, **VII**, **259**. Justification de quelques-uns de ces titres, **VI**, **339**. Indulgences qui y sont attachées, **409**.

LIVRES. Dangers de la lecture des mauvais livres, **IX**, **44**; **x**, **285**, **293**, **294**. Titres des principaux livres des philosophes modernes, **XVII**, **3**. Leurs auteurs, **4**; **XVIII**, **132**. Leurs dangers, **XVII**, **7**, **317**, **410**. Inutilité de quelques autres, **IX**, **45**. Les livres de théologie morale peuvent donner des scrupules, *ibid.* Ceux de théologie mystique ne sont pas sans danger, **46**. Avantages de la lecture des livres saints, *ibid.* Conversions qu'elle a opérées, **48**. Choix de bons livres de piété, **49**; **x**, **103**. Notre saint exhorte à lire les bons livres, **398**, **399**. Méthode pour lire utilement les livres de piété, **x**, **50**

LOCKE. Notice sur sa vie, et ses erreurs sur la matière pensante, xvii, 71.

Loi, xxiii, 9 à 157; xxvii, 160 à 177. Loi prochaine et éloignée pour faire le bien; xxiii, 9. Définition et différentes espèces, xxvii, 160. Sa distinction, xxiii, 93. Ses conditions, 94. Sa promulgation, *ibid.* Son acceptation, 99. Obligation attachée à la loi, 106; xxvii, 161; quant aux actes intérieurs, xxiii, 107. Si elle oblige malgré de graves inconvénients, 108. Si elle délie de l'obligation naturelle, *ibid.* S'il faut mettre de côté les empêchements, *ibid.* Lois pénales, spirituelles, privatives, 111. Lois fondées sur la fausse présomption, 113. Lois conventionnelles, *ibid.* Manière d'observer la loi, 114. Causes qui excusent de son observance, 127; xxvii, 170. Une loi ignorée n'oblige pas, xxviii, 254. La loi douteuse ou incertaine ne peut emporter une obligation certaine, 254, 315; xxix, 73 à 106; 178 à 216; 478, 493. Des choses défendues par la loi positive, xxiii, 190. Quels sont ceux qui peuvent faire les lois; xxvii, 168. Lois civiles ou ecclésiastiques, xxiii, 117. Sujets des lois ecclésiastiques, xxvii, 169. **✓** **DISPENSE, INTERPRÉTATION, CESSATION, EXPLICATION.** Insuffisance des lois civiles pour le bon ordre d'un royaume, vii, 597. L'observation de la loi de nature n'est pas suffisante, xviii, 125, 162, 216; xxiii, 53. Loi éternelle, xxviii, 261; xxiii, 47. Promulgation de la loi divine, xxviii, 546 à 561; xxix, 106 à 137. Son accomplissement n'est pas au-dessus de nos forces, xvii, 253. Publication de la loi écrite, xix, 74. Elle n'était qu'une ébauche de la loi nouvelle, 142. La loi de grâce est

intérieure et fait aimer le précepte , xvii, 254, 319.

V. ÉVANGÉLISTES.

LORETTE (Maison de). Sa translation est véritable, vi, 358.

LOUAGE. En quoi consiste ce contrat, xxiv, 181 ; xxvii, 284.

LOUIS IX (Saint). Sage et religieuse administration de ses Etats, vii, 409 ; *item* pour LOUIS XIV, 415.

LUCIFER évêque de Cagliari. Son schisme, xx, 93. Saint Lucifer, *ibid.*

LUCRÈCE, épicurien. Notice sur sa vie, xvii, 15, *note*. Ses erreurs et sa mort, *ibid.*

LUTHER. Notice sur sa vie, xvii, 389, 392, *note* ; xix, 161 ; xx, 368. Ses prétendus miracles, xvii, 393 ; xviii, 40. Ses contradictions, 34. Ses prophéties mensongères, 69. Ses erreurs, xx, 368, 395. Ses mœurs, 370. Il paraît devant le légat du pape, 374. Ses erreurs sont condamnées par Léon X, 378, 395. Il brûle la bulle et les décrets, 380. Diètes et congrès contre ses hérésies, 381. Il permet la polygamie, xix, 385. Son mariage avec une religieuse, xx, 384. Il permet au landgrave d'avoir deux femmes, 388. Il refuse d'aller au concile de Trente, 389. Progrès du luthéranisme, 392. Relations de Luther avec Henri VIII, 401. Ses remords, 401. Sa manière de célébrer la messe, 402. Ses disciples, 405. Sa mort, xix, 161 ; xx, 390.

LYON (Deuxième concile général de) xx, 300.

M

MACÉDONIUS. Son hérésie, XIX, 138; XX, 111. Sa réfutation, XXI, 49. Sa condamnation, XX, 114.

MAGÉS. L'auteur païen Chalcidius parle de leur voyage à Bethléem, XVII, 205.

MAGIE. Peut-on opérer des miracles par la magie, XVII, 261 et *note*. Miracles des magiciens de Pharaon et de l'Antechrist, XVIII, 75.

MAHOMET. Notice sur sa vie, XVII, 365, *note*; XX, 234. Fausseté de sa religion, 195, 365; XVIII, 24, 124, 165. Elle est alimentée par les passions, 31. Ses fausses prophéties, 69. Ses faux miracles, 73.

MAITRES. Leurs devoirs envers leurs inférieurs, XXIII, 564; XXVII, 221; XXVIII, 116.

MAL. Pourquoi Dieu permet le mal physique, XVII, 265. L'existence du mal moral ne contrarie pas la puissance de Dieu, 269. Dieu n'en est pas l'auteur, XVIII, 115.

MALACHIE. Sa prophétie sur la venue du Messie, XVII, 138; XIX, 38. Son accomplissement, XIX, 138, 496.

MALADES. Il faut avoir beaucoup de charité pour eux, VIII, 339. Le soin des malades est préférable aux œuvres de piété, X, 326. Ceux qui les soignent doivent être charitables, humbles, patients et doux, IX, 197. Ils sont dispensés du jeûne, XXI, 264. Soin que saint Liguori avait des malades, XX, 15. Cependant il ne permet pas de dire la messe dans leur

chambre, x, 160. Il accorde dispense des vœux pour cause de maladie, 177. Il permet aux religieux d'aller chez leurs parents malades, 179. Obligations des pasteurs envers les moribonds, xxiii, 399. Manière de les visiter, xxvi, 201, 479. Il faut apporter le saint viatique et l'extrême-onction aux malades en danger de mort, xi, 327.

MALADIES (Les). Il faut les supporter avec soumission à la volonté de Dieu, ii, 436 ; iv, 212 ; viii, 391 : Avec patience et avec joie, iv, 157 ; viii, 359. Les religieuses doivent interrompre les pratiques de pénitence pendant la maladie, x, 345. Péché de ceux qui se procurent des maladies, xxviii, 122.

MALÉDICTION des créatures, xxiii, 247 ; des morts, 248, 283, 315 ; des vivants, 261.

MANÈS. Ses erreurs, xx, 32. Sa mort, xix, 158.

MANICHÉENS. Fausseté de leur croyance, xvii, 359 ; xviii, 115. Ils passent en Europe au xi^e siècle, xx, 312.

MANNE (La) nourrit plus de trois millions d'Israélites dans le désert, xix, 73. Les Hébreux s'en dégoûtent, 77.

MARCION. Ses erreurs, xx, 26.

MARIAGE. Décrets du concile de Trente, xix, 574 à 611. Il n'est pas de précepte pour tous les hommes, xix, 25, 570. Il n'a jamais été permis aux prêtres, 561. Erreur des Nicolaïtes sur ce point, xx, 313. Du vœu de se marier, xxiii, 299. Quand est-ce qu'on doit contracter mariage pour réparer un tort, xxiv, 88. S'il y a des liens de parenté, 97. Il est indissoluble, xix, 574, 584. Prudence des parents à

l'égard des prétendants de leurs filles, xi, 314 ; surtout des jeunes gens , 325. On doit exiger l'acte de baptême et la science de la foi , 295, 325. On ne doit admettre aux fiançailles que ceux qui sont sur le point de se marier, 311. La grâce de ce sacrement est méritée par la passion de J.-C., xix, 574, 580. Il est vrai sacrement, 575. Quand J.-C. l'a institué, 579. De la polygamie, 580. L'Eglise a le droit de mettre des empêchements, 583. Empêchements, 607, 611 ; xxiii, 26 ; xxvi, 53 ; xxvii, 51. *V.* EMPÊCHEMENT. Quand il peut être dissous, xix, 585, 604. Quelle est son essence, 587. Nécessité des publications, 595. Matière, forme et ministre, 602 ; xxv, 306. Différents cas sur la célébration, 308. Fins du mariage, 310. S'il suffit du consentement par signes, 312. Du mariage par procuration ou par lettres, 313. Du consentement conditionnel, 314. De usu matrimonii et ejus circumstantiis, 317. Des aliments dus à la femme, 334. Des mariages clandestins, 338, 364 ; xix, 596. Des fils de famille, 600. Présence du curé et des témoins, 601, 606 ; xxv, 364, 369. Des vagabonds et voyageurs, 368 ; xix, 609. Des ravisseurs, *ibid.* Peine contre le concubinage, 610. Quand et comment on peut revalider un mariage nul, xxv, 376. De la dispense, 384. Du divorce, 392. Dangers de l'état de mariage. Comment on doit le contracter à l'exemple de Tobie, xxviii, 235. Il n'est pas un obstacle à la fréquente communion, xxvii, 108, 122. Précis sur le mariage, 426 ; xxviii, 235.

MARIE. Ce nom donné à la sainte Vierge est descendu du ciel, vi, 291. Il est doux à ses serviteurs pendant leur vie, 292. Il est riche de grâces, 293.

Il est doux à l'article de la mort, 301. C'est un nom de salut, VII, 260. *V. SAINTE VIERGE.*

MARIE, sœur d'Edouard VI d'Angleterre, reste inébranlable dans le catholicisme, XX, 544. Montée sur le trône, elle rétablit la vraie foi dans ses Etats, 549.

MARINO. Ses ouvrages sont impies, I, 326.

MARTYRS. Leur triomphe, XVI, 1 à 418. Ceux de la persécution des Vandales, 295 à 298. Ceux du Japon, 308 à 418; XVII, 343; XVIII, 86. J.-C. soutenait les martyrs dans leurs souffrances, V, 48; VII, 253; VIII, 357. Il les animait par l'exemple de sa patience dans la passion, V, 334, 364; VI, 164; XVI, 6. Leur constance, *ibid.* Elle prouve la vérité de l'Eglise catholique, XVII, 339 à 345; XVIII, 82 à 88. Leur triomphe est celui de l'Eglise, XVI, 1 à 418. Leur gloire au jugement, 11. Ils nous apprennent à mépriser les richesses, 42; à nous confier en Dieu, *ibid.*; à l'aimer, 47. Leur désir de souffrir, 29. C'est la cause et non la peine qui fait le vrai martyr, 15; XVII, 340; XVIII, 83. Leurs divers tourments, XVI, 20. Leur grand nombre, jusqu'à Constantin, il s'élève à onze millions, c'est-à-dire à 30,000 par jour, XVI, 40; XVII, 339, 342; XVIII, 24, 82. Enfants martyrs, XVI, 14, 38, 207, 297, 312, 315, 320, 339; XVII, 343; XVIII, 83. Femmes, XVI, 299. Vieillards, 14, 309, 369. Martyrs illustres, XVIII, 85. Martyrs de l'arianisme, XX, 412. Martyrs des images au VIII^e siècle, 266. Martyrs anglais sous la reine Elisabeth, XVIII, 87. Nous devons avoir confiance dans les martyrs, XVI, 18, 417. Honneurs rendus aux martyrs et aux confesseurs par les fidèles

pendant la persécution des Vandales, 297. **Faux martyrs**, xvii, 341; xviii, 83.

MASSACRE des saints innocents. Macrobe, auteur païen, atteste ce fait, xvii, 205.

MATÉRIALISME réfuté, xvii, 2 à 92; xviii, 134 à 154. Réfutation de l'éternité de la matière, xvii, 19; xviii, 107; de l'âme matérielle, xvii, 51; xviii, 178.

MATIÈRE. Son existence prouve celle de Dieu, xvii, 18 à 29; xviii, 136. Elle est contingente, xvii, 37; xviii, 137. Elle ne peut pas penser, xvii, 53. Les corps sont matière, xviii, 177. Si la matière est indivisible, *ibid.* Comment elle fut créée, xix, 16.

MATIN. Exercice religieux du matin, i, 395; 462; ii, 440; ix, 202.

MATTEI Xavier. Son éloge de Métastase, i, 225. Sa traduction des Psaumes, 226.

MAXIMES spirituelles, i, 481: pour un prêtre, xi, 282; pour la direction d'une âme dans l'amour de J.-C., iv, 437; pour le bon gouvernement d'un royaume, vii, 405.

MAXIMIEN Hercule. Sa mort, xix, 149.

MAXIMIN. Mort de cet empereur, xix, 150.

MÉCHANTS (Les) ne sont pas heureux, xviii, 235.

MÉDISANCE, xxviii, 165, 169. *V.* DÉTRACTION.

MÉDITATION du matin, xv, 175. En général, 197. Il faut la conseiller, xxvii, 511. Comment un confesseur doit y porter ses pénitents, xxvi, 395, 471. Méthode, 473; ix, 202. Il faut méditer sur la passion de J.-C., ii, 470; v, 429. Telle a été l'occupation des saints, 8. Elle fait avancer dans la vertu, 9. L'histoire simple de la passion suffit pour nous enflammer de l'amour divin, 130. Elle produit l'union

avec Dieu, vii, 372. Méditation pendant la messe, x, 301. Méditation pour huit jours, i, 305 à 358 ; sur divers sujets, 165 à 302 ; pour chaque jour de la semaine, i, 363 à 380 ; pour l'Avent, Noël, l'Épiphanie, la Pentecôte, le saint sacrement et le sacré cœur de Jésus, iii, 221 à 486 ; sur la passion de J.-C., v, 185 à 212 ; 377 à 418 ; xi, 189 à 199 ; pour les trois fêtes de Pâques, v, 213 à 218 ; pour les fêtes de la sainte Vierge, vii, 259 à 292 ; sur saint Michel archange, 391 ; sur les saints anges gardiens, 392 ; sur saint Joseph, vi, 499 à 529 ; sur sainte Thérèse, vii, 303 ; sur saint François de Sales, vii, 389.

MÉLANCHTON. Ses qualités, xx, 405. Sa profession de foi d'Augsbourg, 385, 405. Son livre en faveur du pape, 387.

MÉLANCOLIE (La) n'est pas tiédeur, x, 341. *V.* TRISTESSE.

MELCHISÉDECH. Ce qu'il était, xix, 61. Son sacrifice est la figure de celui de J.-C., 62.

MÉLÈSE. Ses erreurs, xx, 51. Sa condamnation, 62.

MÉNANDRE. Ses erreurs, xx, 17.

MENDICITÉ. Le droit peut-il être affirmé? xxiv, 183.

MENSONGE. Y a-t-il mensonge dans la réticence et l'équivoque? xxiii, 289. Précis sur le mensonge, xxviii, 164.

MÉPRIS (Le) d'autrui exige souvent une réparation, xxiv, 207. Le mépris est plus sensible aux âmes élevées que les douleurs corporelles, v, 52. Il faut le souffrir par humilité, viii, 300 ; le recevoir avec

joie, 309, 311 ; avec patience, IV, 165 ; pour l'amour de J.-C., 167.

MER. Prodiges qu'elle nous présente, XVII, 31.

MÈRE (La). Peut-on la faire mourir pour baptiser son enfant, XXIV, 398.

MÉRITES (Les). Ils sont de différentes sortes pour nos bonnes œuvres, XIX, 255, 278. Ils sont indépendants de la prescience de Dieu, III, 96.

MESSAGER (Le) envoyé dans un même lieu par deux personnes peut-il recevoir deux salaires? XXIV, 483.

MESSALIENS ou Prieurs. Leurs erreurs, XX, 120.

MESSE. Décrets du concile de Trente, XIX, 496 à 533 ; XXIV, 539. Excellence, préparation, célébration et actions de grâces, XI, 3 à 32, 182 à 269. Explication des prières, XI, 65 à 94, 332. Rubriques pour la bien dire, 95 à 181. Manière de l'entendre, I, 405, 464 ; IX, 208. Méditations pour entendre la messe, 301. Considérations sur la passion de J.-C. pour entendre la sainte messe tous les jours de la semaine, XI, 189. Saint Liguori veut qu'il y ait une messe à midi dans les principales églises les jours de fête, XI, 294, 388, 391. Les messes doivent être dites successivement les jours de fête selon la commodité des fidèles, 356. Saint Liguori était exact à dire ou à faire dire la messe pour son diocèse les jours d'obligation, XXII, 153. Les pasteurs doivent aussi la dire ou la faire dire pour leurs ouailles les jours d'obligation, XXIII, 385. On ne doit pas la dire dans la chambre des malades, X, 160. De la décence convenable pendant la célébration, XI, 287. Pêché de celui qui la célèbre à la hâte, XXIV, 535. Elle doit durer au moins vingt minutes et ne pas dé-

passer une demi-heure , xi, 183 à 188 ; sous peine de suspense, 317. J.-C. s'offre à son Père, xix, 497. La messe est un vrai sacrifice, 499, 504. Par elle nous sont appliqués les fruits de la croix, 503. Ses effets, 504. Son efficacité, 507. Ce sacrifice est offert par J.-C. , par l'Eglise et par le prêtre, 507. Pour quelles personnes on peut l'offrir, 509, 522. Messe en l'honneur des saints, 510. A qui il est offert, 511. Les prières sont saintes, *ibid.* Quel est l'auteur du canon, 512. Des cérémonies, 513 ; xxiv, 537, 544. De la messe où le prêtre seul communie, xix, 519. Messe sans assistants, 520, 522. Il est défendu de célébrer en langue vulgaire, 523. Mode antique de célébrer, 530. On peut donner la communion aux messes de mort, xxi, 192. Messe sacrilège, xii, 93. Le prêtre ne peut exiger qu'un seul honoraire de messe, xxiv, 512. Introduction de l'honoraire dans les temps anciens, xxvii, 59, 79. Autres cas sur l'honoraire, xxiv, 513, 540, 544 ; xxvii, 60. A qui les curés doivent l'appliquer, 73 ; xxiv, 523. Abus qui peuvent se glisser dans la perception de l'honoraire, xxvii, 58. Historique de cet usage, 59, 72. Du fruit et de l'application de la messe, 73 ; xxiv, 531, 542. La rétribution est licite, xxvii, 79. La messe promise doit être acquittée dans le mois, si elle est pour un défunt, et dans les deux mois si elle est pour les vivants, xi, 332. Dans quel lieu et à quelle heure on peut célébrer par dispense de l'évêque, xxvi, 58. Messes de fondation, xxiv, 523, 541. Qui peut réduire le nombre de messes de fondation ? 528, 542, xxvi, 71. Il faut la permission de l'évêque pour célébrer même dans un couvent régulier, 79. Privilèges

des réguliers, 122. On ne peut pas célébrer au maître autel pendant que le chœur chante l'office, 545. Quelle préface il faut dire, 545. La messe doit correspondre avec l'office, 549. Obligation et manière d'entendre la sainte messe les dimanches et les jours de fête, xxiii, 335; xxvii, 215, xxviii, 84. Motifs qui dispensent de cette obligation, xxiii, 353; xxvii, 218. A quelle partie de la messe il faut assister, xxiii, 239. Deux demi-messes suffisent-elles pour le précepte? 341. Dans quel lieu il faut être pour l'entendre, 341. *V.* SACRIFICE.

MESSIE. Sa venue prouvée par les prophéties, xvii, 119 à 139; xix, 106. Sa divinité prouvée par les prophéties, xvii, 139 à 179; par la conversion des gentils, 175, 179. Il était l'attente des nations, xix, 105. Quel devait être son règne sur la terre, xvii, 154. Sa pauvreté et son humilité prédites, 158. Prophéties sur sa passion, 161. Figures de l'ancienne loi sur sa mort, 162.

MÉTASTASE. Ses poésies et sa conversion, i, 187. Son éloge par Mattei, 125.

MEURTRE. Cas où il peut être permis, xxvii, 229. Cas où il est défendu, 230.

MICHÉE prédit la naissance du Rédempteur, xix, 36.

MICHEL archange (Saint). Méditation pour sa fête, vii, 391.

MICHEL Cérulaire, sectateur de Photius, xx, 297. Sa mort, 299.

MICHEL Paléologue veut revenir à l'Eglise romaine, xx, 300. Il recoit la profession de foi catholique,

501. Il se sépare de l'Eglise latine ; il est excommunié, 504.

MIRACLES (Les) ne sont pas impossibles, xvii, 529. Il est téméraire de rejeter ceux qui sont attestés par des hommes graves et pieux, vi, 431 ; xvii, 114 ; xviii, 77. Ils sont des preuves certaines des vérités divines, xvii, 115, 235, 332 ; xviii, 70. Miracles de Moïse, xix, 72 à 78. Les miracles prouvent la divinité de l'Ancien Testament, xvii, 114. Principaux miracles de J.-C., xvii, 235 ; xviii, 70. Ils sont vrais, xvii, 203. Ils confirment sa doctrine, xvii, 235 ; xviii, 70, 175 ; xix, 110. Principaux miracles des apôtres, xvii, 255. Les miracles prouvent la divinité du Nouveau Testament, 198, 235 ; et de la religion chrétienne, xvi, 5 ; xvii, 255, 329 ; xviii, 174, 229. Miracles opérés depuis la mort des apôtres, xvii, 258, 335, xviii, 76, 78. Faux miracles du démon, xvii, 118, 241 ; 333 ; xviii, 72, 175. Miracles des magiciens de Pharaon, xviii, 75 ; d'Apollonius de Thiane, xvii, 243 ; de Mahomet, xviii, 73 ; de Luther, xvii, 393 ; de Calvin, 394.

MISÉRICORDE de Dieu (La) doit nous inspirer de la confiance, i, 223. Cette confiance doit être plus grande que la crainte de la justice divine, ii, 404. Dieu veut exercer sa miséricorde envers nous, i, 218, 220. Miséricorde de Dieu mourant pour nous, iii, 327. Cependant nous ne devons pas présumer témérairement de cette miséricorde, ii, 163. Nous ne devons pas en abuser, i, 14 ; ii, 159, 225. Dieu la retire à celui qui en abuse ; xiv, 390 à 399. Dieu fait miséricorde jusqu'à un certain point ; ensuite il châtie, xv, 268 à 277. Dieu nous menace

pour exercer sa miséricorde, xv, 249 à 258. Dieu punit en cette vie pour user de miséricorde dans l'autre, xv, 308 à 320. Dieu nous châtie par miséricorde, II, 151. La miséricorde invite le pécheur à la pénitence, I, 57, II, 154; XIV, 302. Elle attend sa conversion, 305. Elle l'accueille lorsqu'il est converti, 308. *V. PÉCHEURS.*

MISSION. Il faut une mission divine pour prêcher une religion nouvelle, xvii, 387, 394. Il y a une mission ordinaire et une autre extraordinaire, xviii, 39.

MISSIONS. Leur utilité, x, 195; xi, 477 à 494. Fruits qu'elles produisent, xv, 5. Les princes doivent les favoriser dans leurs Etats, vii, 419. Les évêques doivent en procurer à leurs diocésains, xii, 410. Zèle de saint Liguori pour elles, xxii, 99, 414. Sermons et règlements, x, 254, 257; xiv, 546. Instructions pratiques, xv, 1 à 241. Prescriptions particulières aux rédemptoristes, x, 83. Recommandations aux directeurs, x, 97, 109, 142, 151, 152, 167, 171, 174, 253, 255, 267. Avis sur les sermons à prêcher, xiv, 546. Les missionnaires ne doivent pas avoir une nourriture recherchée, x, 110. Ils sont dispensés du jeûne, xxiv, 265.

MOATRA. Ce contrat est usuraire, xxiv, 165.

MODESTE (Le préfet). Sa cruauté envers les catholiques, xx, 97.

MODESTIE (La) en général, viii, 199. Modestie des yeux, 192; dans les habillements, 199; dans la démarche et le parler, 200.

MOEURS (Les bonnes). Zèle de saint Liguori pour faire disparaître un sujet de scandale et de chute, xi,

319, 395. Surveillance des parents sur leurs enfants, 311.

MOLINOS (Michel). Ses erreurs, xx, 577 ; sa rétractation, 580 ; sa mort, 58. Sa réfutation, xxi, 337.

MOLINISME de M^{me} Guyon, xx, 581.

MONARCHIES. Premières monarchies et époques de leur fondation, xix, 65. Conduite de Dieu dans leur érection et leur renversement, 65, 67, 81.

MONDE. Nécessité de sa création, xvii, 18 à 29 ; xix, 12. Ordre et harmonie qu'il présente, xvii, 29 à 56. Il est contingent, 58. Conduite de la Providence pour le sauver, xix ; *traité*, 1 à 169. Etat du monde à la venue de J.-C., 90. Sa conversion, 97. Il faut haïr le monde pour être aimé de J.-C., r, 256. Vanité du monde, 314. Moyen de le vaincre, II, 305. Ses dangers, viii, 6. Il faut le fuir pour ne pas succomber à la tentation, vi, 381. Fin du monde, xviii, 287 à 307. Signes précurseurs : 1^o prédication de l'Évangile par toute la terre, 296 ; 2^o apostasie universelle, 297 ; 3^o destruction de l'empire romain, *ibid.* ; 4^o venue de l'antechrist, 298 ; 5^o Venue d'Enoch et d'Elie, 298. Ils fortifieront les fidèles et convertiront les infidèles, 299. Leur mort, 300. Quinze autres signes plus immédiats du jugement dernier, *ibid.* Etat du monde après le jugement dernier, 367.

V. JUGEMENT dernier.

MONNAIE. Peut-on mettre en circulation une fausse pièce, xxiv, 181.

MONOPOLE (Lé). Cas où il est prohibé, xxiv, 165. Les marchands peuvent-ils profiter de la hausse du prix occasionnée par le monopole illicite ? 166.

MONOTHÉLITES. Leur hérésie, **XX**, 238. Leur réfutation, **XXI**, 146.

MONTAIGNE. Son pyrrhonisme, **XVII**, 5.

MONTAN. Sa vie et ses erreurs, **XX**; 27. Sa mort, **XIX**, 158.

MONTS-DE-PIÉTÉ. Ils perçoivent légitimement un intérêt, **XXIV**, 148.

MORALE. Différence entre celle du chrétien et celle d'un philosophe, **XVII**, 322. La chrétienne est ennemie des passions des sens, 323. Morale d'Helvétius, **XXI**, 419. *V.* **PHILOSOPHES, PAIENS, TALMUD, PROTESTANTISME.**

MORT. Préparation à la mort, **II**, *traité*, 1 à 373. La mort est inévitable, **I**, 8, 335, 371; **II**, 34; **XIV**, 311. Elle nous dépouille des biens terrestres, **I**, 9, 47, 122, 193; **II**, 17. Nécessité de s'y préparer, **I**, 22, 195. Moyen de s'y préparer, **II**, 94. Elle est le passage à l'éternité, **I**, 36, 373. Il faut y penser, **I**, 54, 123, 134, 363; **II**, 15, 40. Elle est proche, **I**, 65. L'heure en est incertaine, **II**, 43; **XIV**, 316. Du moment de la mort, **I**, 75, 142, 372; **II**, 62. Elle peut être subite, **I**, 80, 371. Elle est certaine, **I**, 88, 99, 192; **II**, 34; **XIV**, 311. Vanité des choses de ce monde au moment de la mort, **I**, 90; **II**, 29. Entretien d'un mourant avec son crucifix, **I**, 237, 240, 339. Leçons de la mort, 185. Portrait d'un homme qui vient d'expirer, 109; **II**, 9. Le cadavre dans la fosse, **I**, 110; **II**, 12, 23. Les morts sont oubliés des vivants, **I**, 112. Dieu est mort par amour pour nous, **I**, 118; **V**, 178. La mort décide de l'éternité, **II**, 31. Il faut être soumis à la volonté de Dieu pour tout ce qui regarde la mort, **II**, 444. La mort finit tout.

xiv, 407. Le mourant présomptueux, II, 62. L'attachement à la terre, le remords des péchés commis et l'incertitude du salut nous rendent la mort malheureuse et amère, VII, 120. Tableau de la mort d'un homme du monde 1° durant la maladie, XIV, 417; 2° pendant l'administration des sacrements, 422; 3° au dernier moment, 426. Angoisses d'un moribond : 1° je pouvais me sauver et je ne l'ai pas fait, 495; 2° je n'ai pas le temps de réparer le passé, 497; 3° il n'est plus temps de remédier à rien, 499. Mort du pécheur, I, 131; II, 52, 65; VI, 94. Elle est horrible à cause des remords de sa conscience, XIV, 364, 492; à cause des assauts du démon, 367; à cause des craintes de la mort éternelle, 369. Mort du juste, I, 135; II, 72, 83; VII, 122; VIII, 34; XIV, 103. Les saints désirent la mort, I, 247; V, 298. Ils l'aiment, I, 198. Quelques-uns l'ont redoutée, VI, 18. L'acceptation de la mort pour accomplir la volonté de Dieu donne le mérite du martyr, XVI, 16. Prière pour bien mourir, I, 431. J.-C. par sa mort a adouci les horreurs de la nôtre, V, 298. Les tentations du moment de la mort sont vaincues par la pensée de la passion de J.-C., V, 365. La mort nous délivre des misères de la vie et des assauts de l'ennemi, XIV, 104; des péchés actuels, 109; du danger de l'enfer. Elle nous ouvre le paradis, 111. Marie rend la mort douce à ses serviteurs, VI, 93. Désirs de la mort de sainte Thérèse, VII, 349. Sa mort, 355. La mort des religieux est heureuse, IX, 287. La mort à soi-même procure la paix intérieure, VIII, 50. Signes d'une mort prochaine, XXVI, 515. Si les clercs et les évêques peuvent prononcer une sentence de mort, XXIII,

455. On doit donner aux condamnés le temps de se confesser et même de communier, *ibid.* Il est défendu de maudire les morts, 248, 283, 315. Culte rendu à leurs corps, 270 à 278. Morts impies, xvii, 268. Mort des persécuteurs de l'Eglise, xix, 147 à 162. Neuvaine pour les morts, vii, 379.

MORTIFICATION (La) est nécessaire à la vie religieuse, viii, 12. Elle sera récompensée dans le ciel, 187. L'oraison sans la mortification est une illusion, 107. La mortification est nécessaire au prêtre, xii, 295 à 336. La sœur Thérèse de Liguori est un vrai modèle de mortification, xvi, 481. Maximes de sainte Thérèse sur les mortifications intérieures, vii, 565. La mortification intérieure procure la paix de la conscience, viii, 50, 189. Manière de la pratiquer, i, 459. Règles à suivre : 1° connaître sa passion dominante et chercher à la vaincre, viii, 112 ; 2° résister aux passions et les déraciner au plus tôt, 114 ; 3° changer l'objet de ses passions pour les sanctifier, 115. Maximes de sainte Thérèse sur la mortification des sens, vii, 367. De la mortification des sens, viii, 180. Mortification des yeux et modestie, 192 ; dans les habillements, 199 ; dans la démarche, 200 ; dans la conversation, *ibid.* ; de la bouche, 204. Exemple de Caffaro, xvi, 450. Mortification de l'ouïe, de l'odorat, du toucher, 219. Les mortifications se réduisent à quatre : le jeûne, le cilice, la discipline et les veilles, 220. Règles pour quelques mortifications corporelles, x, 100. Comment un confesseur doit diriger dans cette voie, xxvi, 425. Mortifications à conseiller, xxvii, 516. Celles que pratiquait saint Liguori, xxii, 42, 78, 141, 228. Celles qu'il recom-

mandait aux rédemptoristes, **XXII**, 342. Il faut quelquefois modérer l'usage des mortifications extérieures, **IV**, 201.

MOUVEMENT (Le) dans l'ordre physique du monde prouve l'existence de Dieu, **XVII**, 41.

MOYSE. Sa vie, **XIX**, 72. Médiateur et figure de J.-C., 75.

MUSIQUE (La). Saint Liguori l'aimait beaucoup, **IX**, 191. Il consacre ce talent à la gloire de Dieu, **XXII**, 30. Cependant il bannit la musique des couvents, **IX**, 190; **X**, 464, 467.

MYSTÈRES (Les) ne sont pas opposés à la raison, **XVII**, 101; **XVIII**, 3, 16, 221. Ils étaient un obstacle à la conversion du monde, **XIX**, 99. Mystères qu'il faut connaître, **XXVII**, 187. Les uns sont de nécessité de moyen, et les autres de nécessité de précepte, **XXIII**, 205.

N

NATIVITÉ de la sainte Vierge. Discours, **VII**, 31. Méditation, 285. *V.* **VIERGE (Sainte)**.

NÉRON incendie Rome, **XIX**, 114; persécute les chrétiens, *ibid.*; fait périr saint Pierre et saint Paul, 116; charge Vespasien de la guerre contre les Juifs, 118. Sa mort, 120, 147.

NESTORIUS. Son hérésie, **XIX**, 158, 156; **XX**, 148 à 171. Il est puni de Dieu en cette vie, **XVII**, 268. Sa mort, **XIX**, 157. Son hérésie est condamnée à Ephèse, **XX**, 158. Réfutation de ses erreurs sur la personne de J.-C., **XXI**, 106.

NEUVAINES. Méthode pour bien faire les neuvaines, IX, 216. Neuvaines pour l'avent, III, 221, 237. Noël, 287, 315. Sermons pour cette neuvaine, XV, 343 à 468. Neuvaines pour l'octave de Noël, III, 337. Octave de l'Épiphanie, 371. Pentecôte, 409. Saint sacrement, 433. Sacré cœur de Jésus, 460. A la sainte Vierge, VI, 403; VII, 259. A sainte Thérèse, VII, 303. Pour les trépassés, 379.

NICÉE (Premier concile de), XX, 56 à 65. Deuxième en 787, XX, 271 à 275.

NICOLAÏTES. Leurs erreurs, XX, 21. Nouveaux nicolaïtes du XI^e siècle, 313.

NINIVE se convertit à la prédication de Jonas, XV, 251.

NIPOT. Ses erreurs, XX, 42.

NOÉ construit l'arche, XIX, 51; est sauvé du déluge, 52; sort de l'arche, 56. Quel a été son fils aîné, 58.

NOËL (Neuvaines de), III, 287, 315, 337; XV, 343 à 468.

NOËL Alexandre (Le P.) réfute les arguments de ceux qui admettent la supériorité du concile général sur le pape, XVII *bis*, 73 à 95.

NOM (Le) de Dieu ne doit jamais être pris en vain, XXVIII, 61. Au baptême, on ne doit donner que des noms de saints, XXIV, 421.

NONNOTTE. Saint Liguori a lu ses ouvrages contre Voltaire, XXII, 241. Il a écrit à l'auteur pour le féliciter, X, 295.

NOURRITURE. Il faut être sobre, VI, 281. Vertus et mortifications à pratiquer en la prenant, VIII, 204; IX, 210. Il faut régler la qualité, VIII, 210; la

quantité , 212 ; la manière de la prendre , 214. Celle du saint était commune et peu abondante, xxii, 77, 137 , 148 , 229.

NOVAT. Ses erreurs , xx , 40.

NOVATIEN. Ses erreurs , xx , 41.

NOVICÉS. Obligation de la maîtresse des novices , xix , 192. Encouragements aux novices pour persévérer dans leur vocation , 334. Elles doivent s'attendre aux tentations , 335. Avis pour se conserver dans la ferveur , 356.

O

OBÉISSANCE (L') procure la paix de l'âme , viii , 122. Elle est d'un grand mérite , 129 ; x , 94. Péchés des enfants contre l'obéissance due à leurs parents , xxiii , 358. Ils ne la leur doivent pas pour la vocation , iv , 119. L'obéissance au confesseur est un gage de salut , xiv , 232. Les âmes scrupuleuses doivent l'avoir entière en leur directeur , ii , 450 , 460. Quelle est l'obéissance que les prêtres doivent à leur évêque ? x , 31. A quoi oblige le vœu d'obéissance ? xxiv , 299. Il consiste à exécuter promptement ce qu'ordonnent les règles et les supérieurs , ix , 217. Que doit-on faire si l'obéissance est douteuse ? xxiii , 25. L'obéissance aux supérieurs est le moyen de faire toujours la volonté de Dieu , iv , 150 ; viii , 129 , 136 ; ix , 346 ; xv , 217. Il faut obéir avec volonté et discernement , iv , 153. Il faut obéir dans l'acceptation des emplois , viii , 140. Moyens d'arriver à la parfaite obéissance : 1° regarder ses supérieurs

comme les vicaires de J.-C., VIII, 140; 2° fréquenter les personnes obéissantes, 141; 3° recevoir humblement les corrections, *ibid.*; 4° chasser de son esprit tout soupçon contre ses supérieurs, 142. L'obéissance n'empêche pas de faire des représentations aux supérieurs, 144. Quatre degrés de l'obéissance parfaite : 1° la promptitude, 165; 2° l'exactitude, 168; 3° la joie, 170; et 4° la simplicité, 173. Comment les religieuses doivent observer ce vœu, IX, 446; X, 185. Comment l'observent les rédemptoristes, XXII, 338. Obéissance de la sainte Vierge, VI, 386; de saint Liguori, II, 3; V, 125; VI, 7; X, 119, 288; XXII, 260; de sœur Thérèse de Liguori, XVI, 484.

OBLIGATION. On satisfait à un vœu, à une obligation quelconque, en faisant l'acte prescrit lors même qu'on ne pense pas à cette obligation, XXIII, 302, 336. On peut satisfaire en même temps et par un seul acte à plusieurs obligations, 337; XXVII, 167.

OBSERVANCE (La vaine) est une superstition défendue, XXIII, 232.

OCCASIONS. Il faut fuir les occasions dangereuses, I, 388, 467; II, 309; VIII, 14, 101, 379; XV, 233; XXVIII, 138. Différentes sortes d'occasions de péché, XXVI, 320. Nécessité de les éviter, XIV, 204 à 211, 399 à 407. Conduite à tenir par le confesseur dans ce cas, XXVI, 137, 320.

OËCOLAMPADE. Sa vie, ses erreurs, sa mort, XX, 431.

OËUFS. Le précepte les défend les jours de jeûne, XXIV, 228.

OËUVRES SERVILES (Les) sont défendues les dimanches et jours de fête, XXIII, 323 à 326; XXVIII, 79. Raisons

qui les autorisent, **XXIII**, 326 ; **XXVII**, 213. Questions à faire au pénitent, **XXVI**, 170, 282.

OEUVRES (Les bonnes) sont nécessaires au salut, **XXI**, 216. Dispositions intérieures pour les bien pratiquer, **XXVII**, 166.

OFFENSES. Il faut pardonner celles qu'on a reçues, **VIII**, 330. Il faut apaiser les personnes qu'on a offensées, 331.

OFFICE divin. Son excellence, **XI**, 33. Son utilité, et comment il faut le dire, **IX**, 204 ; **XI**, 35, 323 ; **XIII**, *introduction*, *page XVI*. Règlement pour le bien réciter, **IX**, 421. Abus à réformer, **XI**, 407. Exactitude de Saint Liguori à suivre les rubriques, **XXII**, 153. L'office divin est dit au nom de l'Eglise pour tous les chrétiens, **XIII**, *page XVI*. Privilèges accordés aux religieux, **IX**, 207 ; **XXVI**, 413. Une religieuse doit le dire en particulier, quand elle n'a pas pu assister à celui du chœur, **X**, 349. Cependant elle peut se contenter de celui des converses avec la permission des supérieurs, 350. Avantages à retirer de l'office de la sainte Vierge, **VI**, 409.

OISIVETÉ (L') est un défaut à éviter, **IX**, 23. Elle est la mère de tous les vices, 24.

OMISSION (Péchés d'), **XXIII**, 181.

ORACLES. Leurs différentes sortes, **XVII**, 356. Différentes manières de les rendre, 357. Il en a existé, **XIX**, 110. *V*. **DIVINATION**.

ORAISON dominicale. Sa beauté, **XI**, 50.

ORAISON mentale. Sa nécessité, **I**, 211. Son but, 214. Ses avantages, 389, 462. Manière de la faire, 396, 463 ; **VIII**, 413 ; **XV**, 151. Elle est un moyen d'acquérir l'amour de Dieu, **II**, 390 ; **IV**, 82. Elle

produit l'union avec Dieu, VII, 372. Elle fait les saints, VIII, 407. Exhortation à la faire devant le saint sacrement; IX, 359. Instruction sur l'oraison mentale, XXVIII, 43. Les pasteurs doivent la recommander, XXIII, 398. Comment un confesseur doit y exciter ses pénitents, XXVI, 395. Sans elle on ne peut vivre en chrétien, IV, 81; VIII, 403. Sans elle il n'y a pas de véritable prière, IV, 85; VIII, 405. Le silence habituel lui est favorable; IX, 1. Le travail des mains ne lui est pas un obstacle; 25. Combien elle est nécessaire à un prêtre, XII, 250. Vaines excuses, 254. Elle est nécessaire à un évêque, XXIII, 425. Elle est nécessaire à la vie religieuse, III, 11, 400. Elle conserve la vocation religieuse; IX, 262. Elle est prescrite aux rédemptoristes, XXII, 340. Caffaro est un modèle d'oraison, XVI, 443. Sœur Thérèse de Liguori est aussi un modèle d'oraison, XVI, 477.

Oraison jaculatoires. Actes divers; I, 428; pour les fêtes, 493; à la sainte Vierge, VII, 230.

Oratoires particuliers. Si la messe qu'on y célèbre suffit pour satisfaire au précepte de l'Eglise, XXIII, 342, 344. Quand et à quelles conditions on peut y célébrer, 343; XXVI, 60. Si l'évêque peut accorder la dispense d'y célébrer; XXIII, 344. Dans quel sens il faut entendre les autorisations accordées par le pape, 343.

Ordinants (Les) doivent prouver leur moralité, XXIII, 402; leur instruction, 406.

Ordre (Le sacrement de l'). Décrets du concile de Trente, XIX; 534 à 573. Il est véritablement un sacrement, 534, 542. Ses différents degrés, 535. Son institution, 496, 538. Des sept ordres, 540. Si chacun est un sacrement, XXV, 264. Si les matières et

les formes ont été spécialement déterminées par J.-C., 269. Le signe sensible, XIX, 545, 572. Le ministre, 555. Ce sacrement exige la sainteté, IV, 122. Les ordres majeurs obligent au célibat, XIX, 558. Anciennes coutumes touchant ce sacrement, 570. Privilèges des religieux pour les recevoir, XXVI, 118; pour les conférer, 120. Précis sur ce sujet, XXVII, 409; XXVIII, 233.

ORGUEIL (L') rend l'homme semblable à un ballon plein de vent, IV, 97. Il fait perdre la piété et même la foi, 106. Il est en abomination devant Dieu, VIII, 273. *V.* **HUMILITÉ.**

ORIGÈNE. Sa vie et ses erreurs, XX, 55.

OSÉE. Sa prophétie sur l'abandon des Juifs, XVII, 143; sur le retour de l'enfant Jésus de l'Égypte, XIX, 57.

OSTENSOIR. Quelle était autrefois sa forme, XIX, 484; 495.

OUVRIERS. Quels sont ceux qui sont dispensés de la loi du jeûne, XXIV, 257 à 263.

P

PAGANISME. Ses dieux, XVII, 94; XVIII, 116, 224; XIX, 90. Ses erreurs morales, 91. Ses cruautés, XVII, 95, 353; XVIII, 161; XIX, 104. Il ne peut pas former une véritable religion, XVII, 345. *V.* **DIVINATION, GÉNÉTIQUES, IDOLATRIE, PAYENS.**

PAIN. La véritable est en Dieu seul, I, 273; II, 200, 203. Elle s'acquiert par la mort au monde et à soi-même, VIII, 50; par la patience, IV, 47. Il faut

la recevoir quand Dieu l'envoie, **x**, 309. Il faut la conserver au milieu des tentations, **iv**, 195. Pour cela, il est important de se garantir de la rancune et de la mauvaise humeur, **iv**, 135. Elle rend précieuse la mort des justes, **vii**, 122.

PAPÉ. Son autorité et son infaillibilité, **xvii bis**, *en entier*; **x**, 211, 289. Il faut que l'Eglise ait un chef suprême, qui est le pape, **xvii**, 417; **xvii bis**, 273. Ce chef est le successeur de saint Pierre, et il a les mêmes pouvoirs que lui, **xvii bis**, 1 à 9. S'il est supérieur aux conciles généraux, 10 à 95, 274. Infaillibilité de ses définitions sur la foi et les mœurs, 95, 353. Sa primauté d'après le concile de Florence, **xx**, 308. Tableau chronologique des papes, 587.

PAQUE. Le concile de Nicée a fixé le jour de sa célébration, **xx**, 62. *V.* COMMUNION pascale.

PARABOLE de l'enfant prodigue, **i**, 137.

PARADIS terrestre. Quel jour il a été formé, **xix**, 19. Ses arbres et leur vertu, 21. Dans quelle région il fut placé, et si ce lieu existe encore aujourd'hui, 23.

PARALYTIQUE. J.-C. guérit son âme avant son corps, **xv**, 293.

PARDON des ennemis, **xxiii**, 215.

PARENTS (Les) contractent des engagements s'ils baptisent leurs enfants, **xxiv**, 425. Leurs devoirs envers leurs enfants, **xxiii**, 359; **xxvii**, 220; **xxviii**, 103, 105. Ils leur doivent une bonne éducation, **xiv**, 342. Ils doivent surveiller cette éducation, **xvii**, 317. Ils sont coupables lorsqu'ils s'opposent à leur vocation religieuse, **iii**, 120; **xxiv**, 309. Ils sont encore coupables lorsqu'ils forcent leur vocation, **iv**, 125.

On ne leur doit pas l'obéissance sur ce qui regarde la vocation, IV, 119; IX, 256. L'affection désordonnée pour eux est condamnable, IV, 119. Les ecclésiastiques doivent être détachés de leurs parents, X, 4. Dans la vie religieuse, c'est encore plus nécessaire, VIII, 260; IX, 359; X, 146, 338, 358. Il faut résister aux tentations de tendresse pour eux, IX, 335. On doit supporter leur perte avec patience, VIII, 363. Règlement de vie pour un père de famille, XXVIII, 112.

PARLOIR. Une bonne religieuse doit l'éviter, IX, 9.

PARRAIN. Ses obligations et ses qualités, XXIV, 422. Parenté qu'il contracte, 423, 426. De quel sexe doivent être les parrains, 427. Le curé peut-il rejeter les parrains désignés? 429. Abrégé sur ce sujet, XXVII, 318.

PARURE (La) des femmes doit être décente, XXVIII, 55.

PASSION de J.-C. v entier. Les vingt-quatre heures de la passion, V, 3. Méditations, 377 à 418. Chemin de la croix, 421 à 433. Degrés de la passion, 437. Petite couronne des cinq plaies de J.-C., 442. Considérations pour chaque jour de la semaine, XI, 189 à 199, Sermons, XIV, 528 à 546. — Prophéties sur les souffrances et les ignominies de la passion de J.-C., V, 233, 240; XVII, 161. Figures, 162. Dès le premier moment de son existence, J.-C. a connu les circonstances de sa passion, III, 230, 290, 296. La passion de J.-C. a donc commencé avec sa vie, V, 27. Le simple récit de la passion suffit pour nous enflammer de l'amour divin, 130. J.-C. entre à Jérusalem, 134, 185, 230; XIV, 532. Dernière cène de J.-C. avec

ses disciples, v, 138. *Sciens Jesus quia venit hora ejus*, 33. *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum*, 34, 42. *Cum dilexisset suos*, etc., 37. Institution de la sainte eucharistie, 140. J.-C. au jardin des Olives voit les tourments de sa passion, 47. Prière, sueur de sang et agonie au jardin des Olives, 30, 46, 143, 187, 400; xiv, 529. Un ange fortifie J.-C., v, 47, 248. *Surgite, eamus*, v, 35, 489; xi, 189. Ce que J.-C. eut à souffrir de la part de ses disciples, v, 53. J.-C. pris, chargé de liens, et livré aux Juifs, 146, 403; xiv, 531. Jésus chez Caïphe, v, 54, 147, 189, 404; xi, 191; xiv, 532; devant Pilate, v, 57, 58, 152; xiv, 533. Chez Hérode, v, 57, 152, 191; xi, 192. Chez Pilate, Barababas lui est préféré, x, 153; xi, 193; xiv, 534. La flagellation, v, 60, 154, 193, 249, 254, 407; xi, 194. Jésus est couronné d'épines, v, 68, 157, 195, 256. Jésus, homme de douleur, v, 66, 249. *Ecce homo*, v, 65, 73, 159, 197, 410; xi, 195; xiv, 537. Jésus condamné à mort, v, 77, 162, 198, 414, 423. Il est chargé de sa croix, v, 424; xi, 197. Il monte au Calvaire, v, 79, 164, 200, 261, 413; xiv, 540. Il rencontre sa sainte mère, v, 425; vii, 250. Il succombe sous le poids de sa croix, 5, 424, 427, 429. Simon le Cyrénéen l'aide à porter sa croix, v, 65, 167, 426. Il rencontre les saintes femmes, v, 65, 428. Véronique lui essuie le visage, v, 427. Il est dépouillé de ses vêtements, v, 430. Crucifiement, v, 85, 168, 202, 258, 415, 430. Jésus suspendu à la croix, v, 209, 264, 296, 390. Outrages qu'il y reçoit, v, 267, 388. Ses souffrances, v, 93, 204. Il souffre sans consolation, v, 93, 386. Ses dernières paroles,

v, 93, 172, 206, 274. Mon Père, pardonnez-leur, v, 172, 274. Conversion du bon larron, v, 173, 276. Le ciel lui est promis, v, 276. Marie au pied de la croix, v, 173; vii, 108; xiv, 544. Femme, voilà votre fils, v, 46, 278. Voilà votre mère, v, 283; vi, 35. Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné, v, 95, 174, 284. J'ai soif, v, 36, 97, 175, 288. Tout est consommé, v, 98, 176, 289, 419. Mon Père, je remets mon âme entre vos mains, v, 99, 177, 291. Ténèbres, v, 301. Mort de J.-C., v, 178, 207, 294, 392, 431; xi, 198. Prodiges qui eurent lieu, v, 300. Voile du temple déchiré, 303, 306. Tremblement de terre, 307. Résurrection de quelques saints, 308. Conversion du centurion et de ses soldats, 309. On ne brise pas les os de J.-C., 310. Son côté ouvert, *ibid.* Sépulture de son corps, 311, 432. Pour qui on peut prier à chaque circonstance de la passion de J.-C., xi, 138. Réflexions sur les souffrances particulières de J.-C. au moment de sa mort, v, 240; xi, 189. Elles sont sans égales, v, 246. Ses douleurs extérieures, 244. Ses douleurs intérieures, 247. Ses souffrances ont été volontaires, iv, 384, 398; v, 117. Par sa passion, J.-C. a vaincu le démon, v, 295. Ses souffrances ont été offertes à Dieu pour l'expiation de nos péchés, iv, 385, 399; v, 13. La passion est un baptême qui nous lave de nos péchés, v, 32. Elle est notre caution, 379; notre espérance, 101. Elle nous rend agréables à Dieu, 114. J.-C. dans sa passion nous a recommandés à son père, 292. La passion nous encourage dans nos souffrances, 290. Elle est notre consolation, 377. Par sa mort, J.-C. nous a donné plus de biens que le démon ne nous

a causé de mal par le péché, *IV*, 28 ; *V*, 108. J.-C. pouvait nous sauver sans se soumettre aux souffrances de sa passion, 21, 252. Fruits à retirer de la passion, 7. Le but de J.-C. a été de nous manifester son amour et de s'attirer le nôtre, 20, 115, 232, 314. Il avait un désir véhément de mourir pour nous, 32, 118. Son amour en souffrant tant d'injures, 52. Combien il mérite d'être aimé pour l'amour qu'il nous témoigne dans sa passion, *IV*, 1 à 13. Nous devons avoir la plus grande reconnaissance pour lui, *V*, 321. Prière sur les souffrances de J.-C., *XI*, 265.

V. JÉSUS-CHRIST, AMOUR de Dieu, COMPASSION.

PASSIONS (Les) par elles-mêmes ne sont pas mauvaises, *XIV*, 472. Les mauvaises nous aveuglent, 183. Elles aveuglent l'esprit, 187 ; endurcissent le cœur, 189 ; affaiblissent nos forces, 192. Il faut les combattre, 472. Nous devons chercher à connaître la passion dominante pour la vaincre, 479. Il faut changer l'objet des passions, 481. Elles font notre malheur, *XVII*, 13. La religion nous en affranchit, 11.

PASTOR Fido (Le) de Guarini est condamné par l'Eglise, *I*, 226.

PATIENCE (La) nous donne la paix, *IV*, 47. Quelle en est la pratique, *I*, 447 ; *IV*, 44. Elle doit être parfaite dans ses œuvres, *VIII*, 344. Elle doit s'exercer dans toutes sortes d'infirmités, *IV*, 156 ; *XII*, 351 ; dans les maladies, *VIII*, 359 ; dans la pauvreté, *IV*, 163 ; *VIII*, 363 ; dans la perte de ses parents, *IV*, 166 ; *VIII*, 363 ; dans les outrages de la part des hommes, *IV*, 167 ; *VIII*, 365 ; dans les afflictions, *VIII*, 366 ; dans les tentations, *IV*, 195 ; *VIII*, 371. La patience de

J.-C. souffrant a soutenu les martyrs, v, 334. Elle nous soutient pour acquérir le salut, 355. Nous l'avons en tenant toujours les yeux fixés sur J.-C., 370. Patience de la sainte Vierge, vi, 390. Les prêtres doivent la pratiquer. La patience de Dieu redouble pour le pécheur qui en abuse, xiv, 149.

PATRIARCHES (Les) soupiraient après la venue du Messie, xv, 379. Leurs années n'étaient pas plus courtes que les nôtres, xix, 58. S'ils avaient plusieurs épouses, 582.

PATRIMOINE, xxiv, 3, 6.

PATTALORINCHITIENS. Leurs erreurs, xx, 28.

PAUL (Saint) est incarcéré et mis à mort, xix, 116. Il écrit sa première épître, *ibid.*

PAUL de Samosate. Ses erreurs, xx, 31.

PAUVRES (Les). Quand ils sont dispensés du jeûne, xxiv, 254. Réduits à l'extrême misère, ils ne sont pas coupables de vol s'ils ne prennent que le strict nécessaire, xxiv, 17, 19. Sont-ils obligés de mendier? 19. Quand ils sont obligés à restituer, 20. Charité de saint Liguori pour eux, xxii, 97, 220. Il ne veut pas de carrosse pour pouvoir les soulager, vi, 316; le vend dans une disette, et fait donner l'argent des chapelles de Sainte-Agathe, xi, 344.

PAUVRETÉ (La) doit être supportée avec patience, iv, 163; viii, 363. La vertu de pauvreté n'est pas dans la pauvreté, mais dans l'amour de la pauvreté, iv, 165; vi, 385. J.-C. l'a prêchée et pratiquée, 383; xv, 428 à 438. La sainte Vierge l'a pratiquée, vi, 383. Quelle est sa perfection, viii, 226. Ses différents degrés, 238. La récompense des pauvres est assurée et très-grande, 229. Cette vertu est surtout né-

cessaire aux religieux qui en ont fait vœu, *iv*, 165. Ce qu'exige ce vœu, *viii*, 225 ; *x*, 94. Comment il doit être observé, *ix*, 442. Un confesseur lié par ce vœu ne peut recevoir les restitutions incertaines pour en disposer à son choix, *x*, 79. Vœu de pauvreté exigé par les rédemptoristes, *x*, 111 ; *xxii*, 335. Sœur Thérèse de Liguori est un modèle de pauvreté religieuse, *xvi*, 476. Ce que ce vœu permet de posséder, *xxiv*, 286. Si on peut recevoir des présents, 289. Quand est-ce que la matière est grave? 292. Si la permission présumée est suffisante, 293. Du mauvais emploi de l'argent, 296. Pauvreté épiscopale, *xxiii*, 424. Saint Liguori la pratique dans son ameublement et ses vêtements, *xxii*, 71, 135, 217, 231 ; dans ses actions, 85 ; dans sa nourriture, 77, 137, 148, 229.

PAYENS. Témoignages de quelques payens sur les faits évangéliques, *xvii*, 203 ; sur les miracles des apôtres, 258. *V.* **IDOLATRIE, PHILOSOPHES.**

PÉCHÉ originel. Canons du concile de Trente, *xix*, 226. Ses suites, *vii*, 3 ; *xviii*, 8, 118 ; *xix*, 229. Sa nature, *xix*, 221. Son remède est dans le baptême, 225. Sort des enfants morts sans baptême, *iii*, 108 ; *xviii*, 360 ; *xix*, 223. Il convenait que Marie fût exempte de ce péché, *vii*, 3, 42 ; *xix*, 226. — **PÉCHÉ ACTUEL.** Différence entre le péché originel et le péché personnel, *xix*, 219. Dieu n'est pas et ne peut être auteur du péché, *xviii*, 115 ; *xxi*, 224. Pourquoi Dieu le permet, *xvii*, 269 ; *xviii*, 204. Pourquoi il le punit par un supplice éternel, *xvii*, 305 ; *xviii*, 393. Comment il est effacé dans l'âme, *xix*, 257. Définition et division du péché actuel, *xxiii*, 166 ; *xxvii*,

177. Il faut l'attention et le consentement, 167. Conditions pour qu'il soit mortel, 176; xxvii, 178. Péché philosophique, xxiii, 182. Péché de désir, xxvii, 180. Sa distinction quant à l'espèce, xxiii, 191; xxvii, 182; quant au nombre, xxiii, 192; à l'égard des actes internes, *ibid.*; à l'égard des actes externes, 195. Diversité des objets, 197. Effet du péché mortel et du véniel, 199. En combien de manières le péché mortel devient véniel, 200; et le véniel devient mortel, 201. Il ne faut pas qualifier facilement de péché mortel certaines actions, xxviii, 65. Peut-on s'exposer à un danger probable de péché mortel, xxiii, 202. Si le péché commis le dimanche est double, 321; xxvii, 212. La mort nous délivre du péché, xiv, 109. Le péché mortel est un grand mal, xiv, 431. Quelle est sa malice, ii, 141; viii, 383; xiv, 67. Il déshonore Dieu, i, 5; ii, 145. C'est un mépris de Dieu, i, 17, 151; ii, 147; xiv, 62. C'est une ingratitude, i, 332, 369. C'est une témérité, i, 136. C'est une folie de vivre dans le péché, 49. Vains prétextes pour le commettre, i, 330; xiv, 436. Dieu n'en pardonne qu'un certain nombre, i, 49; ii, 170; viii, 77. Malheur d'être dans la disgrâce de Dieu, i, 155. Effets du péché, xiv, 187. Péché de rechute, i, 102. Conduite à tenir après le péché commis, 467; iv, 59. Examen des péchés au jugement dernier, i, 125. Le péché mortel est un éloignement de Dieu, il faut le détester, 328. Cette détestation est un signe qu'on en obtiendra le pardon, 199. Plutôt mourir que de pécher de propos délibéré, iv, 77. Quand est-ce qu'on y a consenti, ix, 80. La fuite du péché est un des effets de la présence de Dieu, 28. Si le

péché est douteux, il faut croire qu'on n'a pas perdu la grâce, IV, 196; XXIII, 277. Personne n'est exempt des péchés de fragilité humaine, VIII, 77; XIV, 178. Il faut éviter les péchés véniels volontaires, VIII, 78, 86. Conséquences funestes de l'habitude du péché véniel volontaire, VIII, 81; XIV, 179. Il ne faut pas se décourager, VIII, 98; IX, 218. Moyens d'en sortir, VIII, 100. Moyens d'en recevoir le pardon, XXVIII, 192. Il faut se relever promptement par le repentir de ces fautes légères, VIII, 99. Après toute espèce de péché, il faut se relever par le repentir, la pénitence et la confiance en Dieu, 284; XIV, 178. Notre espérance du pardon est en J.-C., V, 336. Danger de cacher des péchés en confession, XIV, 160. Nécessité de fuir les occasions, 204 à 211. Le péché est cause des souffrances de J.-C. pendant sa vie, V, 29; au jardin des Olives, IV, 374; V, 49; dans la flagellation, 62. Il est la cause des tourments de la passion, IV, 375. Il détruit les effets de la passion, 399. Une personne divine seule pouvait satisfaire à la justice de Dieu, V, 228. Par la rédemption nous avons plus gagné que nous n'avions perdu par le péché, XV, 378. Nous devons craindre même pour le péché pardonné, VIII, 83. Les péchés passés n'empêchent pas de devenir saint, XV, 392.

PÉCHEURS (Les) sont de vrais insensés, XIV, 53. Ils sont malheureux, I, 60; II, 199, 203; XIV, 127. Ils sont dans l'erreur, 136 à 143; XVII, 272; XVIII, 194. Ils se perdent par leur faute, XXI, 267. Ils affligent le cœur de Dieu, I, 91; se détournent de lui, 56; lui refusent l'obéissance, 31; le chassent de leur âme, 144. Témérité du pécheur qui vit dans le péché

mortel, 156. Folie du pécheur impénitent, II, 190. Il tombe dans les pièges du démon, 221. Comment il arrive à la justification, XIX, 250. Dieu pardonne au pécheur repentant, XVIII, 194. J.-C. est mort pour lui, XV, 388. Dieu le menace de châtimens pour lui faire éviter l'enfer, 249 à 258. Le pécheur ne veut croire aux menaces de Dieu que lorsqu'elles sont suivies du châtiment, 258 à 268. Dieu le recherche, I, 76. Il l'attend avec patience, I, 6; XIV, 305. Sa miséricorde l'excite à la pénitence, I, 57; II, 406; XIV, 302. Elle l'accueille avec amour quand il se convertit, I, 101; II, 157, 407. Sa tendre compassion pour lui, 169. Le pécheur doit avoir confiance dans les souffrances de J.-C. pour le pardon de ses péchés, V, 353. Dieu exauce sa prière, III, 70, 212. Mais s'il diffère sa conversion, Dieu l'attendra-t-il encore? I, 83. Lorsqu'il est arrivé à un certain nombre de péchés, Dieu le punit, XIV, 145; XV, 268 à 277. Abandon du pécheur dans son péché, I, 67. Il est maudit II, 188. Sa mort est horrible, I, 131; II, 52; VI, 94; XIV, 365 à 373. Les peines dues au péché mortel seront éternelles dans l'autre vie, XVII, 304. *V. MISÉRICORDE, CHÂTIMENT.*

PEINES (Les) de la vie ne sont pas un châtimensuffisant pour le péché, XVII, 287. J.-C. a été le premier à porter les peines dues à nos péchés, I, 28. Nous devons nous conformer à la volonté de Dieu dans nos peines, I, 468; II, 426. Il faut les recevoir avec résignation et même avec joie, 429. Dieu nous console, I, 176, 250. Elles nous mériteront une récompense éternelle, XVII, 310. Pour les peines intérieures il faut suivre les conseils d'un sage directeur, X, 360.

PÉLAGE. Ses hérésies, XIX, 139; XX, 133 à 141. Réfutation de ses erreurs sur la prière, III, 11; sur la grâce, XXI, 82.

PÈLERINAGES (Les) exemptent quelquefois du jeûne, XXIV, 264.

PÉNITENCE (La vertu de). Ce qu'elle est, XXV, 5. Elle doit être ferme et sincère, XV, 297.

PÉNITENCE (Sacrement de). Décrets du concile de Trente, XIX, 390 à 456; *traité*, XXV, 1 à 243; XXVIII, 187 à 230. Définition, XXV, 1. Sa nécessité, 2. Du pouvoir de remettre les péchés, XIX, 390. Ce sacrement a été toujours en usage dans l'Eglise, 394. Il était figuré dans l'Ancien Testament, 396. Il diffère du baptême, 397. Sa matière, 393, 398; XXV, 2. Ses parties, XIX, 398 à 456. L'examen de conscience, XXVIII, 188. La contrition, XXV, 11 à 29; XXVIII, 194. Du bon propos, XXV, 29 à 33; XXVIII, 204. La confession, XXV, 33; XIX, 421 à 440; XXVIII, 211. Le ministre et l'absolution, XIX, 440 à 445, 449; XXV, 5, 8, 94. La satisfaction, 63 à 83. Comment on doit imposer les pénitences, XXVI, 251; XXVIII, 225. De la pénitence publique, XIX, 451, 455. Des indulgences, XXV, 83 à 94. Pénitences corporelles recommandées aux rédemptoristes, XXII, 342. Ces pénitences doivent être interrompues pendant les maladies, X, 445. Succès de saint Liguori dans l'exercice du sacrement de pénitence, 39, 110. Précis sur ce sacrement, XXVII, 351. *V.* CONTRITION, CONFESION, SATISFACTION, INDULGENCES.

PÉNITENCERIE de Rome. Ses pouvoirs sur les irrégularités, XXV, 571.

PÉNITENTS. Histoire des stations des pénitents, XIX, 451.

PENSÉE. Réfutation d'Helvétius sur le principe de nos pensées, XXI, 414. Nos pensées sont l'effet d'une cause spirituelle, XVII, 53, 63. La pensée est indivisible, 54. Elle ne vient pas exclusivement des sens, 68. En quel cas les mauvaises pensées sont péché, XIV, 453. Elles doivent alors être rejetées, XXVIII, 128. Péril d'accueillir les mauvaises pensées, XIV, 457. Remèdes contre les mauvaises pensées, XIV, 459.

PENSIONS (Différentes) fondées sur un bénéfice, XXIV, 349.

PENTECOTE. Neuvaine, III, 409.

PEPAZIANIENS. Leurs erreurs, XX, 28.

PERFECTION (La). Il faut la désirer, II, 447; IV, 73. Nous sommes tous obligés à tendre à la perfection, VIII, 55. Danger de se perdre quand on ne redoute pas les suites de ses imperfections, 76. C'est souvent une tentation de se croire appelé à une plus grande perfection que celle de son état, IX, 349. Maximes de perfection, IX, 369, 385. Pratique d'après sainte Thérèse, VII, 365. Précis des vertus qui y conduisent, IX, 363. Moyens d'y arriver, I, 179, 180; VIII, 56, 68; 1° le désir, IV, 75; VIII, 58; 2° la résolution de se donner à Dieu, IV, 76; VIII, 69, 70; 3° l'oraison mentale, IV, 81; VIII, 68; il faut méditer surtout sur la passion de J.-C., V, 9; 4° la fréquente communion, IV, 86; 5° la prière, 91; 6° la recherche de ses défauts, VIII, 69. Résumé de ces moyens, IV, 212. En quoi consiste la perfection, 147. Haut degré de perfection de sainte Thérèse, VII, 324. Règle-

ment pour une religieuse qui veut tendre à la perfection, XXVI, 443.

PERSÉCUTEURS de l'Eglise. Leur mort malheureuse, XIX, 147 à 162. Le nombre des chrétiens augmente malgré les persécuteurs, 105. Conduite de Dieu sur l'Eglise, 66.

PERSÉVÉRANCE chrétienne. Sa nécessité, II, 301; XV, 155. Elle est un don gratuit de Dieu, VI, 82. Nous devons l'espérer de sa bonté, XIX, 275. Il faut la mériter par les bonnes œuvres, XXI, 234. On peut la perdre, XIX, 274; XXI, 235. La persévérance finale peut se mériter en quelque sorte par la prière, III, 210; V, 345; VI, 83. Elle s'obtient par la communion, III, 447. Nous l'espérons par les mérites de J.-C., V, 344; et par la médiation de Marie, VI, 83. De la persévérance dans la vocation religieuse, IX, 334.

PESTE. Obligation des évêques et des pasteurs de résider et d'administrer les sacrements pendant ce temps, XXIII, 384.

PÉTROBRUSIENS. Leurs erreurs et leur condamnation, XX, 317.

PEUPLES. Leurs origines bibliques, XVII, 109. Instructions sur le décalogue et les sacrements pour le peuple, XXVIII, 1 à 245.

PHARAON résiste à Moïse; il est puni de Dieu, XIX, 72.

PHILOSOPHES païens (Les) croyaient la plupart à la création du monde, XVII, 22. Leurs dieux, 95, 353. Ils n'admettaient qu'un Dieu suprême, 347; XIX, 91. Mais ils ne l'ont pas adoré, *ibid.* Leur sentiment sur l'immortalité de l'âme humaine, XVII, 295. Ils ont cru au ciel et à l'enfer, XVIII, 374. Les vérités qu'ils ont découvertes sont accompagnées de

beaucoup d'erreurs, 218. Leurs erreurs en morale, xvii, 353; xviii, 225. Noms et ouvrages impies des philosophes modernes, xvii, 4; xviii, 132.

V. LIVRES.

PHOTIUS commence le schisme des Grecs, xx, 276. Il est remplacé sur le siège patriarcal de Constantinople en 879, 295. Sa mort, 297. Son schisme lui survit, *ibid.*

PIC de la Mirandole. Son sentiment sur la foi, xvii, 9; xviii, 92.

PIERRE (Saint) ne garda pas sa femme, xix, 561. Il est incarcéré, et meurt martyr, 116.

PIÉTÉ exigée des clercs, xxiii, 402. Celle de notre saint, xxii, 18, 78, 218, 222.

PISE (Concile de), xvii *bis*, 50.

PLAIES de J.-C. (Les) sont notre refuge, v, 103; les sources des grâces, 109. Elles allument dans nos cœurs l'amour de Dieu, 129. Elles sont autant de bouches qui implorent le pardon de nos péchés, 342.

PLANTES. Leur structure admirable, xvii, 32.

POISSON. Peut-on en manger les jours de jeûne, lorsqu'on est dispensé pour la viande? xxiv, 232.

POLYGAMIE. Pourquoi elle est défendue, xviii, 120. Lamech est le premier qui eut deux femmes, xix, 47. V. MAHOMET.

POLYTHÉISME. Son origine et sa fin, xviii, 150.

V. PAYENS.

PONTIFE (Le souverain) des Juifs portait des décisins infallibles, xvii *bis*, 95.

POSSÉDÉS du démon. Il en a existé dans tous les siècles, xvii, 237, *note*; xviii, 315. Conduite à tenir par un confesseur à leur égard, xxvi, 207.

POUDRE sympathique. Il peut être permis de s'en servir, XXIII, 232.

PRASSEA. Ses erreurs, XX, 20.

PRATIQUE de perfection d'après sainte Thérèse, I, 179, 180; VII, 365. Pratique de l'amour de J.-C. d'après les paroles de saint Paul sur les caractères de la charité, IV, 1 à 319. Les pratiques extérieures sont inutiles sans l'extirpation du péché de notre âme, XV, 291 à 299. *V.* **EXERCICE** de piété.

PRÉADAMITES. Leurs erreurs, XX, 548.

PRÉCEPTES. On peut satisfaire dans le même temps à deux préceptes quand les choses commandées ne sont pas incompatibles, XXIII, 337; XXVII, 167.

V. **COMMANDEMENTS.**

PRÉDESTINIENS. Leurs erreurs, XX, 144.

PRÉDESTINATION (La) de l'homme n'est pas l'effet de la prescience de Dieu, III, 96. Dieu n'a jamais prédestiné à la damnation, sans avoir égard au péché, XXI, 254. Nous ne devons pas sonder ce mystère, 335.

PRÉDICATION. Instructions pour les prédicateurs, XI, 425 à 494; XII, 227 à 233; XIV, 5 à 19; XV, 100 à 140. Obligation des évêques et des curés de se livrer à la prédication pour instruire les fidèles, XI, 308, 325, 426; XII, 227; XXIII, 321. Avis pour ceux qui instruisent le peuple, XXVIII, 1 à 11. Science des choses nécessaires au salut, XXIII, 390. Avis importants à inculquer, 393. Avis aux jeunes prédicateurs, X, 144. La prédication est utile pour la réforme des mœurs, XXI, 441. Saint Liguori exigeait une préparation soignée, XXII, 93. Différentes parties du discours, XV, 100 à 119; XIV, 9. **Elocution** et action ora-

toires, x, 228; xiv, 16; xv, 119 à 140. Le style doit être simple, x, 110, 143, 187; xi, 289; xii, 6, 448. Saint Liguori condamne le luxe d'élocution, xxii, 94, 108. Les prédicateurs sont dispensés du jeûne, xxiv, 265. Les réguliers doivent demander la bénédiction de l'évêque avant d'aller prêcher dans les églises, xxvi, 125. Autres cas, 126. Zèle et succès de saint Liguori, xxii, 35, 38, 45, 144, 199, 210, 226. Caffara est un modèle de zèle et de piété dans la prédication, xvi, 433, 444. Réfutation du livre intitulé : *De la prédication*, xxi, 437.

PRÉPARATION évangélique, xix, 65, 66, 164; à la messe, xi, 7, 66, 95, 189, 213, 262; à la communion, iii, 449; à la mort, ii, 1 à 373.

PRESBYTÉRIENS. Leurs erreurs, xx, 486.

PRESCIENCE de Dieu (La) n'est pas cause de la prédestination de l'homme, iii, 96.

PRESCRIPTION (La) doit avoir quatre conditions pour être valable, xxiv, 12.

PRÉSENCE de Dieu. Dieu est toujours à côté de nous, ii, 400; ix, 28. Nous devons toujours être attentifs à cette présence, 401. Moyens de nous tenir en la présence de Dieu, 413; ix, 32. La présence de Dieu produit la fuite du péché, la pratique de la vertu, et l'union avec Dieu, ix, 28; vii, 375.

PRÉSENTS. Peut-on en recevoir des personnes qui n'ont pas payé leurs dettes? xxiv, 127. Epoques et personnes auxquelles les religieuses peuvent en faire, x, 342. Saint Liguori les refusait, xxii, 161. Ils sont interdits aux religieuses de chœur, x, 468.

PRÉSENTATION de Jésus. *V.* **PURIFICATION.** Présentation de Marie, *discours.* Son offrande fut

1^o prompte, VII, 50; 2^o entière, 55. Méditation, VII, 287.

PRÉSOMPTION (La) est un vice opposé à l'espérance, XXIII, 208.

PRÊT appelé *commodat*. Quand est-ce qu'il a lieu, XXIV, 135, 137. Prêt usuraire, en quoi il consiste, 138. Abrégé, XXVII, 273.

PRÊTRE (Le), Dignité, vertus et fonctions du prêtre, XII, 1 à 372, 390. Il est inférieur à l'évêque, XIX, 561; XX, 313. Il est sa force, XII, 389. États qui lui sont défendus, XXIV, 351, 363. Il ne doit pas s'occuper du soin de faire prospérer sa famille aux dépens des obligations de son état, IV, 126. Malgré de grandes difficultés, il est obligé de secourir spirituellement le prochain, XXIX, 14. Le prêtre doit être saint, IV, 123; XII, 28; XXIII, 402. Il ne doit avoir d'autre volonté que celle de Dieu, 353. Il doit être instruit, XI, 331, 334; XXIII, 406. Saint Liguori exigeait la science de ses prêtres, XXII, 96, 157. Respect que le prêtre doit avoir pour le saint sacrifice de la messe, XI, 3; XII, 93, 391. Quand J.-C. lui a donné le pouvoir de consacrer, XIX, 496. Ce pouvoir est permanent, 547. Des conférences sacerdotales en temps de mission, XV, 201. Règlement de vie pour un prêtre séculier, XI, 267. Règles de conduite pour le saint ministère, 330. Règles de perfection, 273; XII, 389. Maximes spirituelles, XI, 282. — Caffaro est le modèle d'un saint prêtre, XVI, 430. *V. MESSE, CONFESSEUR, PRÉDICATION, MISSIONNAIRE.*

PRIÈRE. *Traité* du grand moyen de la prière, III, 1 à 197. *Petit traité* de la prière, nécessité, efficacité et conditions, III, 201 à 218; IX, 122; XI, 33.

Instruction, xxviii, 43. — La prière est un moyen efficace de salut, i, 188, iii, 204; ix, 125; xiv, 374; xv, 229. Sa nécessité en général, ii, 294; iii, 6, 11, 201; iv, 92, 198; ix, 122; xiv, 577; xv, 32. Sa nécessité pour obtenir la grâce, ii, 303; iii, 37, 52; iv, 94; ix, 130; pour acquérir l'amour de Dieu, ii, 391. L'union avec Dieu, vii, 375. Pour avoir les consolations de Dieu dans nos peines, ii, 402, 471; dans le temps de tentation, iii, 47, 54; iv, 92; v, 345; vi, 382; viii, 375. Pour qui il faut prier, iii, 49; pour les besoins de nos frères vivants, ii, 409; vi, 157. Conditions de la prière, iii, 48, 207; ix, 126, 204. Il faut prier avec attention, ix, 205; avec humilité, ii, 297; iii, 55, 207; ix, 126; xiv, 242; avec confiance, i, 191; ii, 297, 473; iii, 44, 62, 190, 208; iv, 94; ix, 127; xiv, 243; avec persévérance, ii, 297; iii, 76, 209; iv, 93, 199; ix, 128; xiv, 247; au nom de J.-C., ii, 472; par l'entremise de Marie, iv, 200. Heureux celui pour qui Marie prie, vii, 259, 261. Il faut prier par l'intercession des saints, vi, 157; de préférence devant le saint sacrement, i, 270, 392. Dieu nous donne toujours la grâce de la prière, iii, 153, 163; xvii, 276; xix, 307. Dieu exauce nos prières, i, 393; ii, 291; iii, 35. Quand il ne les exauce pas, c'est pour notre avantage, iii, 53. La prière nous fait connaître le grand amour que Dieu nous porte, iv, 91. La prière faite même en péché mortel a ses avantages, vi, 343. Elle détourne les châtimens dont Dieu voulait nous frapper, xv, 320 à 328. Esprit de prière de la sainte Vierge, vi, 393. Esprit de prière de saint Liguori, xxii, 7, 13, 24, 32, 50, 79, 126, 141.

PRIÈRES particulières. Du matin, I, 395. Du soir, I, 408. Pour obtenir les grâces de salut, I, 411, 420. Pour obtenir le saint amour de Jésus, I, 411, 414. Pour la persévérance finale, I, 411, 412, 413, 424; VII, 293. Pour obtenir la confiance dans les mérites de J.-C. et dans l'intercession de Marie, I, 417. Pour demander la grâce de la prière, I, 418. Pour obtenir les vertus, I, 422. Pour le pardon des péchés, I, 424; VII, 292. Prière avant la messe, XI, 189, 225, 262. Actions de grâces, XI, 200, 247. Pour se consacrer à la sainte Vierge, I, 424. A Marie pour la bonne mort, I, 426, 433, 435; VI, 17; VII, 294. A Marie pour être délivré de l'enfer et obtenir le paradis, I, 427. Pour la préparation à la mort, II, 1 à 373. Dans la désolation, II, 479. Sur la passion de J.-C., V, 434 à 443; XI, 265. A la sainte Vierge, I, 407; IV, 225 à 306; VI, 1 à 319, 411; VII, 1 à 361. Pour les trépassés, VII, 387. A la sainte Vierge, pour chaque jour de la semaine, VII, 292. Pour être préservé de l'enfer, VII, 295. Pour obtenir le paradis, 297. Pour obtenir l'amour de Jésus et de Marie, 298. Pour obtenir la protection de Marie, 299. Aux saints martyrs pour obtenir leur intercession, XVI, 19.

PRINCES. La religion du prince n'est pas toujours la véritable, XVIII, 126.

PRISCILLIANISTES. Leurs erreurs, XX, 123.

PRIVILÈGES (Les), XXVI, 1 à 128; en commun, 2; ecclésiastiques, 17; des évêques, 28; des réguliers, 73.

PRIX commercial. Comment il augmente ou diminue, XXIV, 159, 162. Peut-on vendre au prix courant si on est sûr d'une baisse? 169. Peut-on acheter

au prix courant si on est sûr d'une hausse, 169, 174.

V. MONOPOLE.

PROBABILISME. Explication du décret de la congrégation de l'inquisition romaine en 1761 sur ce sujet, xxvii, 127 à 133; xxviii, 430 à 443; xxix, 269 à 283. De l'usage modéré de l'opinion probable, x, 1, *préface*; xxviii, 247 à 561; xxix, 19 à 532. Déclaration du système des saints, 429. Peut-on agir avec une conscience probable? xxvii, 148. On peut suivre une opinion probable sur les préceptes obscurs de la loi, xviii, 159. On ne peut pas suivre l'opinion la moins probable, xxviii, 247. On ne peut pas prendre la moins sûre, 248, 310. Du probabilisme en matière de foi, xxiii, 28; en matière de médecine et de justice, 29; de sacrements, 30, 317; de dommage, 32; sur la gravité du péché, 277. Degrés de probabilisme, 32.

PROCESSION du saintsacrement. Son institution, 493.

PRODIGE. Ses erreurs, xx, 24.

PROFESSIONS. *V.* **ÉTATS.**

PROMESSE. Quand est-ce qu'elle oblige, xxiv, 126.

PROMULGATION de la loi divine, xxviii, 545; de la loi naturelle, 550.

PROPHÉTIE (La) n'appartient qu'à Dieu, xvii, 119; xviii, 57. Les prophéties sont littérales ou typiques, xvii, 120. Leur accomplissement est un signe de crédibilité de notre foi, xviii, 57. L'Ancien Testament est une prophétie continuelle du Messie futur, xix, 33. Prophéties sur le Messie et la nouvelle Eglise, xvii, 121; xviii, 61, 169; xix, 31 à 39, 107. Soupçons des prophètes, iv, 370. Prophéties sur les souffrances du Christ: Isaïe, v, 240, 249; David, 250; xvii, 121.

Prophéties contre Jérusalem, XIX, 115. **Prophéties du temps des royaumes d'Israël et de Juda**, XIX, 81. **Les prophéties de J.-C. sont authentiques**, XVIII, 67. **Prophéties de quelques saints de l'Eglise**, 68.

PROPOS (Le ferme). En quoi il consiste pour la validité du sacrement de pénitence, IX, 57; XXV, 29; XXVIII, 204.

PROPRIÉTÉ. Manière de l'acquérir, XXIV, 10; XXVII, 341. Quand est-elle transférée par achat, XXIV, 155. *V.* DONATION.

PROTESTANTISME. Origine de ce nom, XX, 384. Fausseté de cette réforme, XVII, 191, 373 à 417; XVIII, 124. Raisons de son accroissement, XVII, 192. Ses dogmes fondamentaux réfutés, 230, 379. Ses chefs n'ont pas de mission divine, 387. Elle n'a pas de règle de foi, 395. Elle n'a pas de chef suprême, 417. Ses erreurs, XVIII, 13; XIX, 139, 323 à 611. Elle se divise en beaucoup de sectes, XVIII, 53; XIX, 691, 700; XX, 391; XXI, 204. Maux qu'elle cause à la France, XX, 449, 460. Pourquoi les protestants sont appelés huguenots, XX, 460. *V.* CALVIN, LUTHER, JURIEU.

PROVIDENCE. Sa conduite dans le salut du monde, *traité*, XIX, 1 à 169. Soins qu'elle prend des créatures, XVII, 264. Sa conduite dans la fondation et le renversement des monarchies anciennes, XIX, 65, 67, 81. Sa conduite pendant les persécutions contre l'Eglise, 66.

PRUDENCE. Les gens du monde ont plus de prudence pour leurs affaires temporelles que pour le bien de leur âme, II, 127, 193.

PSAUMES. Traduction, XIII *entier*. Beautés qu'ils renferment, XI, 47; XIII, *page* VII. Ils sont diffi-

ciles à entendre, *page* VIII. David est l'auteur du plus grand nombre, *page* XI. Ils ont été écrits en hébreu, *page* XII. La Vulgate est exempte d'erreur essentielle, *page* XIII. Les titres ne sont pas exacts, *page* XIV. On n'est pas certain s'ils étaient en prose ou en vers, *page* XV. La superstition du psaume constitutif est défendue, XXIII, 231.

PURETÉ (La) en cette vie consiste à ne jamais commettre de faute volontaire et à se purifier au plus tôt de celles que l'on a commises, IX, 53.

PURGATOIRE, XVIII, 275 à 286. Décrets du concile de Trente, XIX, 612 à 630; XX, 307. Neuvaine pour les âmes du purgatoire, VII, 379. Il est un purgatoire, XVIII, 275; XIX, 612 à 624. Hérétiques qui ont nié son existence, XVIII, 275. Combien de temps on peut y rester, 279; XIX, 625. Dans quel lieu il est placé, *ibid.*; XVIII, 280. Si les âmes du purgatoire apparaissent aux vivants, 284. Ces âmes sont assurées de leur bonheur éternel, 280. Quelle est la peine qu'on souffre au purgatoire, 277; XIX, 626. Grandeur de la peine de sens, III, 25; XVIII, 277; XIX, 627; XX, 307. Grandeur de la peine de dam, III, 25; IV, 186; XVIII, 277. Peine de langueur, II, 409; XX, 307. Résignation de l'âme souffrante dans le purgatoire, V, 215; XVIII, 279. Nous pouvons soulager ces âmes, 281. Comment nous pouvons les soulager, III, 27; VII, 380; XIX, 628, XX, 307. Obligation de prier pour elles, VII, 380; VIII, 358. Avantages de la dévotion aux âmes du purgatoire, VII, 379. Est-il utile de se recommander à elles? III, 22; VII, 379; XIX, 630. Ces âmes peuvent-elles prier pour les vivants? XVIII, 282.

PURIFICATION de Marie. *Discours*, VII, 104. Marie offre à Dieu le sacrifice de la vie de son fils, 105. Méditation, 278.

PURITAINS. Leurs erreurs, XX, 486.

PYRRHONISME. Danger de ce système, XVII, 4.

Q

QUAKERS. Leurs erreurs, XX, 487.

QUESNEL (Le père). Sa vie, ses erreurs et sa mort, XX, 568.

QUESTIONNAIRE pour l'examen des prêtres avant de les approuver pour la confession, XXVII, 8 à 41.

R

RACHAT des chrétiens. Obligation des riches d'y contribuer, XXIV, 48.

RAISON humaine (La) conduit l'homme à la foi, XVII, 40. Elle est insuffisante pour trouver la vérité, 97 ; XVIII, 219. *V.* RÉVÉLATION.

RECÉLEUR. Quand il est tenu à restituer, XXIV, 48.

RECHUTE dans le péché (La) n'est pas toujours un signe de l'invalidité des confessions, XXV, 31. C'est un piège du démon, I, 102. Malheureux état du péché de rechute, XIV, 195.

RÉCOMPENSES (Les) du ciel sont bien différentes de celles des hommes, IV, 484. Les jouissances de la vie et l'estime des hommes ne sont pas une récompense

suffisante pour la vertu, xvii, 287. Les récompenses des justes seront éternelles, xvii, 310 à 317 ; xviii, 124.

RÉCRÉATION (La) d'une religieuse doit être modeste et modérée, ix, 214.

RECUEILLEMENT (Le) est un moyen de garder sa vocation religieuse, ix, 263. Il est prescrit aux rédemptoristes, xxii, 342.

RÉDEMPTION (La) devait être l'œuvre de Dieu, iii, 221. Elle est due au sang de J.-C., xix, 42. Elle a été opérée pour le salut de chaque homme, iii, 103. Grands biens qu'elle nous procure, xv, 378. Amour que J.-C. nous y témoigne, iii, 103 ; iv, 361 à 403.

REFUS des sacrements, xxiv, 391.

REGISTRE. Nécessité de tenir un registre des baptêmes, xxiv, 421.

RÈGLEMENT et RÈGLES. L'obéissance leur est due, viii, 147. Les règles de la vie religieuse n'obligent pas sous peine de péché, ix, 446. Cependant rarement elles en sont exemptes, viii, 62, 149. Leur observance est un gage de prédestination, ix, 415. Importance de leur observance pour le bien d'un couvent, x, 41, 195, 201, 218. Règlement de vie pour un chrétien, i, 387. *Autres*, 462, 472, 474 ; pour un père de famille, xxviii, 112 ; pour les séminaristes, xii, 423 à 448 ; pour le monastère de Sainte-Marie, ix, 421. *Autres* pour les religieuses, 449 ; pour les filles de la congrégation xv, 200 ; pour la congrégation secrète, vi, 418 ; pour la congrégation du saint Rédempteur, x, 55 ; xxii, 325 à 353 ; pour un prêtre exerçant le saint ministère, v, 324, 350 ; xi, 267, 273 ; pour la sainte messe, 356. *Autres*,

357 à 365. Règlements pour les curés, XI, 324; pour le bon gouvernement d'un diocèse, 287.

REINES. Bons exemples de quelques reines, VII, 400.

RELIGIEUX, RELIGIEUSES, VIII et IX *entiers*. Définition de l'état religieux, XXIV, 279. L'approbation du saint-siège suffit pour son établissement, *ibid*. Il oblige à la perfection, *ibid*. Age, acceptation et spontanéité requises de la part du sujet, 281. Les évêques, les fugitifs et les exilés sont-ils affranchis de leurs vœux? 283. A qui cet état est défendu, 307, 363. Notre saint accorde avec peine dispense des vœux pour cause de maladie, X, 177, 285. Soin qu'ils doivent avoir de leur santé, VIII, 145. Il permet aux religieux d'aller voir leurs parents malades, X, 179. Il leur refuse de rentrer dans le monde pour secourir leurs parents pauvres, 205, 224. Même refus pour arranger les affaires de leurs sœurs, 212. Comment les religieux doivent disposer de leurs biens, 342. S'ils doivent se confesser une fois par mois, XXV, 2. Quels jeux leur sont défendus, XXIV, 191. Privilèges des réguliers, XXVI, 73. La religieuse est l'épouse de J.-C., VIII, 2, 16. Elle est chère à Dieu, 307. Elle est obligée d'être sainte, 5, 11; IX, 282. Avantages de la vie religieuse, 334; VIII, 23. Cette vie est plus pure, VIII, 23. Les chutes y sont moins fréquentes, 24. On y trouve de puissants secours pour se relever, 26. On y avance plus prudemment dans la vertu, 6. On y reçoit plus de grâces, 28. On s'y repose plus sûrement, *ibid*. La mauvaise religieuse est malheureuse, 30. Croix des saintes religieuses, 31. La mort d'une bonne religieuse est

pleine de confiance, 34. Ses récompenses sont plus abondantes, 37. La religieuse doit être toute à Dieu, 41 ; IX, 176. Gravité de ses péchés, VIII, 90. Dangers de la tiédeur, IX, 380. Perfection religieuse, VIII, 58. Mortification intérieure, 104. Détachement de sa propre volonté, 117 ; IX, 274. De l'obéissance en général, XXIV, 304 ; VIII, 129. Celle qui est due aux supérieurs, 136 ; aux règles, 147. Perfection de la pauvreté religieuse, 224. Détachement des parents, 251 ; IV, 119 ; IX, 268, 335. Détachement du reste des hommes, VIII, 260. De la sainte humilité, 271, 300 ; IX, 327. Il ne faut pas rechercher les emplois honorables, VIII, 294. De la charité envers le prochain, 314. De la patience, 344. De la résignation à la volonté de Dieu, 382. Nécessité et pratique de l'oraison mentale, 400. Du silence, IX, 1 ; XI, 351. Il faut éviter les conversations inutiles, VIII, 265. De la solitude, IX, 15. La clôture, XI, 351. Présence de Dieu, IX, 28. Lecture spirituelle, 43. De la confession, 53. Le confesseur des religieuses doit être approuvé par l'évêque, XXVI, 69. Elles doivent être soumises à l'évêque, XI, 352. De la communion sacramentelle, IX, 85. De la communion spirituelle, 103. Visites au saint sacrement, 105. Pureté d'intention, 111. De la prière, 122. Dévotion à Marie, 136, 330. Obligation d'aimer J.-C., 155. Règlement de vie, 202. Le salut est assuré dans la vie religieuse, 284. Mort heureuse des religieux, 287. Compte à rendre au jugement quand on n'a pas suivi sa vocation, 291. Tourments de l'enfer pour celui qui n'aura pas suivi sa vocation, 294. Gloire d'un religieux dans le ciel, 296. Paix dont jouissent les bons religieux, 300. Mal

que leur cause la tiédeur, 304. Nécessité du desir de la sainteté, 310. Amour d'û à J.-C., 314. Bonheur d'habiter avec J.-C. dans le saint sacrement, 317. La vie d'un religieux est semblable à celle de J.-C., 320. Zèle du salut des âmes, 323. Nécessité de la douceur et de l'humilité, 327. Devoirs de la communauté, 424. Devoirs à l'égard des vœux de religion, 442. *V. VOCATION.*

RELIGION. Nécessité d'une religion, xvii, 92. Histoire de la religion depuis la création jusqu'à la ruine des juifs, xix, 5 à 169. Fausseté de celle des juifs, xvi, 2; xvii, 94. Sa réprobation, xvi, 3; xvii, 228, 364; xviii, 32, 123. Fausseté de celle de Mahomet, 124. Celle du prince n'est pas toujours la véritable, 126, 230. La religion chrétienne était difficile à croire et à pratiquer à son établissement, xvi, 4; xvii, 180; xviii, 17. Merveilles de son établissement, xviii, 17 à 27; xix, 145. Obstacles à surmonter, xviii, 19. Elle fut établie par les miracles et fortifiée par la constance des martyrs, xvi, 5. Elle fait notre bonheur en nous affranchissant de l'esclavage des sens et des passions, xvii, 11. Elle est appuyée sur la révélation, 101; xviii, 155 à 264. Sa divinité est prouvée par les prophéties, xvii, 139 à 179; xviii, 168; par la conversion des gentils, xvii, 179; xviii, 20. Pourquoi elle est appelée catholique, 22; xvii, 189. Elle est nouvelle non de temps mais de perfection, xviii, 25. Elle fait le bonheur des individus, 232 à 249; des peuples, vii, 398; xviii, 249 à 262. Ses progrès sur la terre, xix, 137. *V. EGLISE.*

La vertu de religion est de précepte, xxviii, 58. Sa définition et vices qui lui sont opposés, xxviii

197; xxiii, 229 à 246. Vœu de religion, ix, 442; xxiii, 303, 315.

RELIQUES des saints. Décrets du concile de Trente, xix, 631. Vénération qui leur est due, 652; xxiii, 268. Le culte qu'on lui rend doit être approuvé par l'Eglise, 274. C'est un péché d'en voler, xxiv, 29.

REMEDES contre les différentes tentations, xxvi, 484.

RÉMÉRÉ (Contrat à): Est-il légitime? xxiv, 164.

REMORDS du pécheur mourant, xiv, 564; des damnés, i, 128.

RENONCEMENT à soi-même (Le) donne le bonheur même en cette vie, iv, 133. **V. RELIGIEUX:**

RENTE. Sa définition et ses conditions pour être légitime, xxiv, 176; xxvii, 283. Quand elle doit être diminuée, xxiv, 183.

RÉPARATION, due pour un mépris ou atteinte à l'honneur d'autrui, xxiv, 207. Causes qui en exemptent, *ibid.* Celle qui est due pour la détraction, 222. Causes qui en exemptent, 223. Doit-on réparer la calomnie avec de l'argent? 224. Le calomnié peut-il opérer lui-même la compensation? *ibid.*

RÉPARTITION des profits et des pertes par suite d'un contrat de société, xxiv, 194.

REPAS: En quoi il consiste les jours de jeûne, xxiv, 227. Peut-on en faire plusieurs lorsqu'on a une dispense pour la viande? 235. Peut-on le diviser ou l'interrompre? 236. A quelle heure on peut le faire, 248.

REVENTIR. Celui des païens était de rage, celui des chrétiens est plein de confiance, xvii, 102. Dieu

ne rejette jamais un cœur repentant, I, 221. *V. CONTRITION.*

RÉPUTATION. Manière de l'enlever et de la réparer, XXVIII, 166.

RÉPRIMANDES (Les) doivent être faites avec douceur par les supérieurs, IV, 55, 138; et reçues avec mansuétude par les inférieurs, 138.

RÉSIDENCE (La) est imposée aux chanoines, XXIV, 339; au pape, aux cardinaux, aux évêques, aux curés, XXIII, 371, 421. Saint Liguori l'observait exactement, XXII, 143.

RÉSIGNATION à la volonté de Dieu (La) est d'un grand prix, VIII, 382. Il faut l'avoir dans l'adversité, 385. Les saints nous en donnent l'exemple, 388. Il faut la pratiquer dans les moindres choses, 391; dans les maladies, *ibid.*; pour nos défauts, 293; dans les peines d'esprit, 394.

RÉSOLUTION de devenir saint, I, 181. Celle de se donner à Dieu est un moyen de perfection, IV, 76. On doit avoir celle de plutôt mourir que d'offenser Dieu de propos délibéré, 77. Il faut avoir celle aussi de faire ce qui plaît le plus à Dieu, 78.

RESPECT humain. Obligation de le mépriser, XIV, 251. Moyens de le vaincre, 258.

RESTITUTION, XXIV, 20 à 136; XXVII, 250 à 267; XXVIII, 155. Quand le pauvre est-il obligé à restituer? XXIV, 20. Obligation du riche qui a refusé de faire l'aumône, 21. Peut-on différer longtemps la restitution? 29. Des restitutions minimales, *ibid.* D'où naît l'obligation de restituer, 36. Quels sont ceux que la restitution oblige, 41. A qui elle doit être faite, 60; XXVII, 257. Obligations du possesseur de bonne foi,

xxiv, 69; de celui de mauvaise foi, 74. Restitution par suite d'homicide, 79; xxvii, 262; pour le cas de viol, 263; xxiv, 88; d'adultère, 98; xxvii, 265. Temps et mode de restituer, 266; xxiv, 105. Ordre des personnes auxquelles on doit restituer, 106. Causes qui dispensent de la restitution, 113; xxvii, 268. Choses qu'il faut restituer, 259. Restitution d'un dépôt, xxiv, 135. Obligation de celui qui emploierait à faire dire des messes une restitution dont le propriétaire est incertain, xxiv, 105. Questions à faire au pénitent, xxvi, 293. L'évêque décide des restitutions incertaines, xxviii, 155.

RÉSURRECTION universelle des hommes, xviii, 308 à 333. C'est une des vérités fondamentales de notre foi, 308; i, 104. Elle sera sensible, xviii, 311; sur le modèle de celle de J.-C., 312; par le ministère des anges, 313. En quel temps elle se fera, 314. En quel lieu, 317. Si tous les hommes mourront, 318. Condition des hommes qui ressusciteront, 321. S'ils auront le même corps, 321. S'il sera avec ses difformités, 324. Age, nature, sexe et opérations des sens des hommes ressuscités, 326. Qualités des corps ressuscités, 330, 417. Qualités des âmes bienheureuses, *ibid.*

RETRAITE spirituelle. J.-C. et les saints nous en donnent l'exemple, iv, 109. Ses avantages, x, 495. Elle produit l'union avec Dieu, vii, 376. Retraite annuelle, i, 468. Sujets d'instruction de retraite pour les prêtres, xii, 1 à 372.

RÉVÉLATION. Sa nécessité pour les choses de la religion, xvii, 92 à 104; xviii, 117, 160. La révélation judaïque est la seule vraie primitivement, xvii,

105. Elle n'est pas contraire à la raison, xviii, 214 à 232. L'Eglise catholique seule nous enseigne les vérités révélées, 224. Ce que nous apprend la révélation, 230. Elle ne s'oppose pas au bonheur des individus, 232 à 249. Elle ne s'oppose pas toujours à la tranquillité publique, 249 à 262. Différentes espèces de révélations, et moyen de reconnaître les véritables, xxvi, 415.

RÉVOCATION (La) fait cesser les privilèges, xxvi, 13. Ses différentes sortes, 14.

RIMINI (Conciliabule de), xx, 88 à 92.

ROIS (Les) doivent s'efforcer de rendre leurs sujets obéissants envers Dieu, s'ils veulent être obéis eux-mêmes, vii, 397. Moyens à employer pour exciter les sujets à obéir à Dieu, 401, 419. Maximes pour le bon gouvernement de leurs Etats, 405. Exemples de bons souverains : Constantin, 405. Saint Louis, 409. Saint Etienne de Hongrie, 411. Saint Ethelbert d'Angleterre, 414. Louis XIV de France, 415. Charles-Emmanuel de Savoie, 416. Leur tolérance des mécréants est-elle avantageuse à leurs Etats? 418. Peut-on détrôner celui qui possède son royaume de bonne foi? xxiii, 454.

ROMANS (Les). Leur lecture est très-dangereuse, ix, 44. V. LIVRES.

ROME. Différentes époques de son histoire ancienne, xix, 64. Elle détruit le royaume des Juifs, 65. Elle persécute l'Eglise, *ibid.* Elle se convertit, 65, 67. Elle succombe sous les barbares, 66. Dieu lui a donné l'empire de l'univers pour faciliter la publication de l'Evangile, 103. Elle est incendiée par Néron, 114, Concile de Rome pour

les images en 732, xx, 262. Concile contre Phôtius en 863, 285.

ROSAIRE. Son institution et ses avantages, vi, 407. Sa justification, 342. Instruction, xv, 41. Ses mystères, 44.

ROUSSEAU (J.-J.). Ses contradictions sur la création, xvii, 48. Impossibilité, d'après lui, d'arriver à la connaissance de la vraie religion, 99. Réponse à ses objections sur les miracles, 262. Ce qu'il appelle intolérance religieuse, xviii, 249.

S

SABELLIUS. Ses erreurs réfutées, xx, 1 à 34.

SACRAMENTAIRES. Lettres chefs et leurs erreurs, xx, 420.

SACREMENTS en général. Doctrine du concile de Trente, xix, 323 à 644. But de leur institution, 93. Leur nombre, 325. Définition, 324, 384. Ils sont différents de ceux de la loi ancienne, 325. Ils diffèrent entre eux, 326. Ils sont nécessaires au salut, *ibid.* Fréquentation des sacrements aux premiers siècles, xix, 491; xxvii, 548. Caractères qu'ils impriment dans l'âme, xix, 329. Quel en est le ministre, 330. Les curés sont obligés de les administrer, xxiii, 381. Est-il permis de suivre une opinion probable en matière de sacrements? 317. Quel péché entraîne le défaut d'attention? 387. De leur administration sous condition, 390. Intention du ministre, xix, 331. Etat de conscience du ministre, 335. Importance des cérémonies, *ibid.* La matière,

393. Leurs effets, 386. Grâces qu'ils confèrent, xxviii, 173. A qui on peut les refuser, xxiii, 391.

SACREMENTS en particulier. *V. à chacun d'eux, ou* xxiv, 395 et xxv, 1 à 406; xxvii, 343 à 454; xxviii, 174 à 243.

SACREMENT (Saint). Etablissement de cette fête, xix, 493. Quand on a commencé à exposer le saint sacrement, *ibid.* Neuvaine, iii, 433. Visites, iv, 225 à 306. Cantiques pour ces visites, v, 469. Opuscules sur le saint sacrement, iv, 307 à 360. Récit du miracle des hosties enlevées, xvi, 509 à 519. Combien J.-C. mérite d'être aimé pour l'amour qu'il nous a fait voir en instituant le saint sacrement de l'autel, iv, 13 à 24, 37, 140. Il s'y donne pour être à portée de tous, ii, 351; iv, 251, 253; pour donner audience à tous, ii, 355; iv, 258, 264, 282. Pour faire grâce à tous, ii, 358; iv, 260. Il y est accessible à tous les hommes, iii, 435. Grandeur de ce don, ii, 338; iii, 437. Amour qu'il nous y témoigne. iii, 433, 439; iv, 13, 244, 249, 262, 268, 274, 373. J.-C., source de tout bien, iv, 241, 257, 270, 278. Il fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, iv, 246, 248, 255, 266, 291, 294. Il est un Dieu caché, iv, 286, 301. Il obéit aux hommes, iv, 289. Il frappe à la porte de notre cœur, 298. C'est un mémorial de la passion de J.-C., v, 225. Dévotion de sainte Thérèse au saint sacrement, vii, 306. Bonheur d'habiter avec J.-C. au saint sacrement de l'autel, ix, 317. Pratique de l'adoration perpétuelle établie dans les couvents, 359.

SACRIFICES (Les) humains étaient offerts aux démons, xviii, 8; xix, 91. Ceux de l'ancienne

loi étaient des figures de celui de la croix, v, 232, 341; xi, 55. Ils ont été abolis à la mort de J.-C., v, 289, 303. Leur cessation avait été prédite par Daniel et Osée, xvii, 125, 133, 143. Ils étaient aussi des figures de celui de la messe, xi, 3, 55; xix, 62. Sacrifice de Marie offrant à Dieu, le jour de la Purification, la vie de son fils, vii, 104.

SACRIFICE de la messe. Par lui nous rendons à Dieu une gloire infinie, i, 392; xi, 3, 181; xii, 175. Il doit être offert tous les jours pour que le sang de J.-C. réclame tous les jours en notre faveur, v, 341. Il remplit à lui seul toutes les conditions des anciens, xi, 60. Il doit être offert avec décence, 287.

V. MESSE.

SACRILÈGE. Ses différentes espèces, xxiii, 234; xxvii, 199.

SAGES-FEMMES. Le curé est obligé de les interroger sur l'administration du baptême, xxiii, 400.

SAGESSE. En quoi consiste la vraie, xiv, 52.

SAINTE AMOUR. Ses erreurs, xx, 341.

SAINTS. Décrets du concile de Trente, xix, 631 à 666. L'Eglise est infallible dans la canonisation des saints, xxiii, 271. Il est permis d'honorer les défunts que nous croyons saints, quoiqu'ils ne soient pas canonisés, 273. Du culte qu'on rend aux saints, xix, 634 à 639. De leur invocation, 639 à 652. Leur intercession est-elle nécessaire pour obtenir la grâce de Dieu? iii, 21. Devons-nous y avoir recours? 29. Science des saints, i, 183. Ils n'ont connu que J.-C. crucifié, v, 10, 226. Ils ont porté leur croix, 361. Ils ont désiré et recherché les humiliations et les injures, iv, 168.

Ils ont craint les jugements de Dieu, I, 199. Ils ont craint la perte de Dieu, II, 258. Leur unique but et leur désir dans leurs œuvres ont été l'accomplissement de la volonté de Dieu, 363. Leur vie se passait dans la prière et l'oraison, 391. Ils n'ont pas trop fait pour leur salut, I, 245, 269. Ils ont puisé leurs forces dans les souffrances de J.-C., v, 8. Fausse sainteté, IV, 112. Les saints sont les seuls vrais sages, XIV, 58; les seuls heureux, 134. Leur vie sur la terre a été heureuse, I, 275; II, 199, 428. Ils ont aimé et désiré la mort, F, 198; II, 446. Paix dont ils ont joui à la mort, VII, 122; VIII, 34. Leur mort est précieuse, I, 133, 291. Dans les discours, il ne faut citer de la vie des saints que les faits authentiques, XVI, 29. Leurs exemples excitent à la vertu, VIII, 54. Sainteté sacerdotale, XII, 28, 340. Vertus qui procurent la sainteté, IX, 363. Moyens de devenir saints, le désir et la résolution, I, 180. Il faut désirer la sainteté, IX, 310; XII, 343. Les objets qui servent à l'autel sont saints et doivent être traités avec respect, 195.

SALÉS (Saint François de). Méditation pour sa fête, VII, 389. Sa douceur, IV, 54, 135. Tentation de désespoir dont il est délivré par la protection de la sainte Vierge, VI, 142. Sa foi, son espérance et sa charité pour Dieu, VII, 589. Son sentiment sur la fréquente communion, XXVII, 88, 96.

SALUT. Conduite de la Providence dans le salut du monde, *traité*, XIX, 1 à 169. La voie du salut, *traité*, I, 1 à 158. Importance du salut, I, 3, 309, 366; II, 112; IX, 284; XIV, 118. Sa nécessité, I, 29, 52, 226, 250. Le salut perdu, tout est perdu pour

toujours, XIV, 118. Il faut être sauvé ou damné, I, 86, 322; II, 135. Folie de ne pas y songer, I, 73. Il est notre unique affaire, II, 115; IX, 285; l'affaire irréparable, II, 119. Pour faire son salut, il faut en avoir la bonne volonté, 137. Il faut le désirer, VIII, 58. Il doit être l'objet de toute notre attention, I, 120. Il faut y travailler, 107; VIII, 55. Dangers du salut éternel et moyens de s'en préserver, XIV, 87. Moyens de salut, 37. On ne fait jamais trop pour lui, I, 245. Il est facile, 316; VIII, 56. La prière est un moyen de salut, I, 188. Prière pour l'obtenir, 411. Exercices pour le salut, 464. Il est dans la croix, 201. Il faut avoir la patience en compagnie de J.-C., V, 355. Obligation du prêtre de travailler au salut des âmes, XII, 123. Avantages qu'il retire de ce zèle, 135 à 145.

SALVE REGINA. Son explication, VI, 49 à 306. Son apologie, VI, 341.

SANTÉ (La). Du soin raisonnable qu'il faut en avoir, VIII, 145, 184. Ce n'est pas la fatigue qui l'altère, IX, 24. C'est une tentation du démon que la crainte de ne pas la conserver dans le couvent, IX, 340.

SATISFACTION sacramentelle, XXV, 63 à 83; XXVII, 372. Décrets du concile de Trente, XIX, 445 à 456. Elle est partie intégrante mais non indispensable du sacrement, XXV, 63. Obligation d'en imposer une, *ibid.* Elle n'était pas autrefois à l'arbitraire du confesseur, XIX, 455. Son obligation pour le pénitent, 445; XXV, 64. Elle doit être proportionnée aux fautes, 65. OEuvres satisfactoires, XIX, 448 à 456. Motifs de diminuer la satisfaction, XXV, 66. Ses qualités,

70. Le pénitent est obligé d'accepter celle qui lui est imposée, 76 ; de l'accomplir, 77 ; sans différer, 78. S'il faut avoir l'intention de satisfaire, 79. Que penser de la pénitence oubliée, 80 ; de celle faite en péché mortel, 81. Qui peut la changer, 81.

SATISFACTIONS de J. - C. (Les) ont été surabondantes, v, 252.

SATURNIN. Sa vie et ses erreurs, xx, 19.

SCANDALE (Le). Combien il déplaît à Dieu, xiv, 242. De quels châtimens Dieu le punit, 246. Ses différentes sortes et obligations qu'il impose, xxvii, 194 ; xxiii, 221. Défense de le donner, xxviii, 53. Péché du prêtre scandaleux, xii, 108. Obligations des supérieurs de corriger le scandale, xxiii, 386. Zèle de notre saint à le faire disparaître, xi, 319, 395.

SCAPULAIRE. Sa justification et ses avantages, vi, 342, 414. Sa bénédiction, xxvi, 521. Réception dans cette confrérie, 522. Bénédiction du scapulaire de Marie de Douleur, 523.

SCIENCES (Les) ont une origine récente et connue pour la plupart, xvii, 27. Saint Liguori exigeait la science de ses prêtres, xxii, 96, 157. Celle des saints et celle des mondains, i, 183 ; ii, 196. La science mondaine est utile quand elle est unie à l'amour divin, xii, 445. Science des choses nécessaires au salut, 390.

SCOT. Ses erreurs sur l'eucharistie, xix, 363 ; sur la pénitence, 405.

SCRUPULE, ix, 71 ; xxiii, 15 ; xxvii, 143. Le scrupule est une vaine crainte de pécher, née de fausses appréhensions, sans fondement, ix, 71, 218. Ses

bons effets, 71. Ses suites déplorables, 72; x, 147, 370. Remèdes contre le scrupule, 73. Il y a deux sortes de scrupuleux, 78. Les scrupuleux doivent avoir une soumission entière à un confesseur pieux et éclairé, II, 450; IX, 74; XXIII, 15. Conseils de consolation et de confiance à une âme désolée, II, 459. Souvent sous prétexte de n'être que scrupuleux on vit dans la voie large, IX, 71. Caractères d'une âme scrupuleuse, 72. Moyens de reconnaître si on a consenti à la tentation, IV, 196; IX, 80. Il ne faut pas toujours se confesser des tentations, x, 215. Des scrupules sur les confessions passées, XXIII, 18. De ceux qui craignent de pécher à chaque action, 19. Les scrupules avant la communion ne doivent pas empêcher de communier, x, 395.

SÉCHERESSE spirituelle (La) est une épreuve de Dieu, I, 283; II, 443. Elle vient souvent de la tiédeur, v, 349. Conseils à une âme désolée, II, 459; x, 353. Combien une âme peut être éprouvée de Dieu pendant cet état, IV, 205. Caffaro, modèle d'une âme plongée dans la sécheresse spirituelle, XVI, 445.

SECRET. Celui des lettres ou autres écrits doit être inviolable, XXIV, 208; XXVII, 291, 292. Secret découvert par fraude, XXIV, 213. Obligation de le garder, 214. Peut-on publier un délit pour sa défense? 216; pour conseil ou pour soulagement à une seule personne? *ibid.* Autres cas? *ibid.* Peut-on être tenu par obéissance à révéler un secret? 302. Devoir d'un confesseur sur le secret de la confession, XXVI, 389.

SELVA ou choix de matériaux pour des discours, XII, 1 à 372.

SEMI-ARIENS, trinitaires, XX, 113. Sociniens, 543.

SÉMINAIRE. Son bon gouvernement doit être l'objet de la vive sollicitude de l'évêque, XII, 382; XXIII, 408. Règlements, XII, 423 à 445. Soins qu'en avait saint Liguori, XX, 163.

SÉMINARISTES. Recommandations pour leur temps de vacances, XI, 292, 327. Conditions pour être admis aux ordres sacrés, 338. L'évêque doit être sévère dans cette admission, XII, 385. Règles que doivent observer les séminaristes, 442. Avertissements aux jeunes étudiants qui veulent entrer dans l'état ecclésiastique, 445. Ils doivent avancer dans les sciences, 447.

SEMI-PÉLAGIENS. Leurs erreurs, XX, 142. Leur réfutation, XXI, 95.

SENS (Les). Nécessité de les mortifier, VIII, 180. Maximes de sainte Thérèse sur cette mortification, VII, 367.

SENSATIONS (Les) sont produites par l'âme, XVII, 69.

SEPTANTE. Leur version de l'Écriture sainte, XIX, 205.

SÉPULTURE ecclésiastique. Personnes qui doivent en être privées, XXVI, 95.

SERMENT. Ses différentes espèces, XXIII, 286. Ses conditions pour être légitime, 287. L'équivoque est-elle permise? 288. Serment fait sans intention de l'accomplir, 290. Le serment n'oblige pas à faire ce qui est illicite, 291. Manière d'ôter l'obligation du serment, 292, 311. Pouvoir des confesseurs men-

dians sur ce point, **XXVI**, 114. Abrégé de cette matière, **XXVIII**, 70 à 73.

SERMONS. Pour la fête de saint Joseph, **VI**, 483. Discours sur les principales fêtes de Marie et sur ses douleurs, **VII**, 3 à 172 et 238 à 258. Pour les dimanches de l'année, **XIV entier**. Passion de J.-C., **XIV**, 528. Sermons pour une mission, **XIV**, 546; **XV**, 7, 79, 150; pour une retraite, **XIV**, 550. Plans divers, **XV**, 3 à 237. Passion pour les prêtres, **XII**, 1 à 372. Sermons pour les temps de calamité, **XV**, 249 à 338; pour la neuvaine de Noël sur le Verbe fait chair, **XV**, 343 à 468. Discours familier pour une prise d'habit, **IX**, 405. Sur la mort pour des enfants, **XV**, 79. Plantation de la croix, **XV**, 168. A une congrégation, **XV**, 176. Sur la consécration virginale à la sainte Vierge, **XV**, 183. *V.* **PRÉDICATION.**

SERPENT infernal (Le) tente Eve, **XIX**, 26. Sa punition, *ibid.* Sa nature, 27. — **SERPENT** d'airain (Le) était la figure de la croix de J.-C., **V**, 233; **XVII**, 163; **XIX**, 39, 78.

SERVET (Michel). Sa vie, **XX**, 532. Ses erreurs, 533. Il va à Genève où il dispute avec Calvin qui le fait brûler à petit feu, 447, 534. Sa rage dans le supplice, **XVII**, 341; **XVIII**, 85.

SERVITEURS. Leurs devoirs envers leurs maîtres, **XXIII**, 365; **XXVII**, 221.

SÉVÈRE. Ses erreurs, **XX**, 25.

SIBYLLE. Prédiction de celle de Cumès sur la venue d'un enfant du ciel, **XVII**, 129. Les vers sibyllins méritent peu de confiance, 358.

SIGNES du Messie, **XIX**, 107; de la destruction de

la Judée, 115; de la fin du monde (*V. MONDE physique*); d'une mort prochaine, xxvi, 515.

SILENCE (Le) est favorable à l'oraison et à l'union avec Dieu, ix, 1. Ses autres avantages, 2. S'il est bien observé dans un couvent, c'est une preuve de la piété qui y règne, 5. Cependant il ne doit pas être absolu, 8. Son observance dans le couvent d'Ariola, 426. Celui qui était prescrit aux rédemptoristes, xxii, 342.

SIMÉON (Le vieillard saint) reçoit par Marie l'accomplissement de la promesse que Dieu lui avait faite de voir le Messie, vii, 115. Il annonce à Marie qu'un glaive de douleur percera son âme, 106. Dans le ciel, le jour de l'Assomption, il a remercié Marie de lui avoir confié son fils à la Purification, 143.

SIMÉON Stylite (Saint). Sa vie, xx, 207.

SIMÉON le Magicien. Sa vie, ses erreurs réfutées, xx, 15.

SIMONIE (La). En quoi elle consiste, xxiii, 236; xxiv, 347; xxvii, 199. Peines prononcées contre elle, xxiii, 242; xxiv, 347; xxvii, 201.

SIMONIENS (Les saint-). Leur histoire et réfutation de leur doctrine, xxi, 465.

SOAVE Pierre ou Fra Paolo Sarpi. Ses erreurs sur le concile de Trente, xix, 184, etc., *passim*.

SOBRIÉTÉ. Marie nous donne l'exemple de la sobriété dans la nourriture, vi, 381.

SOCIÉTÉ (Contrat de). Ses conditions, xxiv, 193. Des animaux à cheptel, 195. Des trois contrats, 196. Société entre frères, 198. En combien de manières la société prend fin, 199. Société de commerce, xxvii, 287.

SOCINIENS. Leurs erreurs réfutées, xx, 543; xxi, 1 à 34, 63.

SOIR. Actes et exercice religieux du soir, I, 408 ; II, 442 ; IX, 215.

SOLITUDE. Amour de la solitude, I, 261. Solitude du cœur, 264 ; de la volonté, 288. La solitude est nécessaire à la vie religieuse, VIII, 13. Ses avantages, X, 497. Les âmes saintes l'aiment, IX, 15. Elle n'est pas triste, 18. On la trouve partout, 19. Solitude de l'âme, 23. Elle ne consiste pas dans l'oisiveté, 23.

SOMMEIL. Cinq ou six heures suffisent aux femmes, VIII, 222. Il faut en prendre le temps nécessaire, IX, 216. *V.* VEILLES.

SOMMERSET, tuteur d'Edouard VI, roi d'Angleterre, prend le gouvernement du royaume, se déclare hérétique et fait mourir son frère, XX, 513, 514, 516.

SONGES. Il est défendu d'y ajouter foi, XXIII, 230.

SORBONNE (La) condamne Calvin, XX, 446.

SORT divinatoire (Le) est une superstition défendue, XXIII, 231.

SORTILÈGE (Le) est une superstition défendue, XXIII, 231.

SOUFFRANCES (Les). Il faut les désirer, I, 173. Dieu nous console au milieu de nos souffrances, 176. Pourquoi il nous les envoie, 203. Il faut souffrir pour l'amour de J.-C., 205 ; pour gagner le ciel, 269 ; V, 351 ; pour plaire à Dieu, I, 278 ; II, 432 ; X, 316. Elles sont le chemin du ciel, X, 471. Elles sont une preuve de l'amour de Dieu, IV, 45 ; V, 353. Dieu les accepte en expiation de nos péchés, XIX, 448. C'est par elles que Dieu unit à lui les âmes qu'il chérit le plus, IV, 201. L'exemple de J.-C. crucifié

doit nous soutenir dans nos souffrances, v, 355, 364. Les souffrances n'empêchent pas saint Liguori de travailler, xxii, 141. L'âme qui aime J.-C. aime les souffrances, iv, 42 à 53. Elle souffre pour lui infirmités, indigence et mépris, 156 à 171. Elle l'aime au milieu même des souffrances morales, iv, 200 à 212. Les souffrances de la sainte Vierge furent un martyre plus long et plus douloureux que celui des autres martyrs, vii, 154 à 248. Ses sept douleurs, 173 à 217. Le prêtre doit toujours être préparé à la souffrance, xii, 350.

SOUSSION à la volonté de Dieu dans la privation des biens terrestres, ii, 433. Pour ce qui regarde la mort, ii, 444. Dans les adversités, iv, 144. Les âmes scrupuleuses doivent une soumission entière à leur confesseur, xxiii, 15. Saint Liguori était soumis aux règles, xxii, 86, 217.

SOUÇON téméraire. En quoi il consiste, xxiv, 206.

SOUPIRS d'amour vers Dieu, iv, 423; de désir du ciel, 185; des prophètes vers le Messie, 370. *V.* **ACTES, ASPIRATIONS, CANTIQUES, FLÈCHES.**

SOURDS-MUETS. Conduite du confesseur à leur égard, xxvi, 200.

SOUTANE. Obligation de la porter, xi, 288, 342, 355, 392, 411. Taille et forme de celle des rédemptoristes, x, 185, 342; xi, 392. On ne doit pas laisser porter cet habit clérical par un enfant indigne, xxiii, 388.

SPECTACLES (Les). Combien ils sont dangereux, xxviii, 143.

SPINOSA. Notice sur sa vie, xvii, 81, *note*; xviii, 143. Il dit que tout est matière, xvii, 51, 81; xviii,

144, 178. Ses erreurs sur les miracles, xvii, 329. Son athéisme, xx, 551. Sa mort, 553.

SPIRITUALITÉ. Méditations pour huit jours d'exercices spirituels, i, 305 à 358. — Réflexions pieuses sur différents sujets, 165 à 302. Lettres spirituelles, x, 273 à 520. Il convient de parler souvent sur quelque sujet de spiritualité, ix, 12.

STRATON attribue le mouvement à la pensée, xvii, 44. Il lui attribue encore la pensée, 66.

STUART (Marie), princesse d'Écosse, xx, 465; épouse François II, xx, 466; retourne en Écosse, où elle épouse lord Darnley, puis Bothwell, *ibid.* Elle cède la couronne à son fils, 467. Elle fuit en Angleterre, où Elisabeth la fait mettre à mort, 468, 528.

STYLE (Le) des instructions de catéchisme doit être simple, x, 110, 143; xi, 425; xii, 4; xiv, 527; xxviii, 5. *V.* PRÉDICATION.

SUICIDE (Le) est défendu, xxiii, 426; xxvii, 228. Le suicide indirect, lorsqu'on s'expose au danger pour de justes motifs, est permis, xxiii, 424 à 429. On peut se livrer à la mort pour un ami, 427. On peut s'y exposer pour conserver la vertu, 428. On peut pratiquer de rudes pénitences lors même que la vie devrait en être abrégée, xxiii, 429.

SUJETS (Les) obéissants envers Dieu sont aussi obéissants envers leurs rois, xvii, 397.

SUPERFLU. A quoi les bénéficiers peuvent employer le superflu de leurs revenus, xxiv, 356.

SUPÉRIEUR (Le). Quand et jusqu'à quel point il est obligé à corriger ses inférieurs, xxiii, 219. Surveillance qu'il doit exercer sur ses administrés, ix, 182, 192. Compte qu'il devra en rendre à Dieu, 181.

Il doit reprendre avec douceur, *iv*, 55 ; *ix*, 184, 192 ; en temps opportun, *ix*, 186. Il doit l'exemple de la soumission aux règles, 183. Il doit gouverner par lui-même, 184. Il doit pourvoir aux besoins de ses inférieurs, 188. Il ne faut pas toujours accepter leur démission, 393. Devoirs d'un supérieur de séminaire, *xii*, 433. Un supérieur doit inspirer à ses inférieurs l'amour des règles, *xxii*, 344. Obligations d'un supérieur général, 345. Avertissements particuliers à une abbesse et aux autres directrices d'un couvent, *ix*, 181 à 201. Sagesse avec laquelle doit se faire l'élection d'une supérieure, *x*, 340. Sagesse d'administration par la correction et la douceur, 393. L'élection d'une supérieure doit être approuvée par l'évêque, *xi*, 352.

SUPERSTITIONS. En quoi elles consistent, *xxiii*, 229 ; *xxvii*, 198. On doit les dénoncer, *xxiv*, 377. Instruction sur ce sujet, *xxviii*, 58 à 60.

SUSPENSE, *xxv*, 501.

SYMBOLES de foi ; de Nicée, *xx*, 59 ; de Constantinople, 115. L'Eglise a le droit d'en rédiger la formule, 307.

SYNODES. Leur utilité et des sujets qu'on doit y traiter, *xii*, 413.

T

TABERNACLE. Sa construction, *xix*, 76. Différence entre celui de l'Ancien Testament et celui du Nouveau, *v*, 303.

TALMUD. Absurdités qu'il renferme, xvii, 229, 363 ; xviii, 41, 166.

TAULÈRE. Histoire d'un mendiant aussi heureux que pieux, ii, 429.

TAZIAN. Ses erreurs, xx, 25.

TÉMOIGNAGE (FAUX), xxviii, 163.

TÉMOINS (LES). Obligations qu'ils contractent, xxiv, 377. Quand ils sont tenus à restitution, 378. Les témoins sont nécessaires pour la validité du mariage, xxv, 364.

TEMPLE de Jérusalem. Sa construction, xvii, 139. Quand l'abomination de la désolation y a été vue, 134 ; xix, 129. Quand il a été rempli de la véritable gloire, xvii, 135. Pompée le fait purifier, xix, 87. Hérode le fait rebâtir, 88. Le gouverneur Gessius le pille, 117. J.-C. prédit sa destruction, 119. Sa destruction, xvii, 141 ; xix, 127. Sa destruction prouve la venue du Messie, 134. Vains efforts de Julien pour sa reconstruction, 135. Construction et forme des temples chrétiens, xix, 451, 530.

TEMPS (LE) n'existait pas avant la création, xix, 14. Prix du temps ; i, 41 ; ii, 103 ; xiv, 221 à 231. On en fait peu de cas, ii, 106. De son emploi dépend l'éternité, 108. Tout finit ici-bas, xiv, 408. Tout finit promptement, 441. A la mort on ne peut plus réparer le temps perdu, 497. Saint Liguori employait à composer ses livres le temps que lui laissaient ses emplois, xxii, 88, 113.

TÉNÈBRES (LES) qui couvrirent la terre à la mort de J.-C. sont attestées par Phlégon et Thallus, xvii, 205.

TENTATIONS (LES) sont une épreuve de Dieu, ii,

444; x, 356, 371. Elles sont le plus pénible de tous les maux de la vie présente, iv, 189. Elles sont plus fortes au moment de la mort, v, 365; vi, 96. Elles nous font connaître notre misère et notre impuissance; elles nous détachent de la terre; elles augmentent nos mérites, iv, 190. La vertu se perfectionne dans les tentations, v, 330. Elles ne sont pas au-dessus de nos forces, iv, 191; v, 359. Dieu les permet pour nous rendre plus humbles, viii, 372; pour augmenter nos mérites, 373. Différents degrés de la tentation, xxviii, 128. La tentation de Dieu est une espèce d'irréligion, xxiii, 233. Tentation de trop grande affection pour ses parents, ix, 335. Crainte de perdre sa santé, 340. Appréhension de ne pouvoir supporter les autres incommodités de la vie, 341. Du trouble intérieur, 342; x, 215. De retrancher de ses exercices de piété, ix, 346. D'être moins utile au prochain, 348. De se croire appelé à une plus grande perfection que celle de l'état où l'on est, 349. Les tentations qui ont une apparence de bien sont les plus dangereuses, viii, 380. Nous devons compter sur la fidélité de Dieu à nous donner les grâces nécessaires pour surmonter les tentations, ii, 223; iv, 193. Conseils pour le temps des tentations, ii, 459; iv, 196; xiv, 42. Il ne faut pas s'irriter contre soi-même, 195. Moyens d'y résister, 192, 198. Remèdes contre les tentations, xxvi, 484; contre l'impureté, xxviii, 135. Le jeûne, la fuite des occasions et la prière sont les moyens de triompher des tentations impures, vi, 381. Tentations qu'il faut vaincre par des actes contraires, viii, 380. Les sacrements et la prière par les mérites

de J.-C. sont des armes contre les tentations, xv, 399. Il faut invoquer Marie dans le temps de la tentation, vi, 145. Il faut se défier de soi-même et prier, i, 467. La prière est un grand moyen de résister aux tentations, viii, 375. Il faut encore s'humilier, 378; découvrir sa tentation à son confesseur, 379; ix, 351; et fuir les occasions, viii, 379. Nous ne devons pas désirer les tentations, mais demander au contraire d'en être délivrés, iv, 192. Il faut être fidèle à Dieu dans les tentations, i, 234; ix, 335; et résister avec effort aux tentations de l'enfer, v, 357. Celui qui aime J.-C. d'un amour ferme, l'aime au milieu même des tentations, iv, 188 à 200.

TERRE. Prodiges qu'elle nous présente, xvii, 30.

TERTULLIEN. Sa vie et ses erreurs, xx, 34.

TESTAMENT. Ce mot, dans l'Écriture sainte, signifie pacte et promesse, v, 337. Comme promesse, 350. Devoirs des héritiers pour les legs pieux, xxiv, 203. Devoirs des testateurs envers leurs frères et sœurs dans la nécessité, 204. Un père peut-il déshériter son fils? 205. Comment doivent être entendus et exécutés les legs pour des messes, xxvii, 63. Les évêques peuvent commuer les dernières volontés du testateur, xxvi, 70.

THÉODORE de Mopsueste. Son symbole est proscrit au concile d'Ephèse, xx, 161, 165.

THÉODORET. Son éloge, xx, 187.

THÉODORIC, arien, persécute les chrétiens, xx, 108. Sa mort, 109.

THÉODOTES. Leurs erreurs, xx, 30.

THÉOLOGIE morale de saint Liguori. Réponse à

une censure qui en fut faite, **xxix**, 337. Son apologie, 526.

THÉRÈSE (Sainte). Les grâces surnaturelles dont Dieu l'a favorisée ne sont pas nécessaires à la sainteté, **iii**, 60, 64 ; **ix**, 46. Elle s'en humiliait, **iv**, 97. Sa foi aux mystères, **xviii**, 4. Don de foi et dévotion envers le saint sacrement, **vii**, 306. Don d'espérance, 312. Son amour pour Dieu, 317. Blessure d'amour que Dieu fit à son cœur, 342. Son haut degré de perfection, 324. Son humilité, 330. Sa dévotion envers la sainte Vierge, 337 ; envers saint Joseph, 338. Son désir de la mort, 349. Sa mort précieuse, 355. Méditation sur son amour pour Dieu, 362. Petite couronne en son honneur. 303. Neuvaine, 306. Pratiques de perfection tirées de ses maximes, 365.

THOMAS de Cantorbéry (Saint). Ses restes sont brûlés, **xx**, 506.

TIBÈRE, empereur, veut mettre **J.-C.** au nombre des dieux du paganisme, **iv**, 113.

TIÉDEUR (La) est de deux espèces, **i**, 294 ; **iv**, 69 ; **xiv**, 178. Il ne faut pas la confondre avec l'ennui qui est une épreuve de Dieu, **x**, 341. Celui qui aime **J.-C.** fuit la tiédeur et cherche la perfection, **iv**, 69 à 97. Dangers de la tiédeur, **i**, 139 ; **iv**, 71 ; **viii**, 91 ; **xiv**, 177 à 185. Ses dangers dans la vie religieuse, **ix**, 377. Elle cause souvent des sécheresses spirituelles, **v**, 349. Mal qu'elle fait aux religieux, **ix**, 304. La peine de langueur en purgatoire en est le châtement, **ii**, 409 ; **iv**, 186. Remèdes contre la tiédeur, **i**, 456 ; **iv**, 73.

TITUS. Sa bienfaisance, **vi**, 281.

TOBIE est le modèle des époux, **xxviii**, 235.

TOLAND. Son faux système sur le mouvement essentiel à la matière, **xvii**, 46.

TOLÉRANCE (La) des mécréants est-elle avantageuse dans un Etat catholique ? **vii**, 418.

TONSURE. Obligation de la porter et comment elle doit être faite, **xi**, 342.

TRADITION (La). Ce que c'est, **xix**, 208. Elle est l'oracle des patriarches, **xvii**, 24. L'Eglise juge de l'authenticité et de l'infaillibilité des traditions chrétiennes, 411. Le concile de Trente décide quelles sont les traditions vraiment apostoliques, **xix**, 179, 209. Elle est utile pour déterminer le vrai sens de l'Écriture, **xix**, 211. Règles pour distinguer les traditions humaines des traditions divines, **xix**, 214. Dans le commerce, la tradition de l'objet perfectionne la donation, **xxiv**, 152.

TRAITÉS: de l'amour divin, **ii**, 377 à 480. — Pratique de l'amour de Jésus-Christ, **iv**, 1 à 219. — Instruction pratique pour les confesseurs, **xxiii**, **xxiv**, **xxv**, **xxvi**, **xxvii entiers**. Triomphe de l'Eglise par celui des martyrs, **xvi**, 1 à 418. — Les martyrs du Japon, **xvi**, 308 à 418. — Réfutation des hérésies, **xx** et **xxi entiers**. — Du bon gouvernement des Eglises par les évêques, **xii**, 277 à 420. — Des vérités de la foi contre les hérétiques, **xvii** et **xviii entiers**. — Les gloires de Marie, **vi**, 1 à 319, et **vii**, 1 à 362. Apologie des gloires de Marie, **xxix**, 537 *et suiv.*; contre les prétendus réformés, **xix**, 177 à 708. — Instructions sur le décalogue, **xxviii**, 1 à 172; — sur les sacrements, **xxviii**, 173 à 248. — Réfutation des erreurs de Jansenius sur la grâce, **iii**, 133 *et suiv.*

— Preuves que Jésus-Christ nous a données de son amour dans l'œuvre de la rédemption, **IV**, 561 à 403. — Explication des prières de la messe, **XI**, 55 à 94. — Des rubriques, **XI**, 95 à 181. — Instructions pratiques pour les missions, **XV**, 1 à 241. — Conduite de la Providence pour sauver le monde, **XIX**, 1 à 169. — Préparation à la mort, **II**, 1 à 373. — Autorité et infailibilité du souverain pontife, **XVII bis entier**. Tableau chronologique des papes, des empereurs, des conciles et des plus fameux hérésiarques du **IV^e** au **XVII^e** siècle, **XX**, 587. — De la prédication, **XV**, 100 à 139. — Du grand moyen de la prière, **III**, 1 à 197. — Petit traité de la prière. Sa nécessité, son efficacité et ses conditions, **III**, 201 à 218. — Dissertation sur l'usage modéré du probabilisme, **XXVIII**, 249 à 561, et **XXIX**, 19 à 532. — Traductions des psaumes et des cantiques de l'office divin, **XIII entier**. — Réflexions sur la passion de J.-C., **V**, 225 à 376. — La religieuse sanctifiée, **VIII** et **IX**. — Les voies du salut, **I**, 1 à 158.

TRAJAN. Son injustice envers les chrétiens, **XIX**, 102.

TRANSFIGURATION. J.-C. s'entretient avec Moïse et Elie de sa passion, **V**, 25. *

TRANSUBSTANTIATION, **XIX**, 380.

TRAVAIL (Le) conserve la santé loin de lui nuire, **IX**, 24. Il n'est pas un obstacle à l'oraison, 25. Il excuse du jeûne, **XXVII**, 300. Quand il est permis les jours de dimanche et de fête, **XXIII**, 327. Combien de temps, 333. Peut-on le commander à plusieurs personnes, *ibid.*

TREMBLEMENT de terre. Phlégon et Thallus attes-

tent celui qui eut lieu à la mort de J.-C., xvii, 205.

TRENTE (Concile de), de 1545 à 1563, xx, 389. **Points de foi discutés et définis par lui contre les novateurs**, xix, 177 à 708 ; xvii *bis*, 325. On doit obéissance à ses décisions, xix, 680.

TRÉSOR. A quoi est obligé celui qui le trouve, xxiv, 65.

TRIBULATIONS (Les) sont très-utiles, xiv, 27. Comment nous devons nous comporter pendant cette épreuve, 33. *V.* **AFFLICTIONS**, **CROIX**.

TRINITÉ (La) consiste à croire un seul Dieu en trois personnes, xvii, 347 ; xviii, 113. Preuves de ce mystère, xxi, 1. **Erreurs d'Abeilard**, xx, 320 ; de Joachim, 327 ; de Sabellius, xxi, 1. *V.* **DIEU**.

TRIOMPHE des martyrs, xvi, 1 à 418 ; de l'Eglise par la réfutation des hérésies, xx et xxi *entiers*.

TRISTESSE (La) doit être combattue pour avancer dans la vertu, ix, 217.

TUTELLE (La). Obligations qu'elle impose, xxiv, 201 ; xxvii, 289.

TYRANS. Motifs de leur cruauté, xvi, 27. Leurs persécutions contre l'Eglise, xvii, 339 ; xviii, 82.

U

UNION avec Dieu (L') exige le détachement des choses de la terre, iv, 119, 129 ; et la mortification parfaite des sens et des appétits, 129. Elle exclut le trouble intérieur, 134. C'est par les souffrances que Dieu unit à lui les âmes qu'il chérit le plus, 201. **Maximes de sainte Thérèse** sur cette union, vii, 370.

Elle s'acquiert par l'amour parfait, 370; par l'oraison mentale, 372; par la sainte communion, 374; par la prière, 375; par la pratique de la présence de Dieu, 375; IX, 31; par les exercices spirituels de la retraite, VII, 376; par le silence, IX, 1. Union de l'âme avec Dieu dans le ciel, IV, 179.

USURE. En quoi elle consiste et quelles obligations elle impose, XXIV, 138; XXVII, 273; XXVIII, 149. Différentes conventions usuraires, XXIV, 139. Du triple contrat, 196.

V

VALENS, empereur arien, persécute les catholiques, XX, 97. Sa mort, XIX, 151; XX, 99.

VALENTIN. Ses erreurs, XX, 22, 535.

VALENTINIEN conserve la paix de l'Eglise, XX, 96.

VANDALES. Martyrs et confesseurs de la persécution des Vandales, XVI, 295.

VANINI. Mort de cet athée, XVII, 16.

VANITÉ du monde et de ses biens, I, 46; II, 122; IV, 233; XIV, 332. Au moment de la mort, on comprend bien cette vanité, I, 90; XIV, 338.

VAUDOIS. Origine et erreurs de ces hérésiarques, XX, 327. Leur condamnation, 329.

VEILLES. Il faut les pratiquer avec prudence, VIII, 221.

VENTE. Règles qui doivent la diriger, XXIV, 155; XXVII, 280.

VERBE (Le). Preuves de sa divinité, XXI, 17 à 49;

de son éternité, 28. Il est le vrai Fils du Père, 353. Merveilles de son incarnation, III, 223. Amour qu'il nous y témoigne, 316, 319. Le Verbe éternel s'est fait homme, xv, 343 à 360. Il s'est fait petit, 360 à 372. Il s'est fait esclave, 372 à 383. Il s'est fait coupable, 383 à 394. De fort qu'il était il s'est rendu faible, 395 à 405. De sien il s'est fait nôtre, 405 à 415. D'heureux il s'est fait malheureux, 415 à 428. De riche il s'est fait pauvre, 428 à 438. De sublime il s'est fait humble, 439 à 448. *V.* JÉSUS-CHRIST.

VERGE fourchue. C'est une superstition de s'en servir, xxiii, 231.

VÉRITÉS de la foi. *Traités*, xvii, xviii entiers.

VERTUS (Les) théologiques, xxiii, 203 à 229. Vertus chrétiennes; leur pratique, I, 436, 474. Précis des vertus qui conduisent à la sainteté, ix, 363. La pratique de la vertu est un des effets de la présence de Dieu, 31.

VÊTEMENTS sacerdotaux, leur antiquité, xix, 516.

VIANDE. En quoi consiste le précepte de cette abstinence, xxiv, 227. Peut-on manger de la viande de porc quand on a une dispense pour la viande ordinaire? 233. Si avant le déluge il était défendu d'en manger, xix, 21, 57.

VIATIQUE (Le saint). Quels étaient les usages des anciennes Eglises, xix, 490. On doit le porter aux malades en danger de mort, xi, 327.

VICAIRE GÉNÉRAL. Le choix en est très-important à cause des qualités et des vertus qu'il doit réunir, xii, 395.

VICE de la chose commerciale (Le) fait contracter des obligations au vendeur, xxiv, 167.

VICTIMES. Conditions que devaient avoir celles de l'ancienne loi, **xi**, 57.

VIE (La). Dieu est le maître de la nôtre, **xxviii**, 122. Différence entre les saints et les hérétiques qui se la sont ôtée, *ibid.* Il y a péché à se donner volontairement des maladies, *ibid.* La vie n'est qu'un songe, **i**, 16, 46. Sa brièveté, 259; **ii**, 26. Elle est une pièce de théâtre qui finit bientôt, 129. C'est un voyage vers l'éternité, 152. Ses dangers, **i**, 292. Elle doit servir de préparation à la mort, 24, 38. C'est une guerre continuelle, **viii**, 105. Celle du pécheur est malheureuse, **i**, 60; **ii**, 199, 203; **xiv**, 127. Celle des saints est heureuse, **i**, 275; **ii**, 199; **xiv**, 134. La vie spirituelle consiste dans la fuite du péché, la pratique de la vertu et l'union avec Dieu, **ix**, 28. Vie cachée, **i**, 286.

VIEILLARDS (Les) sont dispensés du jeûne à cause de leur âge, **xxiv**, 255.

VIERGE (La sainte). Discours sur ses fêtes, **vii**, 1 à 172 et 238 à 258. Méditations sur ses fêtes, 259 à 302. Réflexions sur ses sept douleurs, 157 à 219. Ses vertus, **vi**, 349 à 397. Ses gloires, 1 à 306; **vii**, 1 à 361. Ses louanges, **ii**, 1. Cantiques, **v**, 487. Visites à la sainte Vierge, **iv**, 225 à 313; à ses autels et à ses images, **i**, 392, 406. Dévotion à Marie, **vi**, 337; **ix**, 136; **xii**, 359. Pratiques de dévotion, **i**, 458, 469; **vi**, 399; **vii**, 219, 225; **ix**, 149. — *Figures de la sainte Vierge.* Marie est l'étoile de la mer, **vi**, 265; l'étoile du matin, 339; **vii**, 274; la lune, **vi**, 138, 165; l'aurore, 77; le soleil, 233; une vigne, 148; la palme de Cadès, 147; le lis entre les épines, 150; la fleur de la tige de Jessé, 169; l'oli-

vier, 278; l'olive de la miséricorde, IV, 252; la rose mystique, VII, 270; le nard des saints cantiques, 239; le jardin fermé et la fontaine scellée, 20; la colombe de Noé, VI, 216; VII, 54; XV, 331; la toison de Gédéon, VII, 32; l'arche de Noé, IV, 291; VI, 126; VII, 5; l'arche d'alliance, VI, 149; VII, 86, 272; le propitiatoire, VI, 110; la colonne de feu du désert, 151; le chemin royal qui conduit au Sauveur, IV, 300; la montagne de David, VII, 36; la tour de David, IV, 295; VI, 298, 339; VII, 270; la tour d'ivoire, VI, 339; VII, 271; la maison dorée, VI, 339; VII, 272; le miroir de justice, VI, 339; l'échelle du ciel, 268; XV, 333; la clef et la porte du ciel, VI, 265, 339; VII, 273; le trône de la miséricorde, VI, 236; la nouvelle Eve, 147, 173; VII, 5; la sage Abigaïl, VI, 208; Rebecca, 125, 282; la femme de Técué, 65; Ruth, 127, 134; Esther, 23; la Cananéenne, 64; la femme de l'Apocalypse, 49; VII, 122; la divine bergère, XV, 334.— *Ses prérogatives et sa vie.* La sainte Vierge est fille de Dieu le Père, VII, 4; mère de Dieu le Fils, 7, 10, 74; épouse du Saint-Esprit, 19. Elle fut pleine de grâce, 21, 31; VII, 44. Elle fut préférée à tous les saints et à tous les anges, 21. Elle fut exempte du péché, 22. Elle remporta la victoire sur le serpent infernal, VI, 145. Elle fut notre mère le jour de l'incarnation du Verbe, 33. Elle avait l'usage de la raison dès sa conception, VII, 41. Elle s'en est servie pour aimer Dieu, 51. Elle est présentée au temple, 52. Sa vie dans le temple, 56. L'annonciation, 66. La visitation, 87. La purification, 104. La compassion, 106, 154, 249. Elle est la reine des martyrs, VII, 154, 248, 277. Elle em-

ployait ses dernières années au bien de l'Eglise, VI, 126. Elle parcourait les lieux sanctifiés par son fils, 126, 215. Elle était revêtue d'un manteau de deuil, 215. Sa mort fut précieuse, puisqu'elle mourut d'un trait d'amour divin, 120, 125, 129, 283. Son ascension, 138. *V. CONCEPTION, NATIVITÉ, MARIE, PRÉSENTATION, ANNONCIATION, VISITATION, PURIFICATION, COMPASSION, ASSOMPTION.* — *Ses vertus.* Sa foi, VI, 370. Son espérance, 375. Sa charité envers Dieu, 45, 359 ; VII, 254 ; XV, 358 ; envers le prochain, VI, 367. Sa chasteté, 378 ; VII, 262. Son humilité, VI, 351 ; VII, 66, 238. Sa modestie, VI, 381. Sa fuite du monde, 381. Son amabilité, VII, 263 ; IV, 273. Son détachement des biens de la terre, VII, 121. Sa pauvreté, VI, 383. Sa sobriété dans la nourriture, 381. Son esprit de prière, 382, 393. Son obéissance, 386. Sa patience, 390. Son martyre, VII, 105, 154, 248. Ses vertus l'emportent sur celles de tous les saints, VII, 148. Nous devons l'imiter dans la pratique des vertus chrétiennes, VI, 349. — *Sa puissance et son intercession dans le ciel.* Marie est préférée de Dieu à tous les saints et à tous les anges ensemble, VII, 21. Elle est la reine du monde, VI, 19 ; la reine des saints, VII, 142. Son intercession nous est nécessaire, I, 190 ; III, 31 ; VI, 157. Elle est la réparatrice du genre humain, VII, 113 ; la médiatrice des hommes, VI, 214 ; VII, 37 ; XV, 328 à 337. Elle a reçu sur le Calvaire le titre de mère de l'Eglise, VI, 8, 35 ; et de mère de tous les hommes, IV, 356 ; V, 173, 211, 283 ; VI, 35 ; VII, 167. Elle est une mère aimable, IV, 273 ; une mère aimante, VI, 43, 55. Elle est la mère des pécheurs repentants, VI,

60, 99; la mère des orphelins, IV, 285. Son crédit auprès de Dieu est tout-puissant, I, 27; II, 316; IV, 254, 260; VI, 197; IX, 137; XIV, 69. J.-C. est le centre de la grâce, et Marie est la circonférence par laquelle la grâce arrive jusqu'à nous, VI, 167. Marie est pleine de grâce, VII, 21, 259. C'est pour nous qu'elle a été remplie de grâces, IV, 242, 246. Marie est la mère de grâce, IV, 288, 293; VI, 9, 74. Marie est la trésorière des grâces divines, VII, 86 à 100. Les grâces obtenues par les autres saints passent par Marie, VI, 180. Elle veut nous protéger, I, 27; II, 320; VI, 139; IX, 140; XIV, 74. Elle est pour nous une avocate compatissante, IV, 282, 305; VI, 203; puissante, VI, 180. Confiance que doit nous inspirer son titre de reine de miséricorde, VI, 19. Confiance que nous devons avoir dans sa protection, II, 316; VI, 83; VII, 98; IX, 144; XIV, 69 à 79. Marie est notre espérance, IV, 254, 267, 283; VI, 107; XXVIII, 34. L'espérance des pécheurs, VI, 118. Elle est notre persévérance, IV, 263. Confiance que les religieux doivent avoir en elle, IX, 330. — *Solidité et avantages de la dévotion envers Marie.* L'honneur qu'on rend à Marie se rapporte à son fils, VI, 158. Nous ne pourrons jamais la louer autant qu'elle le mérite, VI, 11. Elle mérite d'être aimée, IV, 250. Elle nous aime à cause de son amour pour Dieu, VI, 45; à cause de la recommandation de son fils, 46; parce que nous sommes le prix de la mort de son fils, 49. Avantages du culte envers Marie, VI, 12. La dévotion envers Marie est une chaîne de prédestination, IV, 247. Un serviteur de Marie ne peut périr, VI, 398; IX, 147. Nous de-

vons prier Dieu par Marie, IV, 250. Par elle nous avons accès auprès de Dieu, VI, 179; XII, 362. Par elle nous sommes assurés d'obtenir les grâces de Dieu, IV, 234, 260, 262, 265; VI, 112, 179; XII, 362. Elle coopère de différentes manières à notre salut, VI, 174. Heureux celui pour qui Marie prie, VII, 259. Elle accorde sa protection à tous ceux qui ont recours à elle, II, 320; IV, 258, 275, 280; VI, 51. Il faut recourir à elle pour obtenir les grâces de Dieu, VII, 87 à 92. Elle est prompte à exaucer ceux qui l'invoquent dans les tentations, VI, 145. Elle nous protège contre les tentations de la chair, XXVIII, 137. Elle recherche tous les malheureux dont le salut est exposé, II, 324; IV, 271, 277. Elle compatit à nos misères et les soulage, VI, 229. Sa clémence et sa bonté sont très-grandes, 277; VII, 266; XII, 365. Elle est le refuge des pécheurs, VII, 275; XII, 369; la consolation des affligés, VII, 276; le secours des chrétiens, *ibid.*; le secours des prêtres, XII, 370; notre soutien, IV, 303; notre vie en nous obtenant le pardon de nos péchés, VI, 73; et la persévérance, 82. Elle est la santé des malades, VII, 274. Elle rend la mort douce à ses serviteurs, VI, 93. Elle les préserve de l'enfer, 243. Elle les soulage dans le purgatoire, 255; et les conduit au paradis, 263. — *Hérésies*. Les anticomariniens, XX, 119. Jovinien, 129. Basnage, 130, 167. *V. ARIUS*, etc. — *Exemples et pratiques de dévotion*. Marie était aimée des saints, VI, 52. Saints et illustres personnages dévoués à Marie, IV, 235; VI, 424. Sainte Thérèse, VII, 337. Saint Liguori, XXII, 48, 254; VI, 4, 15, 323. Il faut honorer les

saints qui ont été unis à Marie et ceux qui ont eu le plus de dévotion pour elle, VI, 424. On doit s'instruire et instruire les autres sur cette dévotion, 425; IX, 153. Cette dévotion est nécessaire à un prêtre, XII, 359. Les pasteurs doivent l'établir parmi les fidèles, XXIII, 397. Tous les chrétiens doivent chercher à faire aimer Marie, IX, 153. *Pratiques* : l'*Ave Maria*, VI, 399, 402; IV, 149, l'*Angelus*; VI, 401; neuvaines, 403; IX, 150; le rosaire, VI, 407; IX, 149; le petit office, VI, 409; IX, 149; les litanies, VI, 409; le jeûne, VI, 409; IX, 150; l'*Ave Maris Stella*, VI, 409; le *Salve Regina*, VI, 1 à 307; le *Magnificat*, VI, 409; le scapulaire, 414; les visites à ses images, 411; IX, 150; les congrégations, VI, 416; les aumônes, 421; recourir souvent à Marie, 423; XII, 359; les trois *Pater, Ave* et *Gloria Patri*, VI, 424; IX, 150; la sainte messe, VI, 424; la petite couronne des sept douleurs de Marie, VII, 219; la petite couronne de son immaculée conception, 225. Enfin il faut lire les ouvrages qui parlent de la sainte Vierge, IX, 150.

VIGILANUS. Ses erreurs, XX, 132.

VIGNE. Explication de la parabole de la vigne, XIX, 144.

VIN (Le) ne rompt pas le jeûne, XXIX, 1.

VIOLENCE (La) est un obstacle à la liberté des actes humains, XXIII, 163.

VIRGINITÉ (La) est-elle contraire au but de la création? XVII, 234. Elle est la reine de toutes les vertus, et donne la possession de tous les biens, VIII, 10.

VISION. Ses différentes espèces, et moyen de reconnaître celles qui viennent de Dieu, XXVI, 415.

VISITATION de la sainte Vierge. Pourquoi on l'appelle la fête de Notre-Dame des Grâces, VII, 86. Discours, *ibid.* Méditation, 281.

VISITES au saint sacrement et à la sainte Vierge, IV, 225 à 306 ; IX, 105 à 111. Autres actes pour ces visites, I, 406 ; V, 469 ; VI, 319. Visites aux images de la sainte Vierge, VI, 411. Avantages que l'âme pieuse retire des visites au saint sacrement, I, 392 ; IV, 230 ; IX, 105. Notre bonheur ici-bas ne devrait se trouver qu'au pied des autels, IV, 272. Nous y avons un ami, 276. Il n'est pas loin de nous, 284 ; IX, 109. Il nous attend, IV, 303. Dans les couvents, on devrait établir l'adoration perpétuelle, IX, 359. Les pasteurs doivent exciter leurs paroissiens à visiter souvent J.-C. au très-saint sacrement de l'autel, XXVI, 469.

VOCATION religieuse, IX, 247 à 363. Obligations des parents au sujet de la vocation de leurs enfants, XXIII, 361. En fait de vocation, les enfants ne doivent pas l'obéissance à leurs parents, IV, 119, 121 ; IX, 256. Vocation de saint Liguori, XXII, 22. Il surmonte les obstacles qui s'y opposaient, 23. Il favorisait les vocations religieuses, 91. Qualités qu'il exigeait pour admettre dans sa congrégation, 352. La fidélité à suivre sa vocation décide de la vie et du salut, IV, 121. Le confesseur doit examiner attentivement celle de ses pénitents, XXVI, 194, 361. Vocation sacerdotale, XII, 153. Avantages de la vocation religieuse, VIII, 1, 7, 21, 32 ; IX, 165, 265 ; X, 112, 197, 414. Elle est plus méritoire que le martyre, VIII, 39. Peut-on détourner quelqu'un de l'état religieux ? XXIV, 309. Y a-t-il péché à ne pas suivre sa vocation ?

310. De la crainte de n'avoir pas une bonne vocation, ix, 219, 345. Conditions pour une véritable vocation, ix, 345; x, 383, 402. Combien il importe de suivre la vocation à la vie religieuse, ix, 247. Les moyens de la conserver sont : le secret, l'oraison et le recueillement, ix, 255. Autres moyens, 351; x, 197. Remèdes pour triompher des tentations sur sa vocation, ix, 278, 397; x, 11, 13, 23, 92. Compte terrible que devra rendre à J.-C., au jour du jugement, celui qui n'aura pas suivi sa vocation, ix, 291. Tourment que souffrira dans l'enfer celui qui sera damné pour n'avoir pas suivi sa vocation, 294. Encouragements aux novices pour persévérer dans leur vocation, ix, 334. Il faut résister à la tentation de tendresse pour ses parents, 335; à celle de crainte pour sa santé, 340; à celle de ne pouvoir pas supporter les autres incommodités de la vie de communauté, 341; à celle du trouble intérieur, 342; à celle qu'on fait moins d'exercices de piété que lorsqu'on était dans le monde, 346; à celle d'être moins utile au prochain, 348; à celle d'être appelé à une plus grande perfection, 349. Il faut prier pour avoir la grâce de la vocation, x, 107, 495. Prière pour obtenir la persévérance dans sa vocation, ix, 355.

VŒU, xxiii, 294. Définition et conditions, 295; xxvii, 207. Sa matière, xxiii, 297, 299. Du vœu de ne pas demander dispense, 298. Vœu sur le mariage, 299. Vœu de ne plus faire de vœux, *ibid.* Vœu conditionnel, 301; disjonctif, 301. Faute commise en le différant, 302. Vœu de religion, 303. Changement de matière, 304. Sa cessation, 304, 306, 308. Vœu pour l'utilité d'un tiers, 309. Qui peut en dispenser,

310. Vœux réservés, 311 ; xxvi, 274. Si le pape dispense des vœux solennels, xxiii, 315. Vœux dont les confesseurs mendiants peuvent dispenser, xxvi, 415. Vœux des rédemptoristes, xxii, 335. Le saint en dispensait, mais avec peine et seulement pour cause de maladie, x, 177. Que penser du vœu douteux? xxiii, 23. Un évêque peut-il dispenser un voyageur? 126. Les évêques, les fugitifs et les exilés sont-ils affranchis des vœux? xxiv, 283. A quoi obligent le vœu de pauvreté, 286 ; celui de chasteté, 299 ; celui d'obéissance, *ibid.* Quand peut-on être délié de ses vœux? 302. A qui est-il défendu de faire des vœux? 307. Instruction familière sur ce sujet, xxviii, 74 à 77.

VOIE du salut (La). *Traité*, I, 1 à 158.

VOL (Le). Sa définition et ses différentes espèces, xxiv, 17 ; xxvii, 245. Vol sacrilège, xxiii, 235. De la quantité du vol pour être matière grave, xxiv, 23. Quand le pauvre est obligé à restituer, 20. Vol avec intention de restituer, 29. Vols minimes, *ibid.* Vols minimes mais multipliés, 31. Vols des domestiques, des fils de famille, des femmes, 33. Instruction sur ce sujet, xxviii, 145. Le vol est une des quatre portes de l'enfer, xv, 284. V. RESTITUTION.

VOLONTÉ de Dieu (La) est de sauver tous les hommes, xix, 307. Nous devons conformer notre volonté à celle de Dieu, I, 157, 229, 451 ; II, 363, 419 ; IV, 66, 140. La volonté de Dieu doit nous être connue pour nous obliger à nous y conformer, xxviii, 443. Dissertation sur saint Thomas, xxix, 289 à 337. J.-C. et les saints nous donnent l'exemple de cette conformité, II, 362, 420. Nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu dans les persécutions des

hommes , 366, 423 ; IV, 148. Cette conformité de volonté est un moyen d'arriver à un parfait amour de Dieu , II, 388. Toutes nos bonnes actions doivent être conformes à la volonté de Dieu, 419. Cette conformité fait notre bonheur sur la terre , I, 280 ; II, 369, 426. En quoi et comment nous devons nous conformer à la volonté de Dieu , 434 ; XIV, 264. Notre sanctification est toute dans notre conformité à la volonté de Dieu , XIV, 261. Soumission pour ce qui regarde la mort , II, 444. Nous devons demander à Dieu dans nos prières la grâce de nous conformer à sa sainte volonté , IV, 149. Le prêtre ne doit pas avoir d'autre volonté que celle de Dieu , XII, 353. Celui qui aime J.-C. ne veut absolument que ce que veut J.-C. , IV, 140 à 156. Nous devons faire à Dieu don de notre propre volonté , I, 231 ; IV, 140 ; VIII, 383. Notre volonté doit être toujours à Dieu , IX, 39. Nous devons nous détacher de notre propre volonté , VIII, 117. La volonté de l'homme est libre de toute coaction , III, 152.

VOLTAIRE partage le sentiment de Locke sur la matière pensante , XVII, 74, 77. Ses erreurs sur l'immortalité de l'âme, 280 ; sur l'âme des bêtes, 294.

VOYAGES de saint Joseph et de la sainte Vierge à Bethléem , III, 311 ; de Jésus en Egypte, 329, 376. Retour en Judée, 382. Perte de Jésus dans Jérusalem, 390.

VOYAGEURS. Nous sommes tous voyageurs sur la terre , I, 170. Les voyageurs ne sont pas sujets aux lois de leur patrie quand ils en sont absents , XXVII, 169. Sont-ils obligés d'observer les lois du lieu où ils passent ? XXIII, 124. Les évêques peuvent-ils les

dispenser des vœux et du jeûne? 311, 126. Quels sont ceux qui sont dispensés naturellement de la loi du jeûne? xxiv, 258. Qui peut les absoudre des cas réservés? xxv, 181; xxvi, 32.

VULGATE. Pourquoi l'Eglise a préféré la traduction de l'Ecriture sainte qui porte ce nom, xiii, page x. Elle est exempte d'erreur essentielle, page xiii. Elle est authentique, xix, 187.

W

WARWICK veut s'emparer du souverain pouvoir sous Edouard VI d'Angleterre, xx, 516. Il est condamné à avoir la tête tranchée, et se convertit à sa mort, 518.

WICLEFF, Ses erreurs sur la prière, et sa réfutation, iii, 11. Commencement de ses erreurs, xx, 347, 354. Ses sectateurs massacrent l'archevêque de Cantorbéry, 348. Ses erreurs sont condamnées à Constance, 145, 349. Ses contradictions, 353. Sa mort, xix, 159; xx, 352. *V.* **HUS, JÉRÔME** de Prague.

Y

YŒUX (Les). Il faut les mortifier, viii, 192.

Z

ZÈLE que doit avoir un prêtre, xii, 123. Zèle de saint Liguori pour son troupeau, xxii, 180. Zèle

que doivent avoir les religieux pour le salut des âmes, IX, 323.

ZUINGLE. Notice sur sa vie, XVII, 390 ; XX, 425. Ses erreurs, XVII, 390 ; XIX, 363 ; XX, 387, 425. Congrès des zuingliens, XX, 384. Zuingle vend son canonicat et se marie, 429. Sa mort, 430. *V.* GRACE, SACREMENTS.